

Fonds coup de pouce

Evaluation d'impact

Evaluation de l'impact du fonds coup de pouce sur la trajectoire des jeunes et les pratiques des adhérents

Mai 2022



L'UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES

L'Unhaj est aujourd'hui structurée en 13 unions régionales (URHAJ) et regroupe 285 adhérents (associations, personnes morales), tous porteurs du projet « Habitat Jeunes ». Chaque année, ces adhérents accueillent, informent et orientent 200 000 jeunes de 16 à 30 ans vers et dans l'accès au logement autonome.

40 000 logements en collectif (principalement de type RS-FJT c'est-à-dire résidences sociales-foyer de jeunes travailleurs) ou en diffus et 4 500 logements mobilisés en médiation locative leur sont proposés. Les adhérents offrent un ensemble de services destinés à faciliter leur mobilité et leur autonomie, favorisant l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...

Il s'agit d'une étape dans le parcours résidentiel du jeune, entre décohabitation ou situation de rupture familiale, mobilité liée à l'emploi ou à la formation, favorisant ensuite l'accès au logement autonome dans le parc social ou privé de droit commun.

Sommaire

Synthèse	4
Avant-propos	8
Les Parties Prenantes	8
Le fonds coup de pouce	9
Remerciements	11
L'approche méthodologique	12
Méthode d'évaluation et d'analyse	12
Les modes de collecte	19
<i>Quantitatif</i>	19
<i>Qualitatif</i>	20
Périmètre de l'étude	20
Résultats de l'étude : Suivi de l'expérimentation	21
Les demandes	21
<i>Evolution du nombre d'adhérents participants</i>	21
<i>Evolution des demandes</i>	23
<i>Répartition géographique des adhérents et des demandes et des associations</i>	25
Les caractéristiques des demandes Coup de pouce	29
<i>Etat des demandes</i>	29
<i>Les différents types de demandes</i>	30
<i>Les demandes de renouvellement</i>	31
<i>Temps de versement des APL</i>	31
<i>Les demandes d'Avance coup de pouce</i>	32
Résultats de l'étude : Le volet impact	34
Structures : l'utilisation et ses effets sur les structures	34
<i>Pertinence du fonds coup de pouce</i>	35
<i>L'utilisation du fonds coup de pouce</i>	37
Jeunes: Analyse des Publics	42
<i>Le genre des bénéficiaires du coup de pouce</i>	42
<i>Âge des jeunes demandeurs et bénéficiaires</i>	42
<i>Activités et statuts</i>	43
<i>Les vulnérabilités représentées</i>	44
<i>Qui a orienté les jeunes bénéficiaires?</i>	45
Evaluation des effets du fonds coup de pouce sur les jeunes	48
<i>Court terme : satisfaction des besoins primaires et stabilisation du budget</i>	48
<i>Moyen terme: une sérénité psychologique qui facilite l'insertion</i>	51
Conclusion	56
Les enseignements	56
<i>Un fonds coûteux</i>	57
<i>Un fonds trop dépendant à un salarié</i>	58
Recommandations	58
<i>Permettre une meilleur visibilité</i>	58
<i>Provisionner l'outillage</i>	58
<i>Coordonner sa prolongation avec le volet logement CEJ</i>	58
<i>Améliorer l'accès</i>	59
<i>Financer à hauteur du coût réel</i>	59

Synthèse

UN PUBLIC CIBLE ATTEINT

Des jeunes vulnérables

Le fonds coup de pouce a permis à plus de **1000 jeunes d'accéder et se maintenir** dans le logement.

- € 90% en vulnérabilité économique, avec 344,89€ de revenu moyen par mois
- 👤 87% en vulnérabilité sociale, dont 2/3 en rupture familiale et 1/3 sortant d'ASE
- 📄 73% en vulnérabilité professionnelle, dont 17% de Garantie Jeune et 43% de demandeurs d'emploi.

Le fonds coup de pouce agit à des moments de creux dans le parcours d'insertion des jeunes, entre deux statuts d'emplois, dans un dispositif d'insertion, en attente de certains droits tel l'allocation chômage ou l'obtention de titres de séjour. **Il joue à plein sur les périodes inertielles**, dans les moments de transition professionnelle que les jeunes rencontrent particulièrement dans leur parcours. C'est le cas pour les **anciens mineurs non accompagnés**

- ▶ 1/4 des bénéficiaires d'anciens MNA
- ▶ Plus 1/2 en attente et 1/3 en rupture de droits
- ▶ 39% ne bénéficie pas de l'allocation contre 11% chez les autres demandeurs.

Cette situation s'explique par leur détresse administrative et les procédures longues - parfois plus d'un an - et **compliquées pour obtenir un titre de séjour**, même si le jeune est en apprentissage, en emploi ou en étude.

Le public touché est **très jeune**.

- 25 87% ont moins de 25 ans; l'absence de ressource minimum explique ce chiffre.
- CJM 56% ont entre 18 et 21 ans, la tranche d'âge des Contrats Jeunes Majeurs pour les sortants d'ASE. Les inégalités territoriales de cette aide sont extrêmement fortes et le fonds a assuré le logement de 350 d'entre eux.

Un fonctionnement limitant le non-recours

Si le fonds coup de pouce a pu faciliter les transitions des jeunes les plus vulnérables, c'est en grande partie grâce à son fonctionnement limitant le non recours. Selon les travaux de Van Oorschot¹, **le non-recours aux aides sociales s'explique par quatre facteurs que le fonds a atténué**:

- 📄 **L'organisation administrative** (procédures complexes, lenteur d'examen des droits)
 - ▶ Moyenne de 8/10 sur la facilité de la procédure (démarche simple, réactivité de l'équipe projet)
 - ▶ Réponse sous 3 jours ouvrés
- 👤 **Freins individuels** (méconnaissance de la prestation, des critères d'éligibilité)
 - ▶ Liens privilégiés entre la tête de réseau et les adhérents favorisant la connaissance du fonds
 - ▶ 70% des adhérents gérant une résidence Habitat Jeunes entrées dans l'expérimentation
- 👤 **Contexte sociétal** (stigmatisation liée à la prestation, difficultés d'accès à un compte bancaire)
 - ▶ Flux financiers effectués entre l'association et l'Unhaj limitant les problématiques financières
 - ▶ Procédure de demande effectuée par les équipes socioéducatives limitant les stigmatisations
- 📄 **Design de la prestation** (complexe, évolutif, critères stigmatisants)
 - ▶ 3 webinaires, 36 interventions collectives auprès des équipes et réponse quotidienne aux interrogations des équipes pour informer sur la prestation et la simplifier
 - ▶ 70% des adhérents affirment que les critères couvrent la totalité du public vulnérable

¹Van Oorschot W. (1996), « Les causes du non-recours : des responsabilités largement partagées », Recherches et prévisions, vol. 43, n° 1, pp. 33-49.

DES EFFETS DURABLES POSSIBLES GRÂCE À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOÉDUCATIF

Un fonds, à court terme, permettant une satisfaction des besoins primaires entre logement et budget

De façon transversale les dynamiques logement mobilité et emploi, autonomie, ressources et conditions de vie sont au centre des effets du fonds coup de pouce à court terme, qui permet une fluidité des parcours.

- 🚫 50% des jeunes avait un risque de passage à la rue sans le coup de pouce: le premier effet structurant de l'expérimentation s'inscrit dans le **parcours logement**
- 🏠 56% d'entre eux ont pu se nourrir, 45% acheter des produits de nécessité et 26% se déplacer: le deuxième effet de l'expérimentation est de favoriser la **satisfaction d'autres besoins primaires**
- 📈 La perception moyenne de leur situation économique est passée de «pas stable du tout» à «moyennement stable» après l'attribution du fonds: le troisième effet se trouve dans **l'amélioration à très court terme de la situation économique**, sans que celle-ci ne soit définitive

Un fonds, à moyen terme, permettant une sérénité psychologique et une remobilisation des jeunes

Ces besoins primaires et le parcours du jeune stabilisés, l'accompagnement fait effet sur les jeunes. **La peur de ne pas se maintenir dans le logement**, de finir à la rue est un frein central pour l'insertion.

- 👤 60% des salariés répondent que le fonds permet de **se concentrer sur d'autres aspects que le maintien dans le logement** comme *travailler sur leur budget*, les *accompagner pour que ça avance*.
- 🚫 Une salarié de structure FJT nous informe que lorsqu'ils *ont des dettes*, ils sont *paniqués*. Ils *n'arrivent pas à prendre de recul et ils sont capables de faire tout et n'importe quoi avec cette peur de dormir dehors*.
- 🚫 Le fonds coup de pouce amène une certaine **sérénité psychologique**. Avant l'attribution de la subvention, les jeunes ressentait majoritairement de la peur, de l'angoisse, du découragement ou de la tristesse quand aujourd'hui ils expriment de la confiance, de la sécurité, du soulagement.

Sentiment avant l'attribution.... Sentiment après l'attribution...



Cette sérénité a permis un **meilleur accompagnement** des salariés du réseau.

- € 57% des jeunes ont pu se **concentrer posément** sur leur projet personnel et professionnel
- 🏠 50% ont trouvé des solutions de **ressource plus stables**
- 🏠 40% ont pu **s'apaiser** dans leurs démarches administratives

Un fonds qui facilite l'insertion des jeunes de façon durable

🔗 Le **nombre de demandeurs d'emploi a baissé de moitié** et **celui de salariés doublé** entre la demande de fonds et la réponse au questionnaire. Cette réalité s'observe aussi bien pour les jeunes bénéficiaires du fonds il y a peu - moins de six mois, que pour ceux l'ayant eu il y a entre six mois et un an et il y a plus d'un an.

▶ Pour les premiers, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 60%, celui de salariés a été multiplié par 2,5

▶ Pour les seconds, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 40%, celui de salariés a aussi été multiplié par 2,5

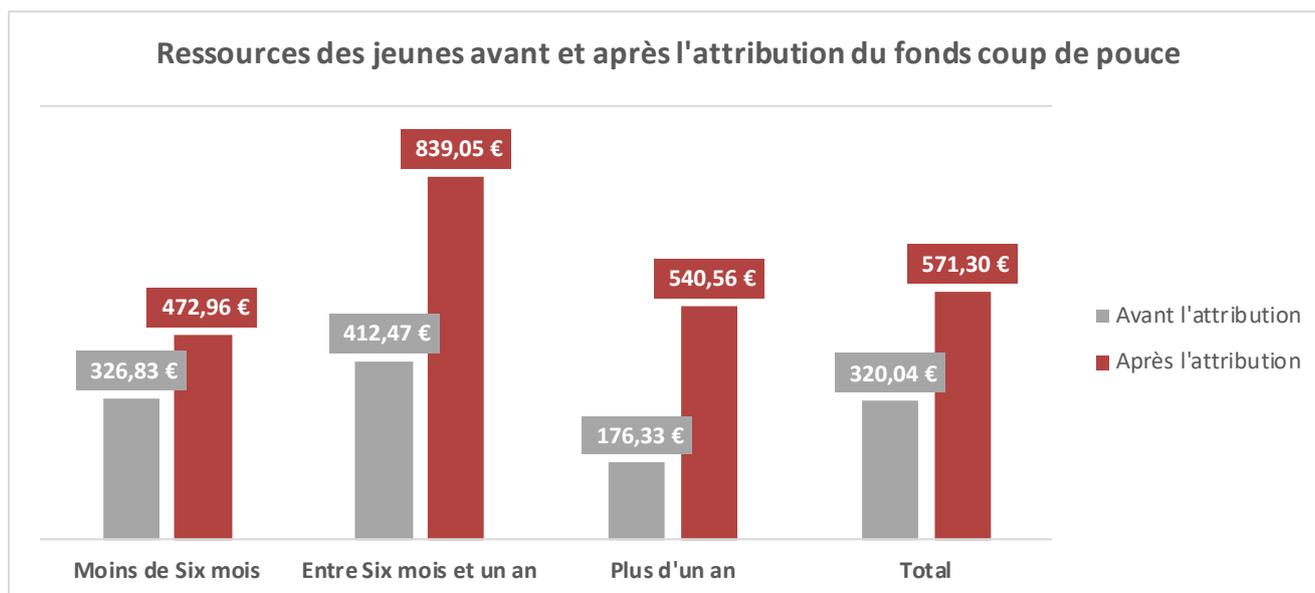
▶ Pour les troisièmes le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 44%, celui de salariés a aussi été multiplié par 5

€ Cette réalité se retrouve aussi dans l'évolution de **leurs revenus qui ont presque doublé**, passant en moyenne de 320,04€ lors de la demande de subvention à 571,30€ lors de la réponse au questionnaire. Ce résultat se confirme à court, moyen et long terme.

▶ Les revenus des jeunes bénéficiaires il y a moins de six mois ont augmenté de 45%

▶ Les revenus des jeunes bénéficiaires il y a entre six mois et un an ont augmenté de 103%

▶ Les revenus des jeunes bénéficiaires il y a plus d'un an ont augmenté de 207%



Avant-propos

LES PARTIES PRENANTES

L'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes

L'Unhaj est aujourd'hui structurée en 13 unions régionales (URHAJ) et regroupe 288 adhérents (associations, personnes morales), tous porteurs du projet « Habitat Jeunes ». Chaque année, ces adhérents accueillent, informent et orientent 200 000 jeunes de 16 à 30 ans vers et dans l'accès au logement autonome.

40 000 logements en collectif (principalement de type RS-FJT c'est-à-dire résidences sociales-foyer de jeunes travailleurs) ou en diffus et 4 500 logements mobilisés en médiation locative leur sont proposés. Les adhérents offrent un ensemble de services destinés à faciliter leur mobilité et leur autonomie, favorisant l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...

Il s'agit d'une étape dans le parcours résidentiel du jeune, entre décohabitation ou situation de rupture familiale, mobilité liée à l'emploi ou à la formation, favorisant ensuite l'accès au logement autonome dans le parc social ou privé de droit commun.

La DGCS

La Direction Générale de la Cohésion Sociale est placée sous l'autorité du ministère des solidarités et de la santé. Créée en 2010 à travers la fusion de la [DGAS](#)², du [SDFE](#)³, de la DIF⁴, de la [DIIESES](#)⁵ et du DIPH⁶, elle « a pour mission de concevoir, piloter et évaluer les politiques publiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité, afin de favoriser la cohésion sociale et le soutien à l'autonomie des personnes »⁷.

La DIHAL

L'année 2021 a vu le transfert d'une partie des compétences de la DGCS à La Délégation

interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, notamment les sujets AHI. L'expérimentation coup de pouce est donc passée de la DGCS à la DIHAL à cette période. Elle coordonne et suit la mise en œuvre des politiques publiques en matière de logement à destination des sans-abris et des mal-logés. Elle a notamment la gestion du logement d'abord, du service public de la rue au logement, de l'hébergement / Logement, de la résorption des bidonvilles, du pôle migrants - accès au logement des réfugiés, de la commission nationale consultative des Gens du voyage.

La DILPEJ

Mise en place par le gouvernement Philippe I en 2017 et pilotée par le ministère des solidarités et de la santé, la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes est un organisme interministériel chargé de coordonner différents ministères autour de la stratégie pauvreté et organise son action en six axes :

- ▶ L'éradication de la pauvreté des enfants.
- ▶ La prévention de la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion.
- ▶ Le développement de l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté.
- ▶ L'accès aux droits et aux services.
- ▶ La lutte contre l'exclusion.
- ▶ L'organisation et le pilotage de la lutte contre la pauvreté à partir des territoires.

2 Direction Générale de l'Action Sociale

3 Service des droits des femmes et de l'égalité

4 Délégation Interministérielle à la Famille

5 Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale

6 Délégation interministérielle aux personnes handicapées

7 Gouvernement : gouvernement.fr/le-ministere-des-solidarites-et-de-la-sante

LE FONDS COUP DE POUCE

Fruit de longs échanges avec le Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le fonds coup de pouce s'appuie sur une idée simple : aujourd'hui les jeunes qui ont peu ou pas de ressources, ou qui rencontrent un incident dans leur parcours sont condamnés à intégrer un dispositif d'urgence si c'est possible, ou à basculer dans un parcours d'errance. Les constats sont alarmants et unanimes : la jeunesse est un facteur de risque de basculement dans la grande pauvreté. A titre d'exemple, un trop grand nombre de personnes sans domicile ont eu un parcours de protection de l'enfance : 36% des jeunes 18-25 ans sans domicile sont d'anciens enfants placés et 26% des personnes sans domicile nées en France sont d'anciens enfants placés en protection de l'enfance⁸. Parallèlement, les jeunes sortant de l'ASE se retrouvent face à des inégalités territoriales fortes et des politiques de protection locales disparates. Les aides aux majeurs sortis de parcours de protection de 18 à 21 ans, englobées sous le nom de contrat jeunes majeurs dépendent de compétences départementales et non nationales. Dans le Finistère, plus de 60% du public cible est pris en charge contre moins de 20% en Haute-Vienne⁹ pour une moyenne nationale de 36%. Le nombre de jeunes pris en charge par les CJM a drastiquement diminué au cours de la dernière décennie. Au niveau national, c'est une baisse de 11 points de pourcentage entre 2013 et 2018 avec, là encore, des disparités territoriales¹⁰. Or le réel souci pour ces jeunes se situe dans l'absence de minima sociaux universels, inconditionnels et automatiques entre 18 et 25 ans. Toute période de creux est un moment qui fait courir le risque d'un basculement vers la rue sans matelas de protection possible. Enfin, le difficile accès au logement pour les jeunes est « une réalité qui s'observe depuis plusieurs décennies » ce qui renforce les freins à la construction d'un projet professionnel, social et citoyen.

Une convention a donc été signée en 2019 entre l'Unhaj, la DGCS et la DILPEJ pour tenter de répondre au mieux aux problématiques de ces jeunes. Le fonds coup de pouce veut répondre de manière agile à ces problématiques d'urgence en motivant l'accès et sécurisant le logement autonome pour des jeunes en transition et faire levier dans l'insertion professionnelle et sociale de ces jeunes vulnérables.

Pour permettre de toucher ce public précis tout en répondant à des situations qui ne sont pas prises en compte par le droit commun, le fonds coup de pouce s'est doté de critères d'attribution devant englober toutes ces problématiques. Pour pouvoir débloquer l'aide coup de pouce, un jeune doit justifier de deux des trois critères de vulnérabilité suivants :

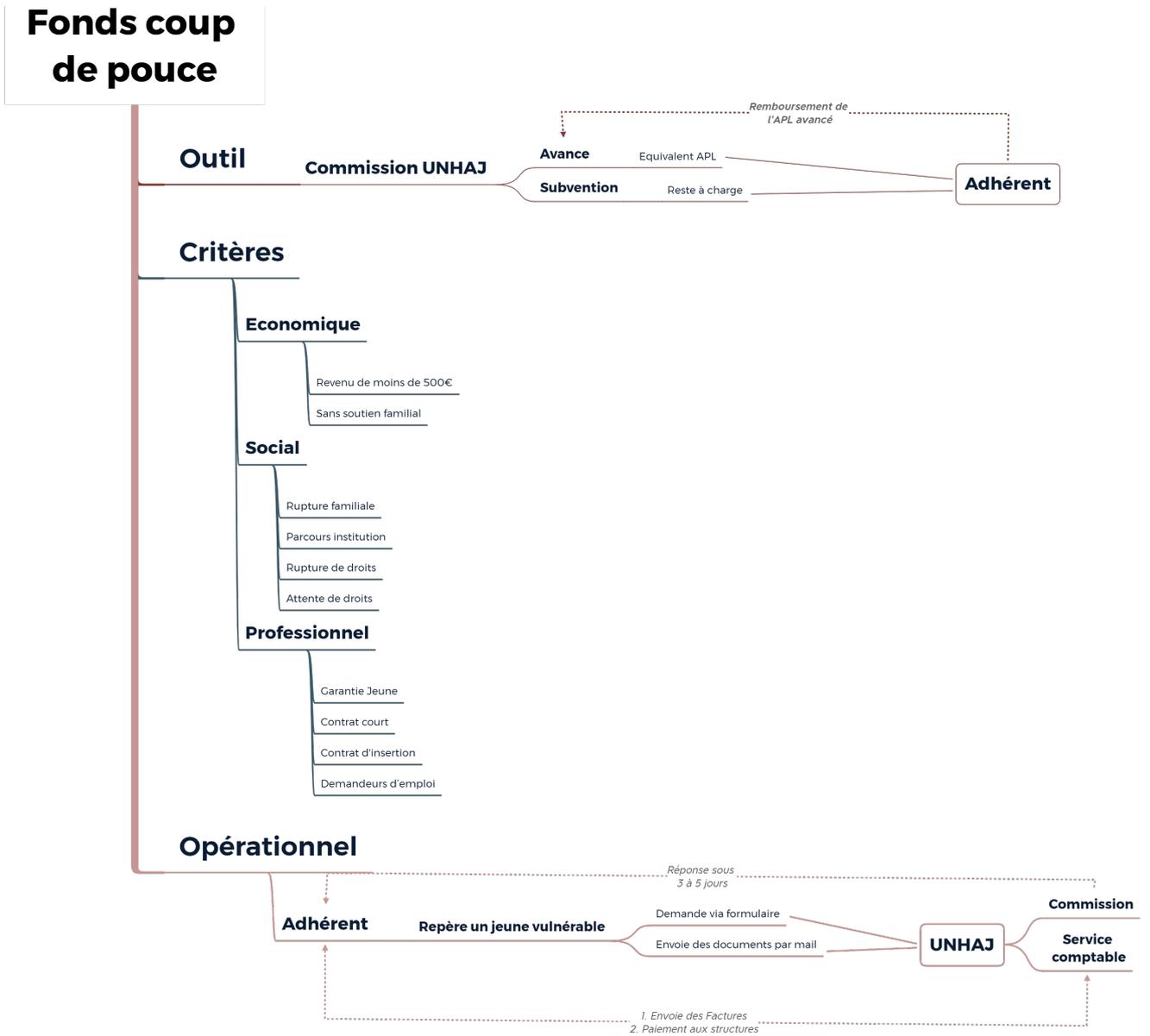
- Economique (revenus inférieurs à 500€)
- Professionnel (Garantie Jeune, Contrat court, Contrat d'insertion, Demandeurs d'emploi)
- Social (Rupture familiale, Parcours institution, Rupture de droits, Attente de droits)

Le fonds coup de pouce a l'ambition de permettre à des jeunes vulnérables d'intégrer et de se maintenir dans le logement alors même que leurs vulnérabilités structurelles ou ponctuelles devraient les conduire à un basculement dans un parcours d'errance. Deux outils sont mobilisables, la subvention coup de pouce qui finance le reste à charge de logement d'un jeune en situation de vulnérabilité pendant trois mois renouvelable une fois et l'avance coup de pouce qui finance l'équivalent APL d'un jeune le temps que sa situation auprès de la CAF se débloque.

⁸ Françoise Yaouancq et Michel Duée, « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », Insee, France, portrait social- édition 2014 ; Isabelle Fréchon et Maryse Marpsat, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », Économie et Statistique n°488-489, 2016.

⁹ Étude relative aux modalités d'accompagnement des jeunes de 16 à 21 ans de l'aide sociale à l'enfance mises en œuvre par les services départementaux de l'ASE, Asdo Études, Rapport d'étude réalisé pour la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), mai 2020 : 12

¹⁰ Étude relative aux modalités d'accompagnement des jeunes de 16 à 21 ans de l'aide sociale à l'enfance mises en œuvre par les services départementaux de l'ASE, Asdo Études, Rapport d'étude réalisé pour la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), mai 2020 : 20





©Guillaume Madec

Remerciements

La commission du fonds coup de pouce remercie premièrement la DILPEJ, la DGCS et la DIHAL de la confiance qu'ils lui ont apporté depuis plus de deux ans. Nos échanges réguliers ont permis de développer une relation de confiance entre les pouvoirs publics et l'Unhaj, un prérequis précieux pour le déploiement des politiques publiques, comme cette expérimentation.

La commission remercie aussi le Conseil d'Administration de l'Unhaj qui a impulsé la création du fonds coup de pouce.

Pour réaliser cette étude, le fonds coup de pouce s'est appuyé sur un Comité de Pilotage s'étant réuni trois fois et sur lequel nous nous sommes par la suite appuyé pour la diffusion des questionnaires et pour les entretiens. Aussi nous remercions Delphine Chene de l'association l'abris à Evreux, Rémy Dal de l'association

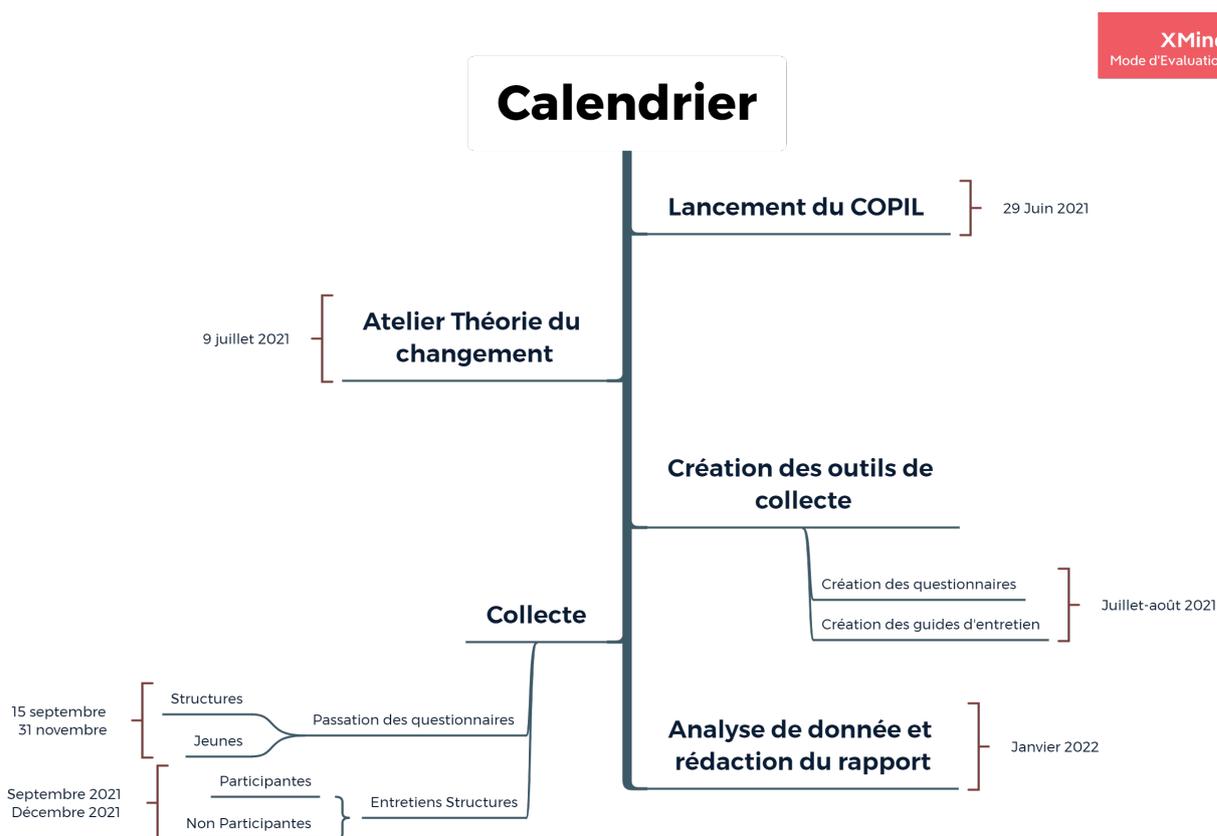
l'escale Habitat Jeunes à Reims, Laura Tessier du logis à Saintes, Dany El Madi et Julie Madaule d'Habitat Jeunes en albigeois à Albi, Janel Mariette de l'association ADHAJ à Saint Dié des Vosges, Myriam Peïro d'HJP à Privas, Jérôme Pene d'HJP à Pau, Nathalie Pennec de MHJ à Cannes, Lucie Vuillaume de l'Accueil des Jeunes à Bar le Duc, Jeannick Nauleau d'HJPA à Ancenis, Salim Didane et Romain Leclerc de l'Unhaj.

Enfin, nous remercions toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre à nos différents questionnaires et entretiens, à Charlène Jehan de l'association Jeunesse et Habitat à Tours qui a facilité la prise de contact avec les jeunes dans son FJT dans la perspective des entretiens avec David Mahut, le sociologue en charge de la partie qualitative sur les jeunes bénéficiaires du fonds coup de pouce.

L'approche méthodologique

MÉTHODE D'ÉVALUATION ET D'ANALYSE

Calendrier de l'évaluation



Un COPIL réunissant des acteurs Habitats Jeunes de terrain et l'Unhaj a été créé en juin 2021. Un atelier dit de Théorie du Changement a été organisé en juillet. Nous avons ensuite créé les outils de collecte puis collecté nos données pour vérifier nos hypothèses. Enfin, nous avons analysé les données puis rédigé ce rapport.

L'évaluation d'impact social et les théories du changement

De prime abord, l'impact c'est :

- Un ensemble de changements **durables**...
- ...**positifs** ou **négatifs**, attendus ou inattendus...
- ...**attribuables** aux activités étudiées...

...de nature environnementale, économique ou sociale.

Le but de cette méthode est donc de quantifier et qualifier tous les changements opérés par une action donnée, ici la sécurisation des charges de logement d'un jeune rencontrant une ou plusieurs vulnérabilité. Elle s'appuie sur la théorie du changement qui, en cinq actes distincts, cartographie les effets attendus.

La première étape consiste à définir la problématique sociétale à laquelle répond le fonds coup de pouce.

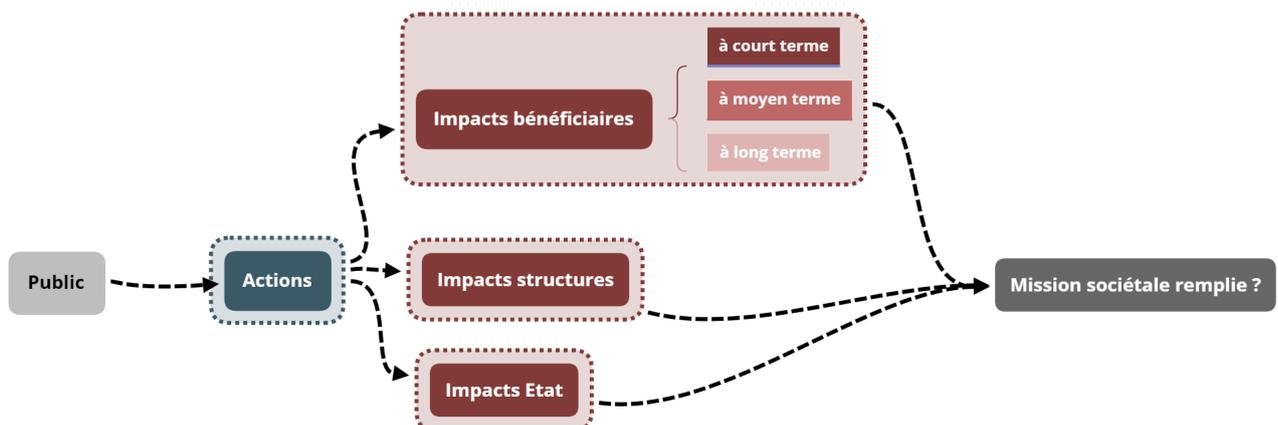


©PierreDuquesne

Lors de l'atelier Théorie du changement qui a réuni différentes parties prenantes, nous l'avons définie comme :
L'absence de ressources stables, pérennes et durables, ainsi que l'absence de réseau et d'appui familial est un frein à l'accès au logement et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
 Nous avons ensuite lié cette problématique à la mission à laquelle tend le fonds coup de pouce à savoir :
Sécuriser le parcours d'insertion des jeunes en situation de vulnérabilité en garantissant un logement

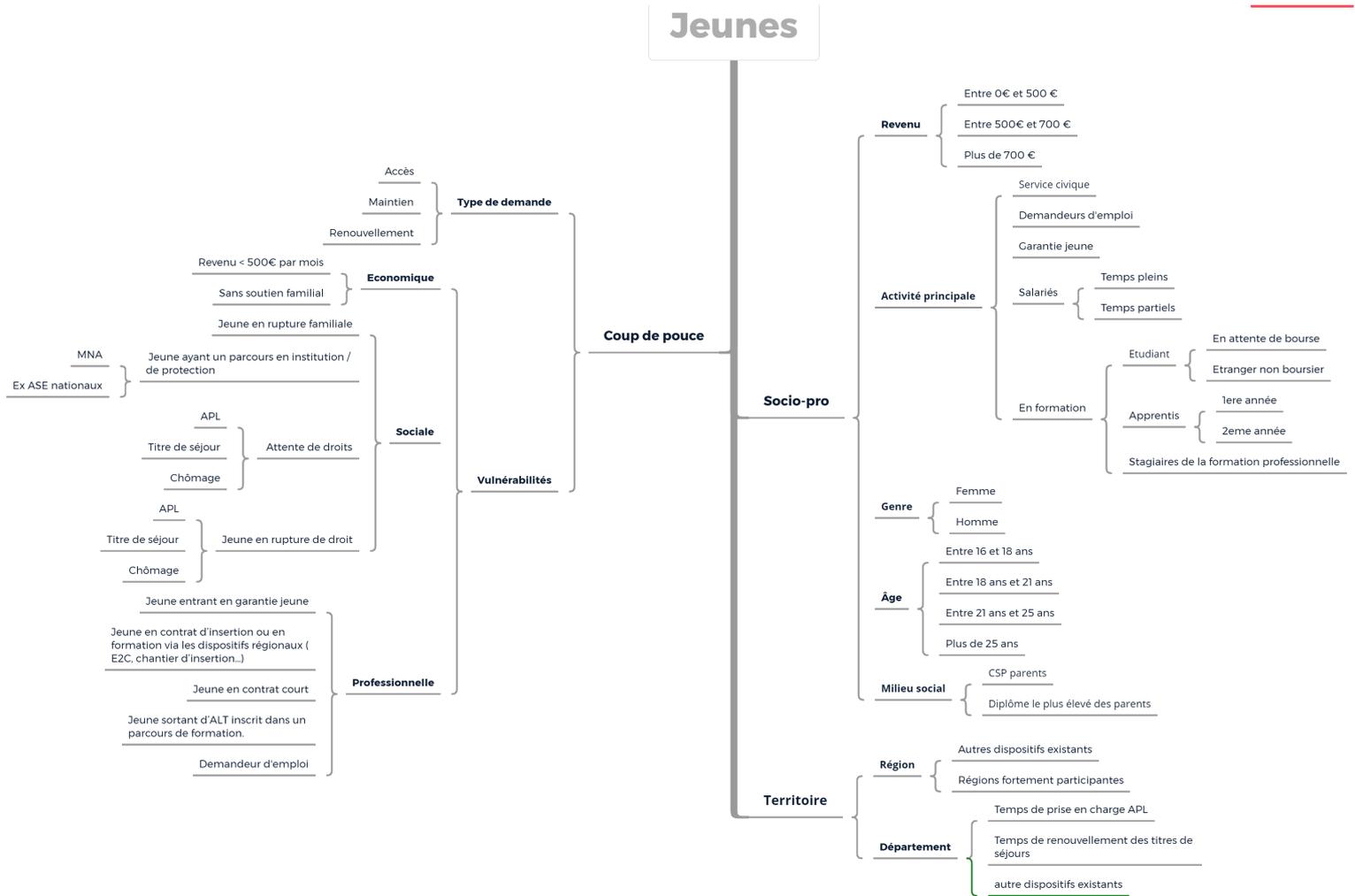
Concrètement, ces deux phases ont permis une réflexivité du COPIL sur l'action du fonds coup de pouce pour mieux approfondir les hypothèses d'impacts.

Ces hypothèses d'impacts ont été cartographiées de façon à créer des hypothèses causales, de telle sorte que tel type d'action cause tel type d'impact pour tel type de public. Par exemple, une hypothèse peut être la relation entre la prise en charge du loyer et la sécurisation du logement. Nous avons isolé trois publics distincts : les jeunes vulnérables destinataires du fonds coup de pouce, les adhérents demandeurs et non demandeurs du fonds et l'Etat. De façon schématique, ces cartographies conceptuelles prennent cette forme :

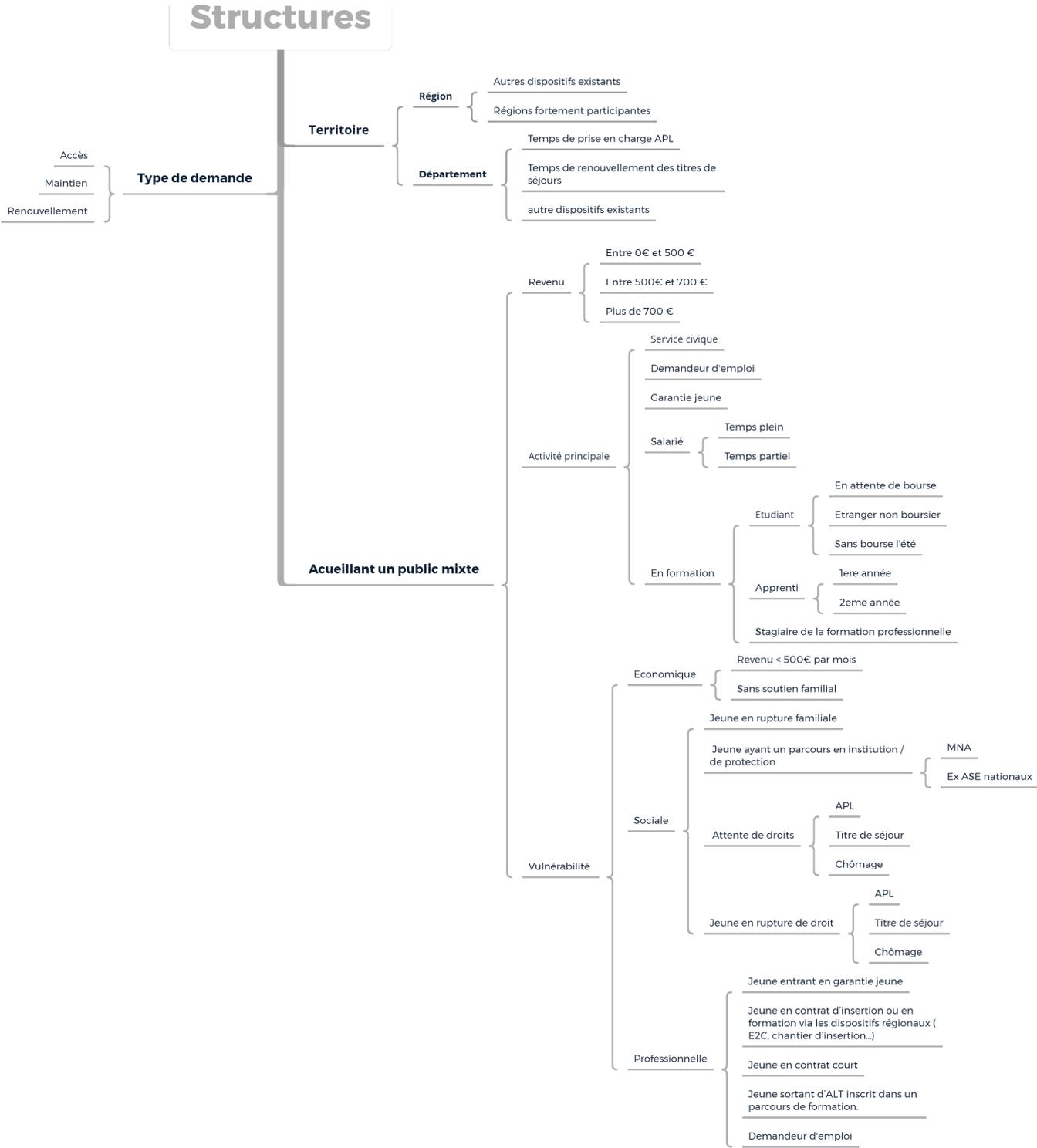


Le public

Nous avons d'abord caractérisé le public cible pour mieux comprendre les bénéficiaires, savoir si nous étions dans notre cœur de cible mais surtout comprendre si des jeunes que nous n'avions pas envisagés étaient considérés comme vulnérables. Pour les jeunes, nos hypothèses de publics, réparties en trois thèmes – territoire, caractéristiques socioprofessionnelles et relation au fonds coup de pouce.



Pour les structures, nous les avons caractérisées par leur territoire, leur type de demandes, les publics qu'elles accueillent et leurs pratiques.

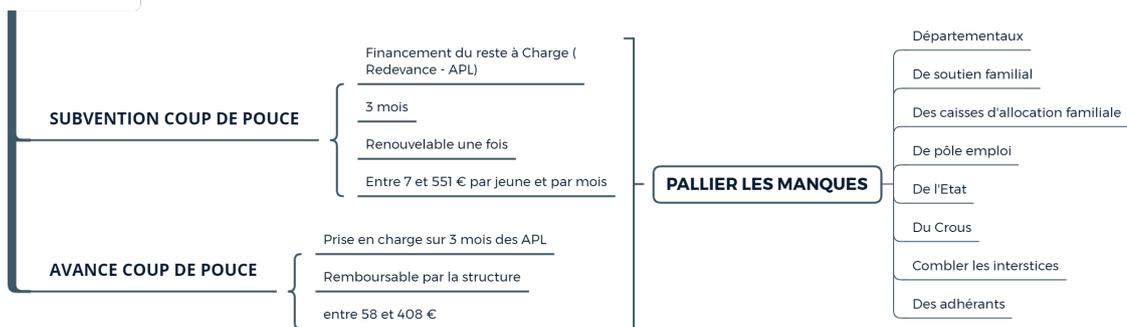


Enfin, nous avons distingué trois publics au niveau institutionnel, l'Etat, le département et les municipalités que nous n'avons pas étudié.

Les activités

Les activités ont été détaillées pour chaque public : Les deux outils du fonds coup de pouce - la subvention et l'avance - y sont décrits, et nous avons ajouté en préalable le fait de pallier les manques de différents agents que le fonds coup de pouce comble.

Activités

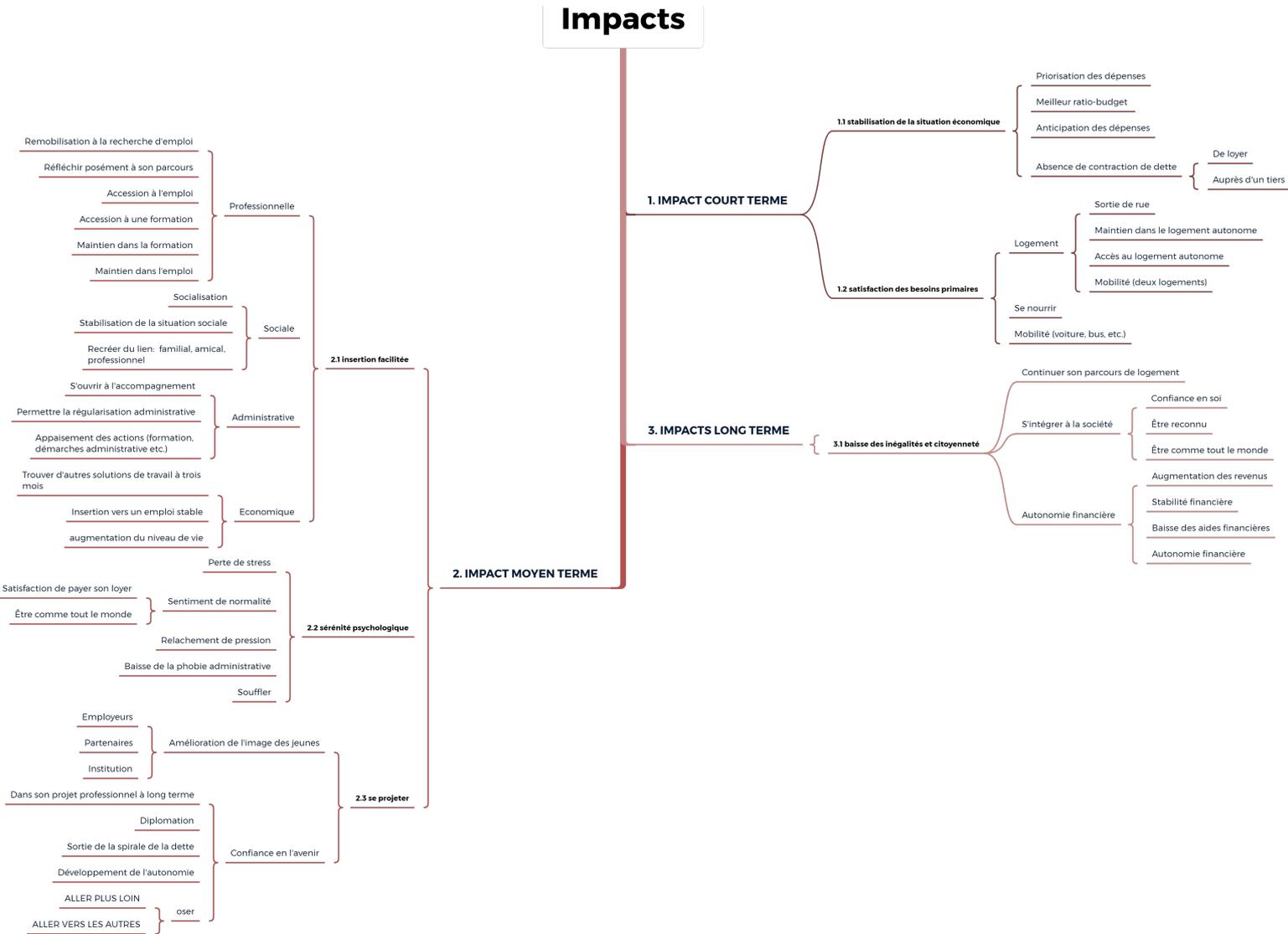


Les impacts

Les hypothèses d'impact sont propres à chaque public.

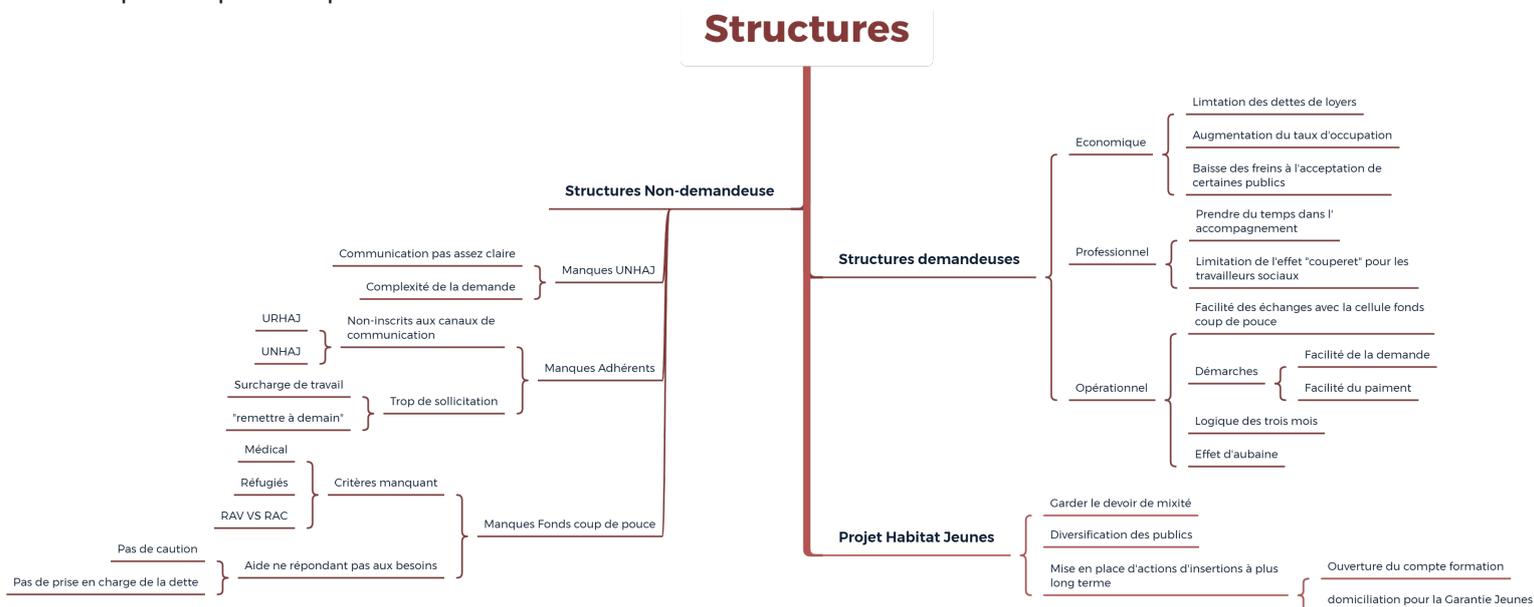
Jeunes

Pour les jeunes, nos hypothèses vont du court au long terme. Tout d'abord, le fonds coup de pouce satisferait des besoins primaires – se loger, se nourrir, être mobile – et stabiliserait la situation économique en permettant une anticipation des dépenses et l'absence de contraction de dette à très court terme. A court terme, ces effets entraineraient une sérénité psychologique chez les jeunes – perte de stress, sentiment de normalité – et faciliteraient son insertion multidimensionnelle – professionnelle, sociale, économique et administrative. La situation du jeune ayant été stabilisée, il peut se projeter et à long terme en continuant son parcours de logement, en étant autonome financièrement et en s'intégrant dans la société.



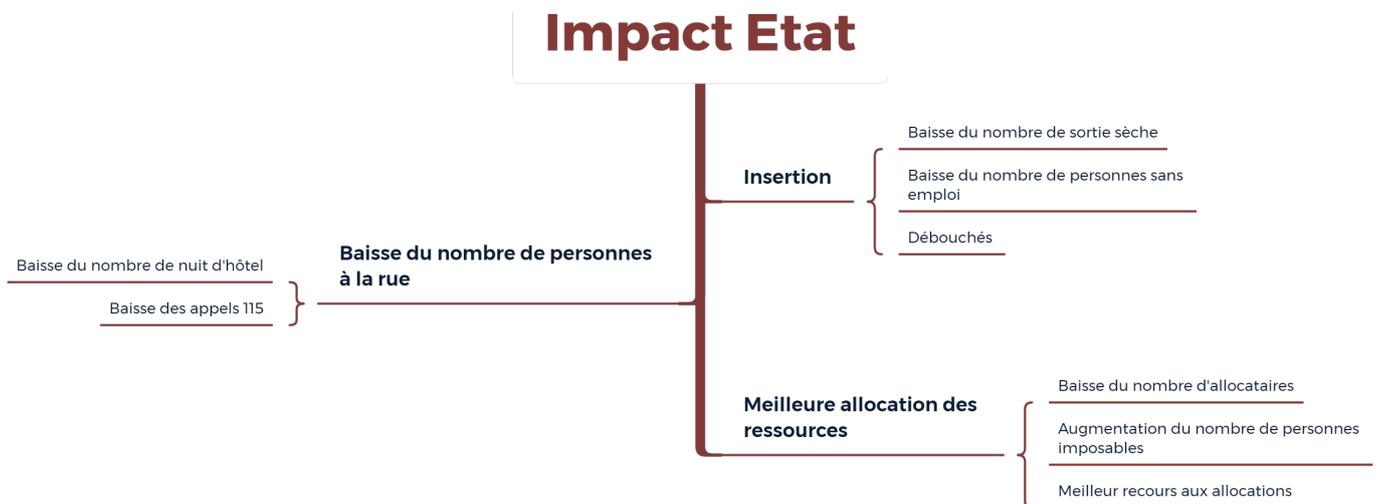
Structures

Pour les structures Habitat Jeunes demandeuses du fonds coup de pouce, les hypothèses sont une meilleure situation économique – baisse des dettes de loyers, augmentation du taux d'occupation -, un meilleur accompagnement professionnel pour les jeunes car les intervenants seraient libérés d'une charge et une capacité plus importante d'accueil de jeunes avec peu ou pas de ressource. Si ces effets se confirment, nous pensons que cela permettra de maintenir le projet Habitat Jeunes, à savoir garder le devoir de mixité, diversifier nos publics et mettre en place des activités d'insertion à plus long terme. Nous avons intégré dans la partie impact des hypothèses de performance opérationnelle sur le fonds coup de pouce comme la facilité des démarches pour que nous puissions évaluer ce fonds sous toutes ses formes. Ainsi, nous avons inclus un public, les structures non demandeuses, pour comprendre le non recours de certains de nos adhérents et la façon dont nous pourrions y remédier en distinguant trois responsabilités : celle de l'Unhaj, notamment de notre communication interne, celle des adhérents et enfin celle du coup de pouce lui-même qui pourrait être compliqué à prendre en main ou qui ne répondrait pas aux besoins des adhérents.



Institutionnel

Pour le public dit institutionnel, nos hypothèses d'impacts se décomposent en trois parties. Nous pensons que le fonds coup de pouce en tant qu'aide ciblée sur un public vulnérable permet une meilleure allocation des ressources de l'Etat – baisse du nombre d'allocataires, meilleur recours aux allocations. Un des effets majeurs est la diminution du recours à l'hébergement d'urgence qui a un coût important pour la collectivité. En effet, le fonds permet ainsi une baisse du nombre de personnes à la rue, donc des dépenses supplémentaires et une meilleure insertion – baisse du nombre de sorties sèches, baisse du nombre de personnes sans emploi. In fine, il permettra à toute une génération de jeunes vulnérables passés par Habitat Jeunes de s'insérer professionnellement, socialement et économiquement dans la collectivité.



LES MODES DE COLLECTE

La collecte s'est étalée sur plusieurs mois. Deux grands types de données ont été collectées. L'une quantitative via questionnaire et tableau de suivi, l'autre qualitative via des entretiens semi-directifs.

Quantitatif

Pour le public jeunes, deux sources de données quantitatives ont été utilisées. La première est le tableau de suivi de l'expérimentation qui nous renseigne pour les 906 jeunes demandeurs de l'aide au 18 janvier 2022 différentes informations comme les revenus, leur activité principale, leur âge ou encore leurs vulnérabilités. Il s'agit des données de notre public cible en T0.

La seconde source de donnée est le questionnaire – en français et en anglais – envoyé par mail à tous les jeunes ayant bénéficié du fonds coup de pouce entre le 24 décembre 2019 et le 15 septembre 2021, soit 657 jeunes. Il s'agit de notre public cible en T1. Ce questionnaire comporte 15 questions testant nos hypothèses d'impacts.

Pour les adhérents, trois sources de données quantitatives ont été utilisées. La première est le tableau de suivi de l'expérimentation qui nous renseigne pour les 107 adhérents – au 1er janvier 2022 - demandeurs de l'aide différentes informations comme leur entrée dans l'expérimentation, leur nombre de logements, leur nombre de demandes et les caractéristiques de leurs demandeurs.

La seconde source de donnée est le questionnaire envoyé à tous les adhérents ayant fait une demande coup de pouce entre le 24 décembre 2019 et le 15 septembre 2021, soit 100 association. Ce questionnaire comporte 19 questions testant nos hypothèses d'impacts. Plusieurs personnes dans chaque structure adhérente ont pu répondre au questionnaire dans notre volonté d'amélioration continue de l'outil : les directeurs, les comptable et les intervenants socio-éducatifs.

Sporadiquement, nous utiliserons des données des bases de données OPHAJ¹¹ et SIHAJ¹² pour illustrer nos propos et proposer une échelle de comparaison à nos analyses.

11 L'Observatoire Permanent d'Habitat Jeune permet de connaître de façon exhaustive et en temps réel les adresses d'implantation des structures Habitat Jeunes, leur nombre de logements ou encore les caractéristiques de leur public

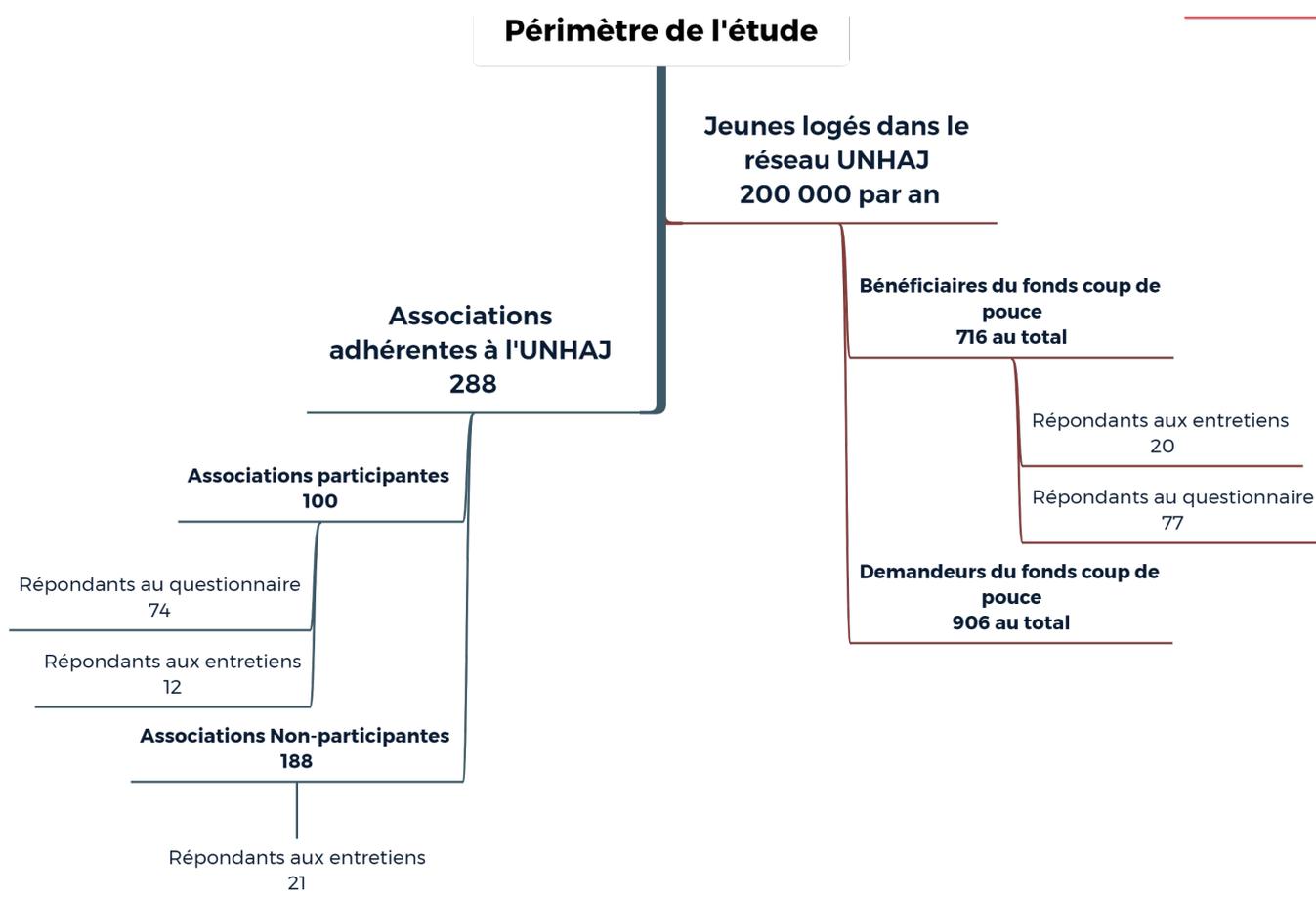
12 Le Système d'Information Habitat Jeune permet de piloter et de gérer au quotidien les activités Habitat Jeunes : enregistrement en ligne, suivi et traitement des demandes de logement, suivi des séjours et des réservations, socioéducatif, gestion des redevances et des tiers payeurs, APL. Les données sont quotidiennement filtrées, anonymisées et réorganisées pour faciliter les traitements statistiques et mises à disposition de l'ensemble des acteurs Habitat Jeunes

Qualitatif

Pour le public jeunes, une source de données qualitatives a été utilisée. Nous avons analysé de manière aléatoire les rapport sociaux, pièce justificative obligatoire pour toute demande de coup de pouce. Elle nous décrit le parcours des jeunes et nous permet de comprendre leurs vulnérabilités. Il s'agira de pouvoir caractériser les données quantitatives de caractérisation du public. Une étude qualitative est en cours pour comprendre les effets en T1.

Pour les adhérents, deux sources de données qualitatives ont été utilisées. Nous avons interrogé de manière aléatoire des adhérents ayant fait des demandes pour comprendre les effets mais aussi les manques et les améliorations à apporter au fonds coup de pouce pour approfondir les résultats de notre partie quantitative. La seconde source de données qualitatives provient de notre campagne d'appels téléphoniques à destination des adhérents n'ayant pas fait de demande pour comprendre pourquoi ils n'ont pas pris part à l'expérimentation.

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE



Le réseau Habitat Jeunes accueille chaque année 200 000 jeunes. Parmi eux, 906 ont fait des demandes coup de pouce et 716 ont été bénéficiaires de l'aide. Parmi eux, 20 ont répondu aux entretiens faits par M. Mahut, sociologue, et 77 ont répondu au questionnaire.

L'Unhaj compte aussi 288 adhérents dont 100 participants à l'expérimentation coup de pouce. Elles sont 74 à avoir répondu au questionnaire et 12 aux entretiens. Parmi les 188 autres non participantes, 21 ont répondu à nos entretiens.



©PierreDuquesne

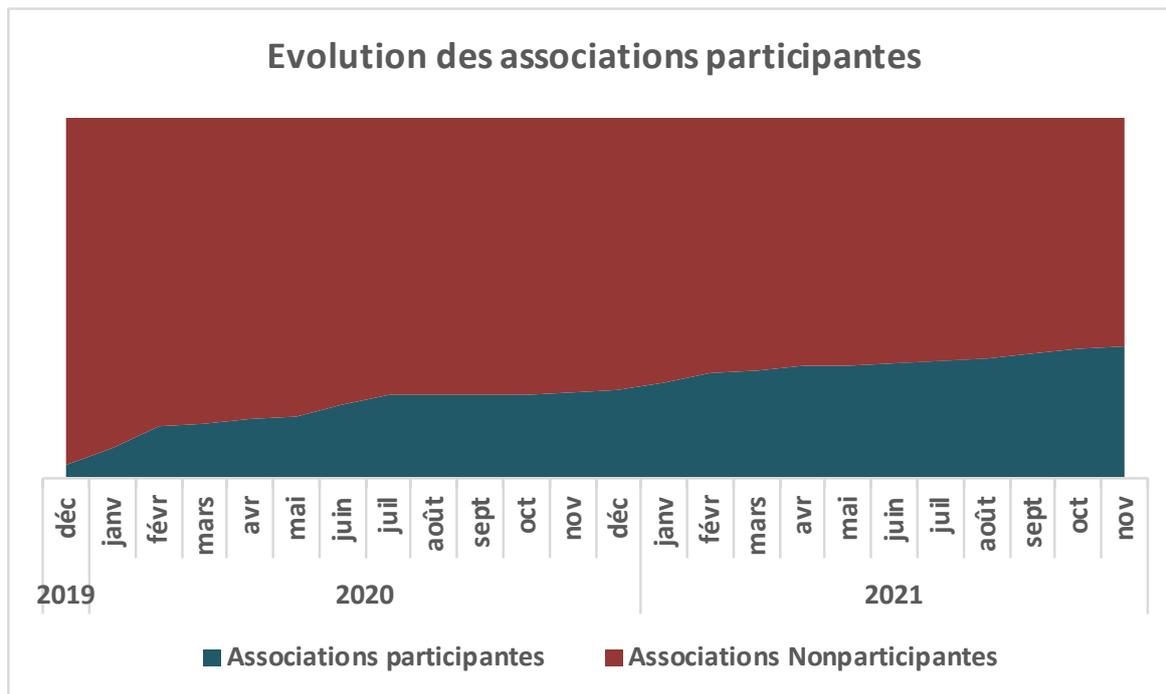
Résultats de l'étude : Suivi de l'expérimentation

Ces résultats concernent essentiellement les analyses du tableau de suivi de l'expérimentation. Nous nous concentrerons sur les demandes, leurs évolutions et les disparités territoriales, puis sur les caractéristiques des demandes coup de pouce.

LES DEMANDES

Evolution du nombre d'adhérents participants

L'Unhaj compte 288 adhérents. Dès les premiers du lancement de l'expérimentation, la communication a été forte en interne et des dizaines d'adhérents ont signé la convention de participation à l'expérimentation qui officialise leur participation à la démarche. Leur nombre a augmenté de manière linéaire pour atteindre 107 associations participantes.



Les structures participantes à l'expérimentation offrent sensiblement plus de places de logements que le reste du parc. Elles accueillent en moyenne 134 jeunes par an contre 49 en moyenne sur les adhérents de l'Unhaj¹³. Cette différence s'explique par la typologie des adhérents de l'Unhaj : d'un côté les résidences Habitat Jeunes, de grosses structures d'habitat collectif. Ce sont 97% des associations ayant participé à l'expérimentation. De l'autre les services logements - services Habitat Jeunes, CLLAJ ou encore boutique logement - qui captent des logements chez des bailleurs privés ou sociaux via des outils types IML, ALT ou autre ASML. Leur parc est beaucoup plus petit. Ce sont à peine 3% des demandeurs. Ces associations sont plus difficiles à toucher. En effet, pour intégrer ce type de logement, ces structures demandent plus de stabilité aux jeunes et vérifient la « *pérennité des ressources à 6 mois* »¹⁴. Or le fonds coup de pouce est conçu pour des jeunes de résidences Habitat Jeunes vulnérables n'ayant pas de ressource stabilisée à six mois. De plus, le jeune va bien souvent être titulaire du bail avec le bailleur privé ou public et le fonds coup de pouce ne verse pas d'aide directe au jeune. Il s'agit plus souvent d'un logement d'installation qui est proposé, ce qui correspond plutôt à des fins de parcours résidentiel alors que le fonds coup de pouce va plutôt intervenir au début de ces parcours.

Parfois elle mobilise des outils d'accompagnement logement qui ne sont pas cumulables avec le fonds coup de pouce (AVDL, ASLL notamment)

Malgré ces difficultés avec les services logements, le fait que moins de la moitié de ces associations n'aient pas intégré le dispositif est une problématique centrale, notamment sur la question du non recours. L'objectif des fonds gérés par des organisations de droit privé comme le fonds coup de pouce est d'éviter ces risques. Les 14 entretiens réalisés sur les associations non participantes sont assez éclairants à ce sujet. Les freins se concentrent le plus sur l'organisation administrative et une surcharge de travail qui a fait passer l'information au second plan et une méconnaissance de la prestation. Si beaucoup « *avaient l'aide en tête* »¹⁵, elles n'ont pas intégré l'expérimentation. Par ailleurs, le COVID a été une période très difficile pour les équipes souvent surchargées pour d'autres raisons. Néanmoins, avec plus de 107 conventionnements pour les associations, le non-recours de la part des associations, spécifiquement pour les résidences, a été mineur, si l'on regarde l'évolution notamment du nombre de demandes depuis le début de l'expérimentation.

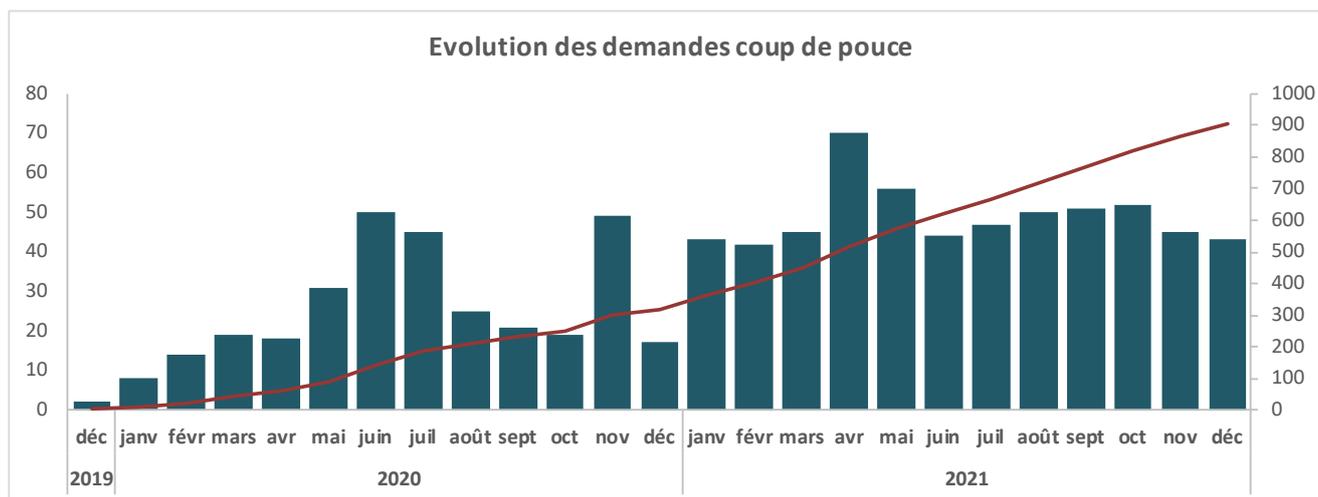
13 Données OP'HAI

14 Entretien structures

15 Entretien structures

Evolution des demandes

Les premiers mois du fonds coup de pouce ont été fortement dédiés à la communication et à la mobilisation des adhérents sur le dispositif. Un rythme de demandes soutenu s'est installé à partir du mois de juin 2020, soit six mois après le début de l'expérimentation.

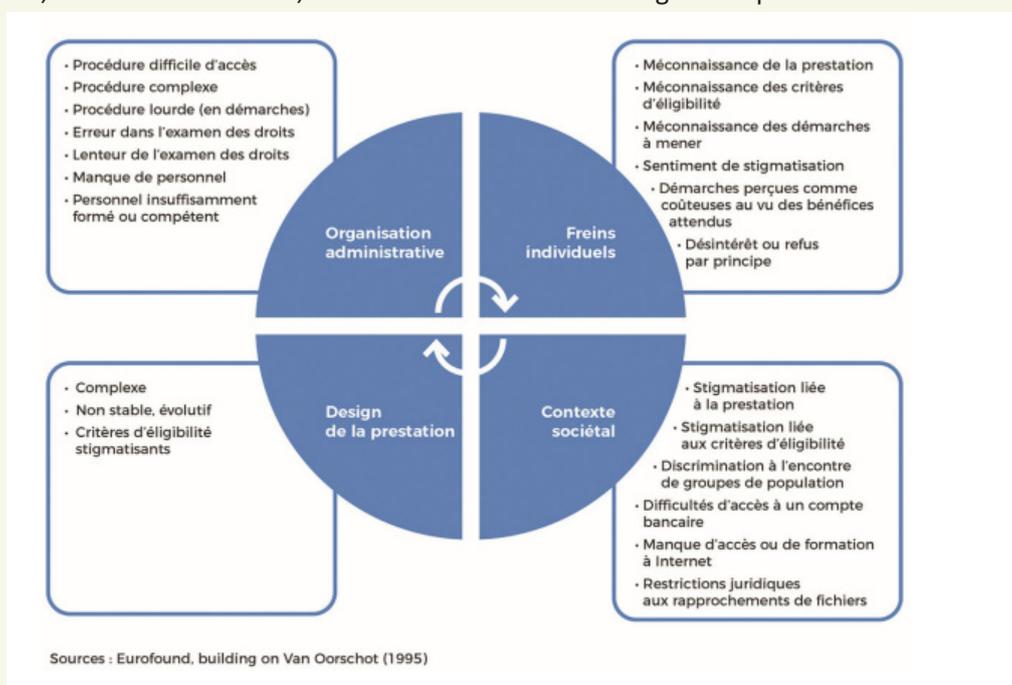


Un temps d'adaptation pour l'utilisation de l'outil par les bénéficiaires est inhérent à la création de nouveaux dispositifs. Outre le temps de l'information et de la communication, pour bien s'assurer de la connaissance du dispositif par les adhérents, un coût d'entrée fort existe. En effet, il faut accompagner et former les équipes à son utilisation, réaliser des « tuilages » lorsque les salariés utilisant le dispositif quittent leur poste, et ainsi trouver un « rythme de croisière » qui permet aux adhérents de le mobiliser quand il le faut. La barre des 1000 demandes a presque été atteinte avec une moyenne mensuelle de 45 demandes depuis 2021.

LE NON RECOURS PARMIS LES POPULATIONS VULNÉRABLES

Le non recours des personnes les plus vulnérables aux aides sociales est une problématique de plus en plus prégnante dans la conduite des politiques publiques. Le rapport Eurofond de 2015 a mis en lumière les différentes causes communes à toutes les études sur le sujet en Europe. Parmi elles, on retrouve le manque d'information, le coût et la complexité d'accès et les barrières sociales comme la stigmatisation. Selon la DRESS, plus des ¾ des français pensent que des personnes ne bénéficient pas de droits auxquels ils peuvent prétendre. Pour le seul RSA, 33% des personnes potentiellement concernées par le RSA socles ne le demandent pas, 68% pour le RSA activité. L'Accès aux droits et aux services, et la lutte contre le non recours a notamment fait l'objet d'une attention particulière dans la stratégie pauvreté via la création d'un groupe de travail dédié

Van Oorschot qu'Eurofound cite dans son rapport expose quatre risques liés au non-recours : l'organisation administrative, les freins individuels, le contexte sociétal et le design de la prestation :

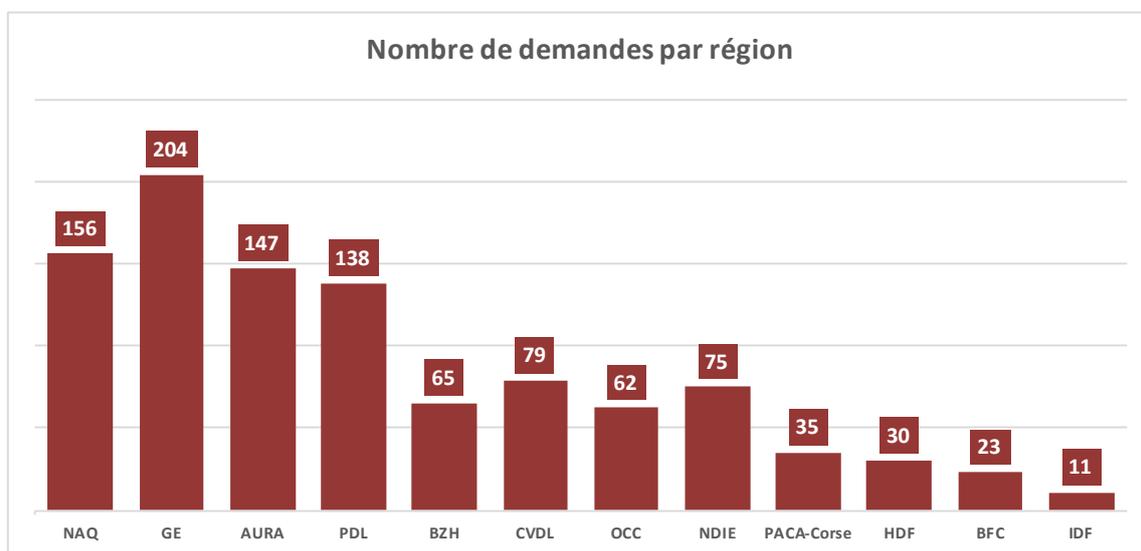


Le fonds coup de pouce postule, via son fonctionnement, qu'il peut faire baisser une partie de ces freins.

Répartition géographique des adhérents et des demandes et des associations

Les demandes

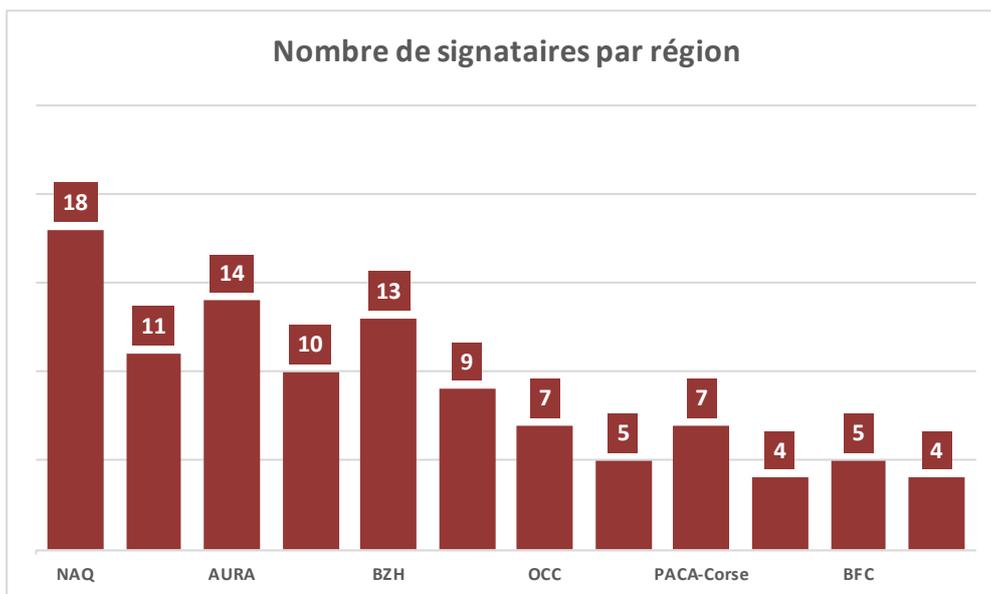
Les régions ayant participé le plus à l'expérimentation sont la Nouvelle Aquitaine, Le Grand-Est et l'Auvergne-Rhône-Alpe. Cela s'explique par le nombre élevé de leurs adhérents au sein de l'Union. En effet, la Nouvelle Aquitaine et l'Auvergne Rhône Alpes représentent un quart des adhérents de l'Union. Dans le Grand-est, plus de la moitié des adhérents se sont saisis du dispositif et sont parmi les plus grands demandeurs du réseau. Des régions s'en sont proportionnellement très peu saisis, comme l'Île de France ou les Hauts-de-France. Dans ces régions, des dispositifs similaires ont été mis en place pendant la crise du COVID 19, ce qui n'a pas permis l'utilisation soutenue du fonds coup de pouce chez tous ces adhérents. Enfin, la Bretagne qui était une des régions les plus actives a diminué son nombre de demandes depuis la création d'un dispositif connexe¹⁶.



16 Voir encadré sur les dispositifs régionaux

Les associations

Au 1er Janvier 2022, 107 associations ont signé une convention d'engagement mutuel qui acte leur participation à l'expérimentation. Elle a pour objectif d'établir le cadre dans lequel se développe l'expérimentation du Fonds. Elle indique les engagements mutuels pris entre l'Unhaj et les associations adhérentes locales et détermine notamment les engagements financiers et de participation à évaluation. Ces associations parties prenantes de l'expérimentation se regroupent de la manière suivante selon les différentes régions.



Les régions les plus représentées sont la région Nouvelle Aquitaine, la région Auvergne Rhône-Alpes, et la région Bretagne. Ces régions se sont particulièrement saisies de ce dispositif pour plusieurs raisons : communication particulièrement relayée par les URHAJ, la présence de publics en difficulté, de territoires fragiles, l'absence de dispositifs proches existants dans la région.

La Région Grand Est recoupe ces différents points. L'expérimentation a été portée par la Déléguée régionale qui a eu l'opportunité d'échanger de ce dispositif avec le Commissaire dédié à la lutte contre la pauvreté du Grand Est. L'ensemble de la région a donc été particulièrement sensibilisée à l'expérimentation du Fonds coup de pouce, c'est pourquoi le nombre d'associations parties prenantes de l'expérimentation est élevé.

En proportion du nombre d'adhérents dans chaque région, ce sont les régions Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Auvergne Rhône Alpes et Grand Est les plus représentées en nombre de signataires, avec un plus de 50% de signataires.

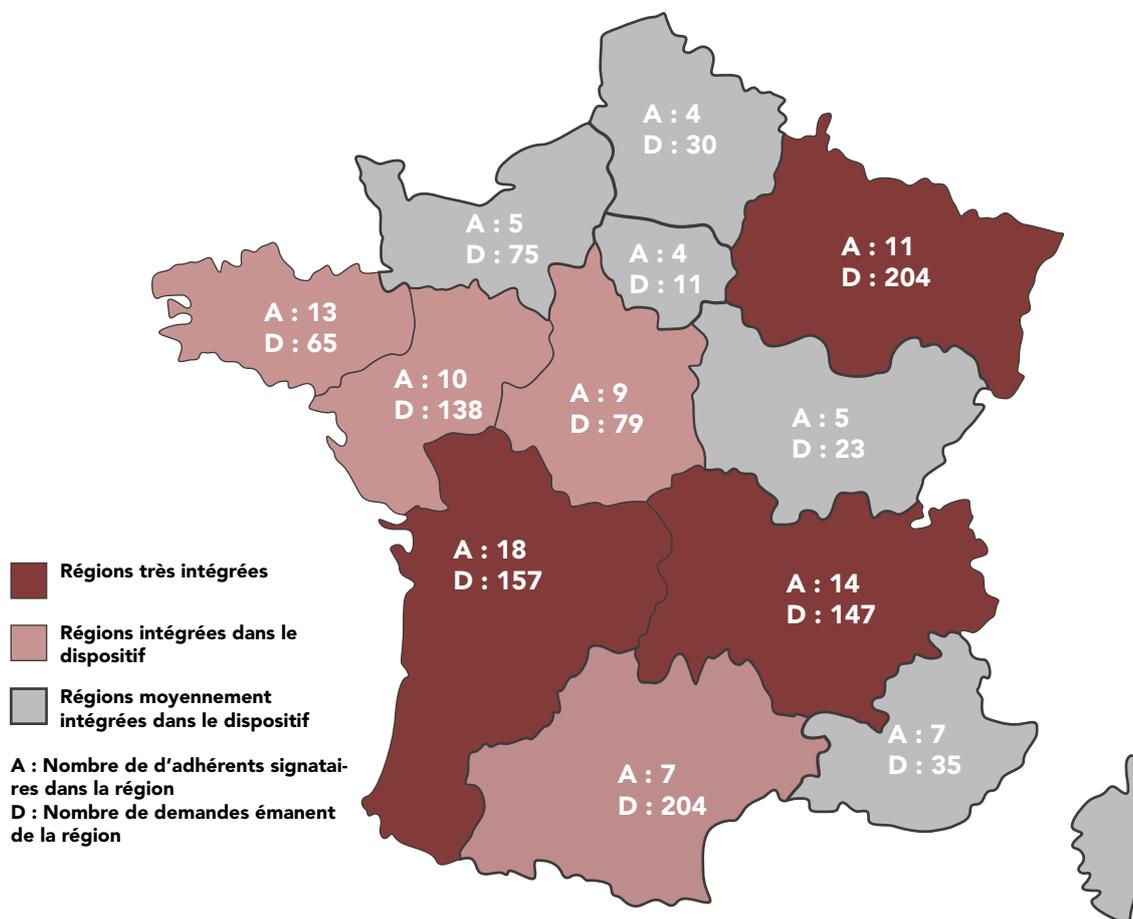
Ces structures sont très grosses, avec 130 logements en moyenne. On trouve quasi exclusivement des résidences car le fonds est taillé pour ce genre de structures, à contrario des Services Habitat Jeunes et CLLAJ.

Dynamisme régional

Toutes les associations signataires de la Convention de déclaration de candidature et d'engagement n'ont pas encore fait de demande de mobilisation du Fonds coup de pouce. Sur les 107 associations participantes à l'expérimentation, elles sont 92 à avoir effectivement déposé au moins une demande de mobilisation du Fonds coup de pouce pour un jeune en situation de vulnérabilité.

La carte suivante illustre l'hétérogénéité du nombre de demandes en fonction de chaque territoire. Si l'Ouest semble être plus représenté en termes d'associations participantes, en nombre de demandes, c'est bien l'Est de la France, avec les régions Grand Est et Auvergne Rhône Alpes, qui mobilise davantage le Fonds coup de pouce.

Dynamisme Régional du fonds coup de pouce



LES INITIATIVES LOCALES

Le région Bretagne

L'URHAJ Bretagne a été dotée en 2021 de 200 000€ de subvention par sa région répartie en deux postes de dépenses : projets collectifs et aides individuelles. Ces aides individuelles sont à destination de jeunes vulnérables dont les outils sont plus larges que le coup de pouce : aide au paiement de loyer, prise en charge d'impayés, aide à la mobilité, à l'achat de produits d'hygiène et de produits alimentaires. Cette enveloppe qui ne doit pas être renouvelée a bénéficié à 136 jeunes du territoire.

La FAS en Île de France

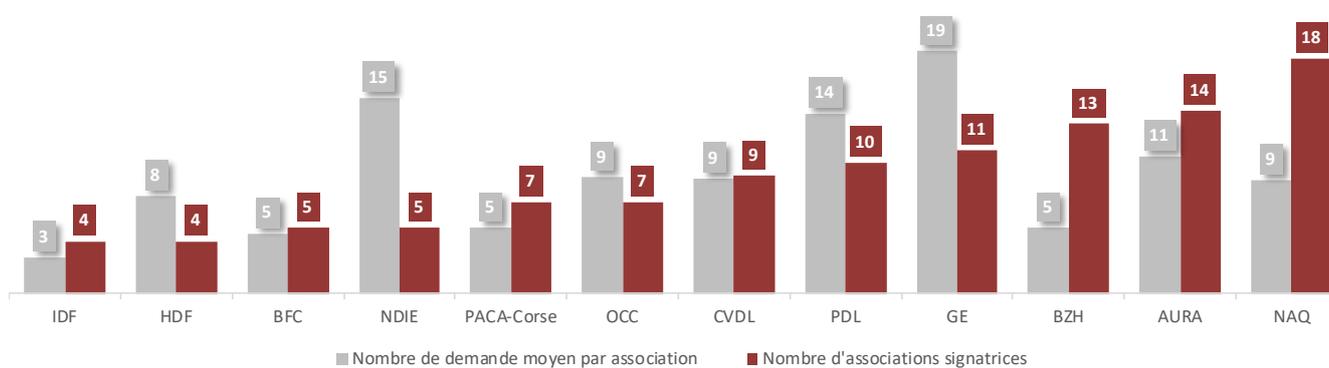
La Fédération des acteurs de la solidarité en Île de France a de longue date tenu à sécuriser les acteurs de l'insertion par le logement. Depuis une vingtaine d'années, la région abonde à hauteur de 400 000€ l'association pour prévenir la vacance des logements, les impayés au départ du logement, les dégradations et les procédures contentieuses. Ce dispositif n'est pas spécifique aux jeunes, aussi depuis 2019 un autre connexe a vu le jour via deux champs d'intervention : la prise en charge des impayés de loyers pendant trois mois à hauteur de 221€ par mois pour les logements de moins de 30m² et l'avance des APL, comme le fonds coup de pouce. Les résultats sont mitigés, à savoir 75 demandes d'avance sur 2019 et 2020 et 6 demandes de remboursements d'impayés. Une nouvelle aide via labellisation des jeunes par les partenaires de l'insertion comme les missions locales verra le jour. Chaque jeune gagnant moins de 900€ par mois et étant en parcours d'insertion sera labellisé (objectif 3000 jeunes par an) et crédité de 600€ à 800€ pour démarrer son parcours d'insertion.

Au 1er janvier 2022, ce sont 906 demandes qui ont été traitées par la cellule d'animation du Fonds coup de pouce. Avec respectivement 204, 157 et 147 demandes, ce sont les régions Grand Est, Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône Alpes qui ont le plus sollicité le Fonds coup de pouce.

Il faut ici comparer ce dynamisme affiché dans certaines régions au niveau des demandes et l'intensité des demandes par association. Dans le Grand Est, si la demande est forte on compte aussi beaucoup d'adhérents ayant signé la convention (11). C'est dans cette région que l'on trouve le deuxième adhérent le plus demandeur avec 56 demandes. L'adhérent le plus demandeur se trouve en Auvergne Rhône Alpes (58 demandes), or le nombre moyen de demande par adhérent est bas dans la région, ce qui montre le peu d'accroche avec le fonds coup de pouce pour les autres associations de la région. Enfin, la Normandie n'a que 5 adhérents conventionnés mais 15 demandes par adhérent. Une association manchote a effectué 38 demandes. Cette surreprésentation de certains adhérents s'explique par différents facteurs :

1. Le type de population qui est souvent répartie entre Ex-ASE et réfugiés.
 2. Le coût d'entrée fort dans l'expérimentation pour les salariés des associations qui diminue avec le temps et le nombre de demandes effectuées.
 3. La taille des résidences qui diffère selon les associations et de facto le nombre de demandeurs potentiels.
- Nous tenterons d'apporter des éléments d'analyse dans la partie impact adhérent pour documenter la prise en main ou non du fonds coup de pouce par ces derniers.

Nombre moyen de demandes par adhérent et par région

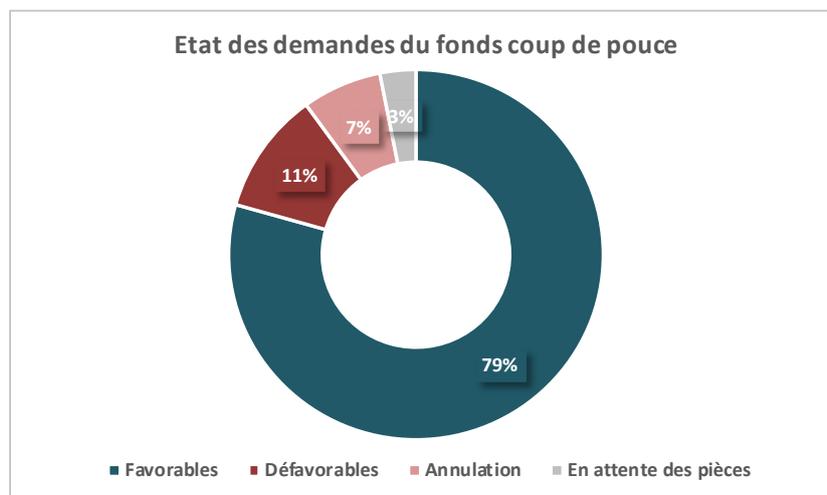


LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDES COUP DE POUCE

Après s'être intéressé aux associations parties prenantes de cette expérimentation, il s'agit ici de s'attarder sur les demandes portées par ces associations. Nous observerons les 906 premières demandes effectuées auprès de la Cellule d'animation du Fonds coup de pouce.

Etat des demandes

La grande majorité des demandes de mobilisation du Fonds coup de pouce est acceptée. Les avis favorables représentent plus de 79% des demandes. Le profil des jeunes bénéficiaires sera développé plus tard dans l'étude. Parmi ces demandes, 7% ont été annulées par la structure Habitat Jeunes, car le jeune était soit parti, soit ne rentrait plus dans les critères d'attribution du fonds coup de pouce. Le jeune peut finalement quitter la résidence avant que la demande soit examinée du fait d'une opportunité sur un autre territoire ou la possibilité d'accéder à un autre type de logement. Certaines associations après avoir effectué une demande de mobilisation coup de pouce s'aperçoivent que la demande ne correspond pas aux critères de mobilisation du Fonds et ne transmettent dès lors pas les pièces justificatives ce qui, après relance de la part de la cellule d'animation de l'Unhaj conduit à l'arrêt de la demande. Le taux d'acceptation explique aussi une bonne appropriation des critères de l'expérimentation par les équipes locales ainsi qu'une bonne délimitation des situations des jeunes bénéficiaires.



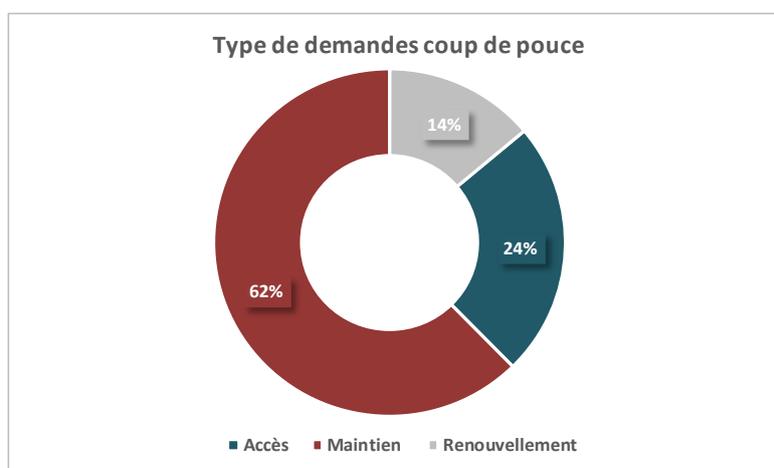
Une demande sur dix a été rejetée par la cellule d'animation du Fonds coup de pouce. Ces demandes ont été refusées car les jeunes pour qui elles avaient été sollicitées ne rentraient pas dans le cadre de l'expérimentation (ressources supérieures au seuil maximal, demande de second renouvellement, critères de vulnérabilité sociale ou économique n'entrant pas dans le cadre comme les addictions, les dettes contractées à l'extérieur, des difficultés de gestion de budget malgré quelques ressources etc.). Au début de l'expérimentation du Fonds coup de pouce, la cellule d'animation du Fonds a vu se développer le nombre de demandes pour des jeunes étudiants étrangers. Après en avoir fait part à la DILPEJ et à la DGCS, la décision a été prise de ne pas inclure dans les bénéficiaires du Fonds coup de pouce ces jeunes dans un premier temps. Suite au second confinement, la décision du comité de pilotage en lien avec les partenaires a été de réintégrer ces situations. Enfin, d'autres demandes ont également été refusées au regard des ressources du jeune. Il s'agissait de jeunes apprentis ou salariés (CDI temps partiel) qui percevaient plus de 800 € par mois. D'autres demandes ont été refusées car les structures demandaient la prise en charge de la dette de loyer du jeune.

Sur la question de la dette de loyer, celle-ci demeure un vrai sujet (hors du cadre de l'expérimentation) dans la mesure où elle obère les capacités de construire une trajectoire résidentielle quand bien même cette dette était liée à une situation de vulnérabilité ponctuelle. D'autres situations ont été aussi écartées comme celles

résultant d'un trop perçu de transferts sociaux. Ce cadre invite à s'interroger sur les modalités d'activation de certains droits et parfois les erreurs administratives mettant les jeunes, bien souvent au budget très modeste, dans des situations de basculement dans la pauvreté.

Les différents types de demandes

Le Fonds coup de pouce a pour objectif principal de venir en soutien à des jeunes qui ne pourraient pas accéder à un logement Habitat Jeunes en raison de ressources financières absentes ou trop basses. Son objectif secondaire est de maintenir les jeunes déjà résidents qui rencontrent une période interstitielle pouvant les conduire à un basculement dans la précarité. Ces périodes interstitielles peuvent être des périodes d'attente d'activation de droits, de réception de ressources financières liées à un contrat en alternance, à une entrée en Garantie Jeunes...



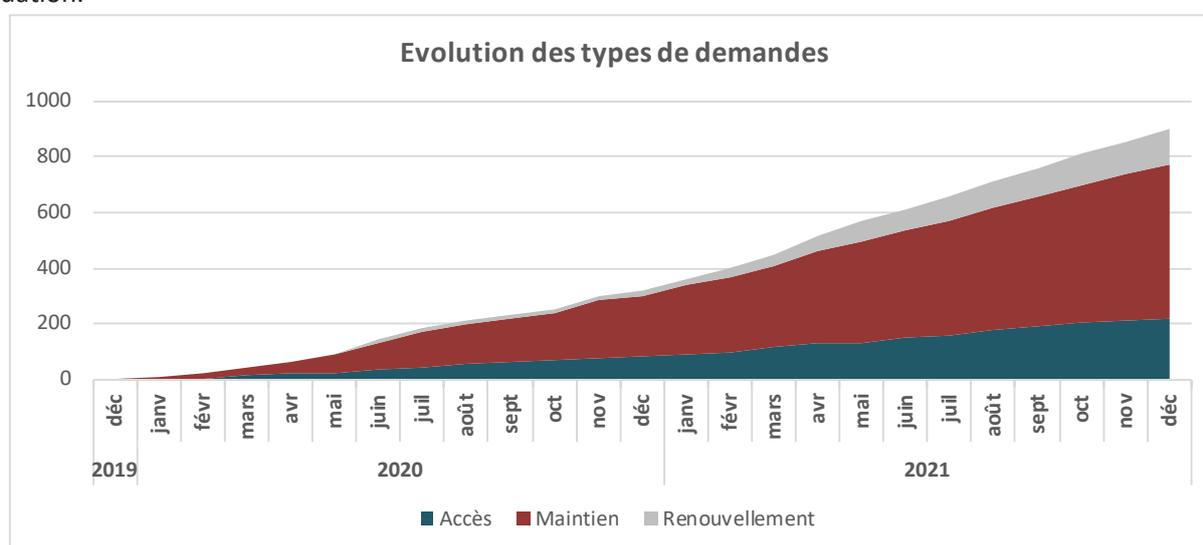
Au 1er janvier 2022, les demandes d'accès représentent 24 % des demandes alors que les demandes de maintien sont de l'ordre de 62 %. Cette prépondérance des demandes de maintien s'explique par plusieurs raisons. Le lancement du Fonds coup de pouce a été fait dans une période de l'année où la mobilité résidentielle a été réduite. La durée moyenne des séjours sur tout le parc FJT a significativement augmenté, donc moins de demandes d'accès. Pendant la pandémie les difficultés se sont accumulées et les associations ont mobilisé le fonds pour sécuriser les jeunes dans leur logement.

De plus, en raison de la pandémie de Covid-19 et des confinements qui se sont succédés, les demandes d'accès ont nettement diminué. Les jeunes résidents ont connu des périodes de difficultés économiques en raison des confinements, certains ont perdu leur emploi comme les intérimaires, d'autres n'ont pas pu commencer de Garantie Jeunes ou des stages de formation professionnelle (souvent reportés), beaucoup ont été licencié pendant des contrats d'apprentissage. Enfin, un nombre important d'anciens mineurs non accompagnés, en apprentissage, intérim ou même en contrat long (CDI, CDD) ont eu des difficultés de renouvellement de carte de séjour ce qui a obligé leurs employeurs respectifs à les licencier... Ce décrochage entre les demandes d'accès et de maintien est particulièrement visible sur le graphique suivant qui illustre l'évolution des types de demandes acceptées au fil des mois à voir ci-dessous. Les courbes de demandes d'accès et de demande de maintien suivent la même progression avec une légère prédominance des demandes de maintien au début de l'année. A partir du mois d'avril 2020 on remarque une réelle augmentation des demandes de maintien

Les demandes de renouvellement

La cellule d'animation du Fonds coup de pouce a soutenu 110 jeunes trois mois de plus. Ces renouvellements prennent place dans un contexte économique, social et politique particulier. En effet, la crise liée à la pandémie de Covid-19 et au confinement a conduit certains jeunes à demander une prise en charge coup de pouce plus longue que celle prévue initialement. Ils répondent aussi à une évolution du jeune dans son parcours d'insertion, car chaque demande est argumentée par les effets attendus de l'intervention coup de pouce sur la suite de son parcours. Ce nombre est relativement bas et confirme la vocation initiale du fonds coup de pouce d'enclencher une nouvelle dynamique en trois mois.

Pendant les périodes de prise en charge, les jeunes ont néanmoins pu avancer sur leur insertion professionnelle. Ils ont pu prendre rendez-vous avec leurs missions locales afin de mettre en place un accompagnement vers l'emploi. Un travail sur le CV, la recherche d'emploi ou la gestion d'un budget a souvent été développé pendant les 3 mois de prise en charge par le Fonds coup de pouce, comme nous le verrons dans la partie impact de cette évaluation.

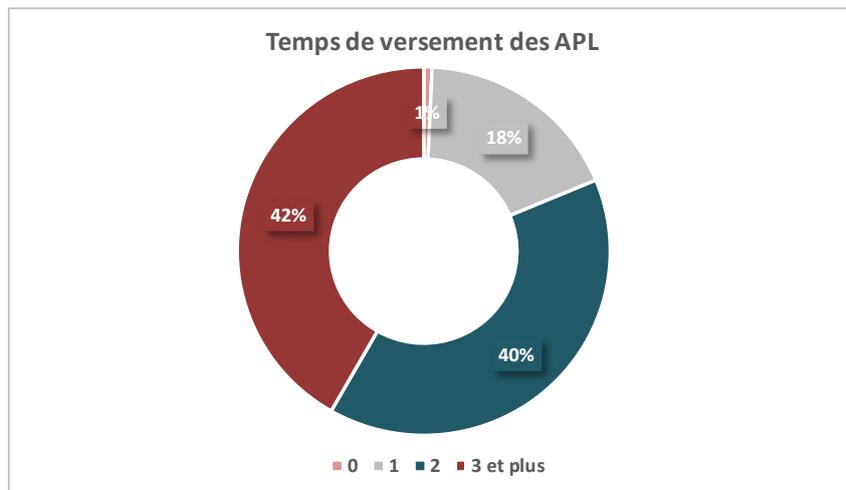


La période des 3 mois de prise en charge par le Fonds coup de pouce a permis à certains jeunes de rebondir, mais surtout de leur laisser du temps. Certains devaient commencer une période de Garantie Jeunes ou un emploi qui a été repoussée.

Certains jeunes ont également mis à profit cette période de confinement pour réfléchir sur leurs parcours et ont fait le choix de commencer une formation à la rentrée. L'aide du Fonds coup de pouce leur permet d'assurer leur logement pendant ces périodes interstitielles.

Temps de versement des APL

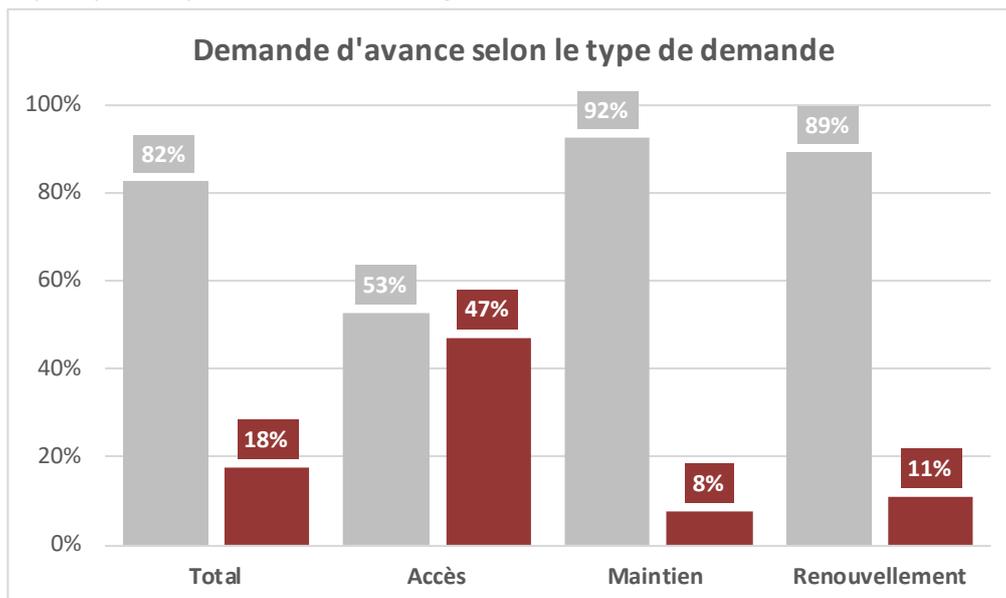
En raison de la disparité des temps de versement des APL par les différentes Caisses d'Allocations Familiales, certains jeunes peuvent être en difficulté pour payer leur reste à charge de loyer qui est, de facto, plus élevé lors de leur arrivée sur la structure Habitat Jeunes. Le temps moyen d'attente du versement des APL est de 2 mois et demi. Mais selon les territoires et les profils des jeunes, ce temps peut être plus long ou plus court. Ces inégalités de temps de traitement sont modélisées par le graphique ci-dessous. C'est face à ces disparités selon les territoires que le Conseil d'Administration de l'Unhaj, en accord avec le comité de pilotage, a pris la décision de développer l'avance coup de pouce.



Au fil des différents échanges entre la cellule d’animation du Fonds coup de pouce et les équipes Habitat Jeunes de terrain, des difficultés administratives ont également été mises en exergue. La CAF, comme Pôle Emploi parfois, font des erreurs quant à l’appréciation des aides accordées aux jeunes, spécifiquement depuis la réforme. Après réexamen des dossiers, ces acteurs observent parfois des trop perçus et échelonnent le remboursement les mois suivants en accordant moins d’aide financière aux jeunes concernés. Ces situations les mettent en difficulté car ils peuvent recevoir moins que ce qu’ils pensaient toucher. Cela peut conduire les jeunes vers un découvert et à une dette de loyer. Plus de deux jeunes sur cinq attendent plus de 3 mois pour décrocher l’APL. Ces chiffres concernent les jeunes pouvant les toucher. Nous le verrons par la suite, mais une grande partie des étrangers, notamment les anciens mineurs non accompagnés, ne le peuvent pas.

Les demandes d’Avance coup de pouce

L’opération, comme nous le voyons, a largement bénéficié aux jeunes souhaitant accéder au logement ce qui montre le tremplin qu’il est pour l’accession au logement autonome.



Près de la moitié des demandes d’accès est accompagnée d’une demande d’avance APL pour combler les retards des CAF au niveau départemental.

DIMENSIONS LÉGALES

La réforme des APL

La mise en place effective des APL dites en temps réel a eu lieu le 1er janvier 2021. L'APL avait cette fonction assurantielle qui permettait aux jeunes de décohabiter plus facilement avec l'assurance d'avoir des APL calculées à n-2, quand ce nouveau calcul se base sur l'année n-1 et réévalue son montant trimestriellement. Cette réforme qui vise la contemporanéité de l'APL a eu deux effets négatifs majeurs sur les jeunes précaires :

1. Une baisse forte et significative du montant des APL de 40€ en moyenne par jeune et plus précisément de 98,6€ pour les salariés précaires (CDD, CDI temps partiel, intérimaires, saisonniers, indépendant)

2. Une incertitude quant aux ressources disponibles des jeunes dû à la révision trimestriel des APL

La jeunesse est une période d'expérimentations. Tous les jeunes n'ont pas un parcours linéaire comprenant éducation, formation et emploi, spécifiquement le public FJT. Il existe des trous d'air professionnels, au niveau des formations et des aides sociales. Or, notamment chez les demandeurs coup de pouce, beaucoup de jeunes ont travaillé trois à six mois l'année passée, donc trop peu pour bénéficier des allocations de retour vers l'emploi de pôle emploi. Mais le nouveau calcul de l'APL compte qu'ils ont bien travaillé six mois, eu des revenus, et par conséquent les allocations peuvent baisser exactement au moment où les jeunes ne sont plus en activité. Par exemple, un jeune est en CDD temps partiel de septembre à décembre 2020 et gagne en moyenne 1000€ par mois. Il ne peut pas ouvrir de droit pôle emploi, et n'a plus de revenu. Ses APL étaient de 300€ mais en recalculant tous les trois mois sur l'année, le jeune n'a plus que 110€ d'APL sans emploi ni ressource.

Les publics socles

Les FJT sont soumis à des logiques d'intégration de publics spécifiques, institutionnalisées notamment via la dernière circulaire CNAF d'octobre 2020 . Les projets Habitat Jeunes ne peuvent légalement pas accepter tous les jeunes pour favoriser la mixité dans leurs résidences. En effet, chaque FJT doit accueillir 65% de jeunes actifs âgés de 16 à 25 ans (exerçant une activité salariée, apprentissage et alternance, formation professionnelle et stage, en recherche d'emploi), 35% maximum de jeunes âgés de 26 à 30 ans, des étudiants des lycéens, 15% maximum de jeunes accueillis dans le cadre d'un conventionnement (ASE, PJJ). Ces typologies d'accueil des publics peuvent expliquer la plus faible proportion des demandes d'accès du fonds coup de pouce.



Résultats de l'étude : Le volet impact

Ces résultats proviennent de l'enquête spécifique réalisée sur les deux parties prenantes. Ils s'attardent sur les effets et l'utilisation du coup de pouce par les adhérents et les jeunes. Cela nous permettra de comprendre si le fonds coup de pouce marche, comment il marche et comment l'améliorer.

STRUCTURES : L'UTILISATION ET SES EFFETS SUR LES STRUCTURES

Les résultats de l'évaluation d'impact côté structures se basent sur trois données différentes :

- 74 répondant.e.s au questionnaire de 69 structures différentes sur les 100 signataires au moment de la diffusion du questionnaire
- 11 entretiens de 20 minutes menés sur des associations participantes différentes
- 21 entretiens de 15 minutes menés sur des associations non-participantes

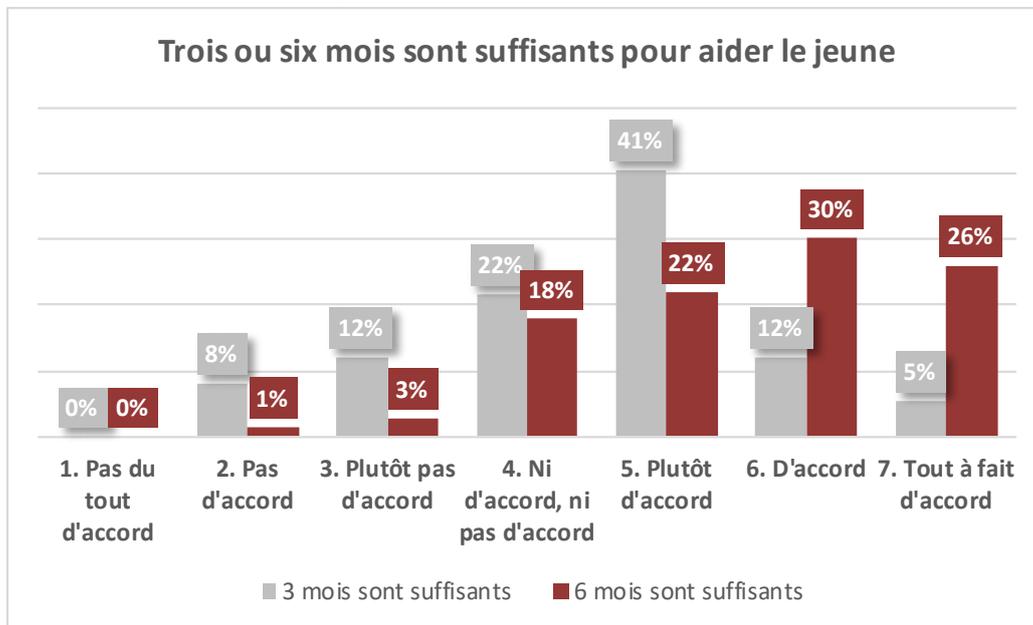
Les répondant.e.s au questionnaire sont pour majorité des utilisateur.trice.s direct.e.s du fonds puisqu'ils .elles sont pour les trois quarts dans le personnel socio-éducatif, donc en relation constante avec les jeunes. L'objectif de ce chapitre est de comprendre l'utilisation qui est faite du fonds coup de pouce et son amélioration possible, notamment dans une logique de baisse du non-recours aux aides sociales.

Pertinence du fonds coup de pouce

Le fonds coup de pouce a été conçu conjointement avec la stratégie pauvreté et les adhérents. Malgré cet état de fait, il nous semble important de vérifier la pertinence du fonds, tant sur le fond (publics visés, temps de l'accompagnement) que sur la forme (facilité d'utilisation, réactivité).

Le temps

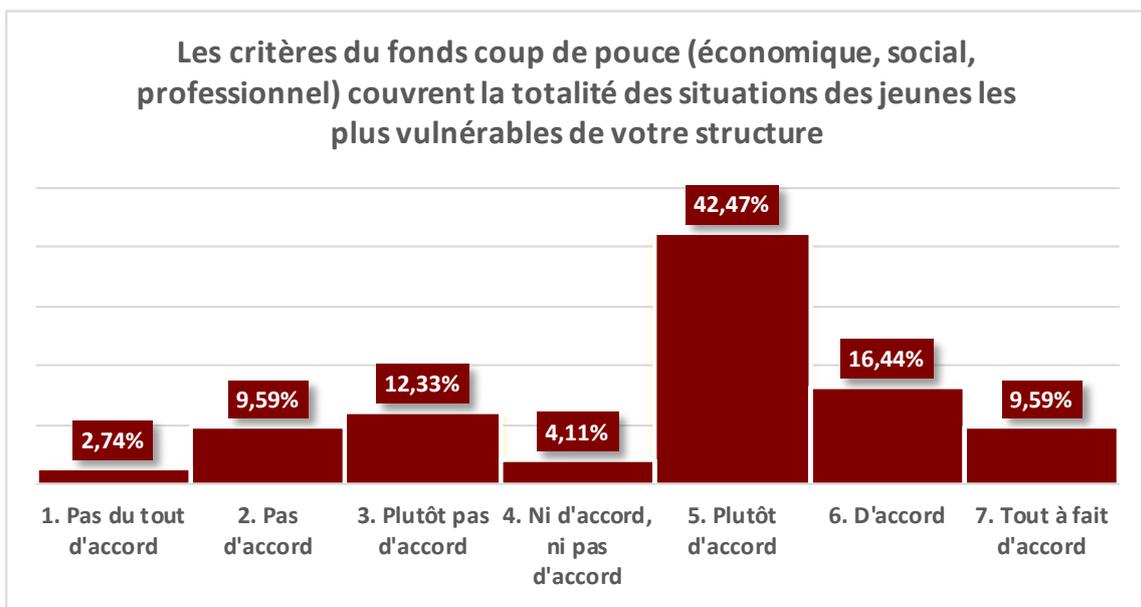
Le fonds coup de pouce agit sur trois mois et peut être renouvelé une fois. Le jeune peut donc sécuriser son logement pour six mois. Globalement, les adhérents sont positifs sur ce temps d'accompagnement. Ils sont 4% à trouver que six mois ne sont pas suffisants et 20% à penser que trois mois ne sont pas suffisants, sachant que parmi ces derniers, seul deux répondant.e.s pensent que six mois sont suffisants, les autres pensent le contraire. En revanche, les adhérents penchent pour une aide de 6 mois, puisque 56% sont d'accord et tout à fait d'accord que six mois sont suffisants contre 17% pour une aide de 3 mois.



Nous avons demandé aux adhérents quelle était la meilleure durée de l'accompagnement et plus des trois quarts des réponses nous ont appelé à moduler l'accompagnement en fonction des situations. Pour beaucoup, cette durée « *dépend vraiment de la situation du jeune* » puisque « *parfois un mois suffit quand six mois ne sont pas suffisants* ». Globalement, les adhérents trouvent que trois mois est une bonne durée avec une possibilité de renouvellement, essentielle lorsque la situation du jeune n'est pas encore stabilisée. Un des adhérents a constaté que « *le nombre de renouvellements n'a pas été fort car en l'espace des trois mois ça se résorbe, je ne dis pas aux jeunes qu'il y a trois mois supplémentaires* ».

Les critères

Tout jeune bénéficiaire du fonds coup de pouce doit justifier de deux vulnérabilités sur trois pour pouvoir prétendre à l'aide. Nous les avons citées en introduction, mais nous posons l'hypothèse qu'elles peuvent parfois ne pas être assez larges pour que tous les jeunes vulnérables ayant un risque de rupture puissent y entrer. D'après nos résultats, les adhérents pensent globalement que ces critères englobent toutes les situations de vulnérabilités, mais ils sont un quart à penser le contraire.

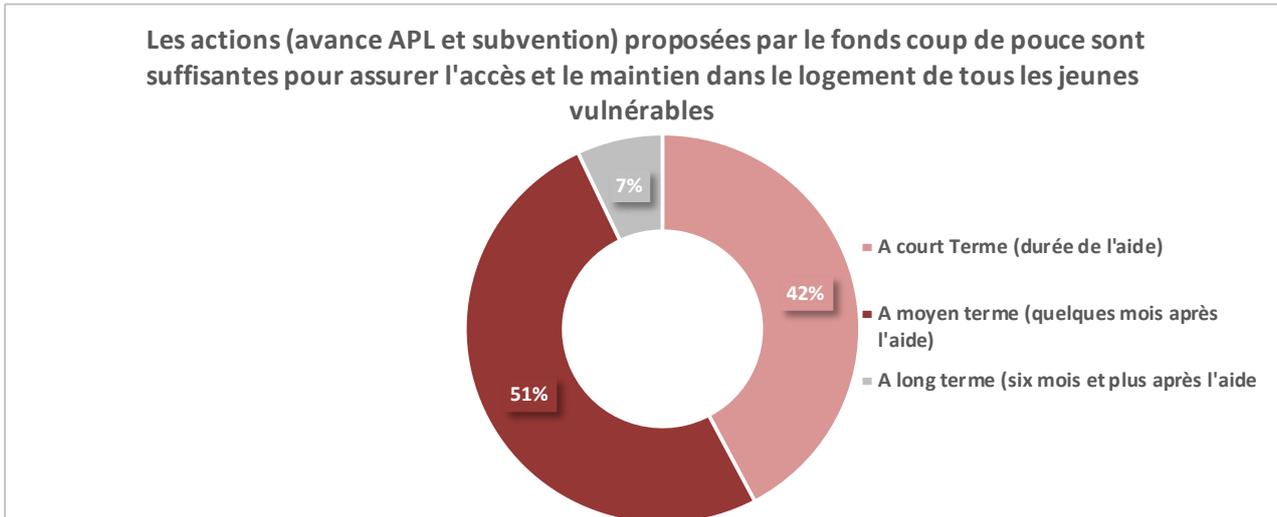


Pour une analyse quantitative plus fine des demandes d'ajout de critères, nous avons demandé de noter de 1 à 10 différents critères qui colleraient plus à la réalité des vulnérabilités des jeunes. Ils ont évalué à 6,9 /10 la pertinence de l'ajout d'un critère social accident du travail, à 6,5/10 un critère économique reste à vivre inférieur à 100€ et à 5,9/10 l'ajout d'un critère social addiction et d'un critère économique reste à vivre inférieur à 100€. Ces critères ont été travaillés en COPIL mais seuls les deux premiers critères sont plébiscités. En effet, beaucoup de jeunes ayant des accidents du travail ne peuvent pas rentrer dans l'expérimentation car sont souvent sous contrat, n'ont pas forcément de vulnérabilité sociale et ont des allocations de la CPAM plus élevées que 500€ mais leur vulnérabilité est forte. Le réseau Habitat Jeunes voit aussi augmenter la problématique d'addictions et certains jeunes ne remplissent pas forcément les autres critères et donc ne peuvent pas bénéficier du fonds.

Plusieurs demandes d'ajouts d'autres critères ont été communiquées via le questionnaire. On y retrouve par exemple la situation des familles qui est peu traitée en résidence mais beaucoup dans le diffus via les CLLAJ ou la santé mentale.

Les outils

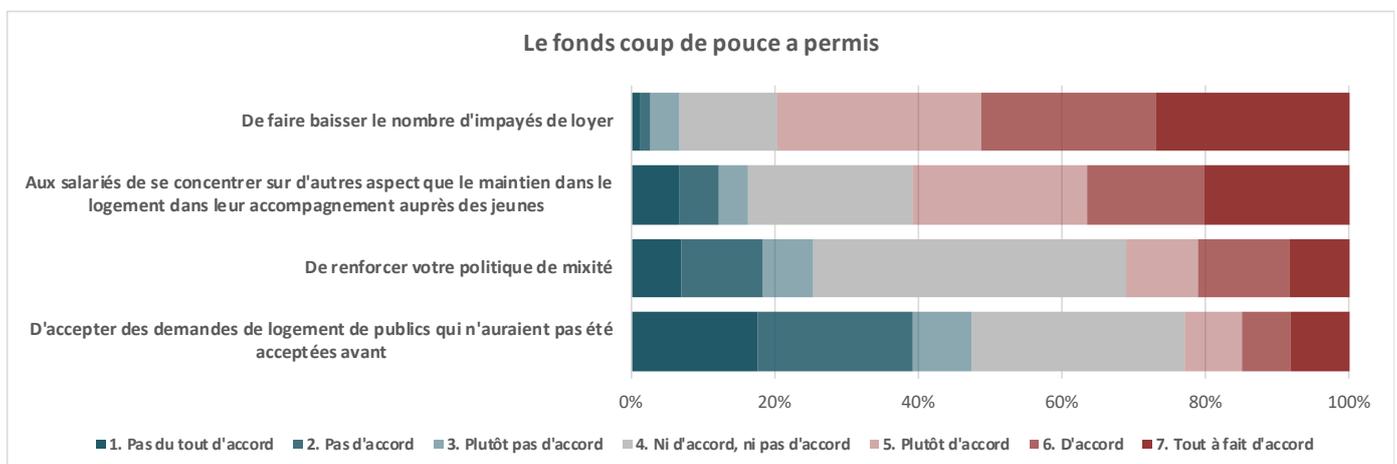
Les adhérents pensent que l'aide est très utile pendant la durée de l'aide et à moyen terme. Pour beaucoup, il n'y a « rien à changer », mais certains proposent la prise en charge des dettes et le paiement de la caution et du dépôt de garantie pour favoriser plus l'accès au logement de certains jeunes vulnérables.



L'utilité

Le fonds coup de pouce a permis à 80% de faire baisser le nombre d'impayés de loyer, et c'est une très bonne nouvelle. En effet, la grande partie des ressources des associations vient des redevances et c'est le premier pas vers une amélioration de la qualité des accompagnements, car ils sont plus de 60% à attribuer au fonds coup de pouce cette amélioration. Elle permet aussi de pouvoir renforcer la politique de mixité pour 30% d'entre eux et l'accueil d'un public plus vulnérable pour 23% des adhérents, malgré la contrainte des publics socles développée plus haut. Des adhérents nous indiquent avoir accueilli des jeunes en Garantie Jeunes ou des jeunes sortant de la rue sans ressource grâce au fonds coup de pouce. La sécurisation du paiement des redevances est l'étape initiale de la pérennité de la politique de mixité et de l'accueil des jeunes les plus vulnérables.

L'utilisation du fonds coup de pouce



Performance et non recours

Nous avons demandé dans le questionnaire de noter sur dix les performances de gestion du fonds coup de pouce dans une logique d'amélioration continue et dans le but d'élargir la base des adhérents recourant à l'aide, dans une volonté de limiter le non recours. Selon le modèle que nous avons évoqué précédemment de Van Oorschot sur les racines du non-recours, l'organisation administrative est une des causes centrales. On y retrouve les procédures complexes, lourdes et difficiles d'accès, l'erreur dans l'examen des droits, le manque de personnel et le personnel insuffisamment formé ou compétent. Les répondants ont attribué la note de 8/10 à la procédure de demande du fonds coup de pouce et à la fluidité des échanges avec la cellule d'animation, et la note de 7/10 à la procédure de facturation. Ces notes semblent donner raison au fonds coup de pouce sur le dépassement des trois premières limites. Le manque de personnel est néanmoins à souligner, aussi sur le fonds coup de pouce, puisque seuls 0,7 ETP sont consacrés à sa gestion, ce que l'on retrouve dans la note plus basse pour la gestion de la facturation parfois longue. Enfin, nous avons répondu présent sur la rapidité de l'examen des droits avec un temps de réponse moyen de 7 jours, week-end et congés compris.

Les adhérents ont demandé au niveau du questionnaire plus de fluidité au niveau de la facturation avec notamment un outil dédié relié à leur Système d'Information, plus de simplification dans la demande avec un outil simple et non plus deux (formulaire et envoi des documents via mail) où l'on pourrait y glisser les pièces justificatives.

Au niveau des entretiens que nous avons menés et que nous détaillerons plus loin, les adhérents semblent très satisfaits du fonds : « j'ai trouvé ça hyper simple » ; « je trouve ce dispositif génial », « c'est une super aide à laquelle je pense tout le temps », « le gros avantage avec ce dispositif c'est que vous êtes hyper dispo ».

Les adhérents interrogés

Pour aller plus loin dans nos investigations et comprendre l'utilisation du fonds coup de pouce par nos adhérents, nous avons effectué onze entretiens de vingt minutes. Les répondant.e.s étaient tous des intervenants socio-éduc sauf une responsable habitat

de CLLAJ, avec un diplôme Conseiller en économie sociale familiale. Ce sont donc eux qui effectuent les demandes. La taille des structures varie entre 250 et 30 logements, ces salariés ayant donc à leur charge un nombre variable de jeunes, allant de « 70 jeunes par personne » à 23 pour les plus petites, ce qui a son importance sur le suivi des jeunes et de leur faculté à déceler les jeunes ayant besoin d'une aide coup de pouce.

Perception de l'impact chez les jeunes

Ce personnel socio-éducatif suit des jeunes sur tout leur séjour et est formé pour cela. Aussi ses retours sont aussi précieux qu'informés.

La sortie sèche

Le fonds coup de pouce a permis d'éviter des sorties sèches. Un salarié nous évoque les jeunes de l'ASE pour qui cela aurait été « très compliqué » de rester sans l'aide, avec un « retour en foyer éducatif ou CHRS », soit un pas en arrière vers l'insertion. Si les jeunes, comme nous le verrons ont peur de se retrouver à la rue, c'est que les solutions sont souvent inexistantes et des salariés nous le confirment « le risque c'est l'expulsion sans le fonds coup de pouce. C'est déjà arrivé ». En effet, une salariée nous informe que dans la résidence où elle travaille, « au bout de trois mois d'impayé on met un préavis » et ils sont « obligé[s] de les lâcher ». Un dernier prend l'exemple d'un jeune ancien MNA pour qui « sans APL, ça fait 1500 balles [de dettes] en trois mois ». La réforme APL est aussi pointée du doigt puisqu' « il y a des inconnues de gestion de trésorerie qui sont extrêmes pour les jeunes. On ne peut même plus le simuler sur le site CAF [le droit APL] ». Pour tous, le fonds coup de pouce a permis aux jeunes de « ne pas creuser leur dette » tant de loyer que « d'autres dettes » extérieures. Cette aide leur a aussi permis de « préparer leur sortie » du logement en Habitat Jeunes de façon plus sereine pour entrer dans le logement de droit commun.

La légèreté et la faim

Cette stabilisation a permis aux jeunes d'avoir « moins d'angoisse » tout en leur permettant de « travailler sur leur budget ». Cette aide permet « d'amener pour eux de la légèreté dans leur quotidien pendant trois mois », d'apporter « un repos de l'esprit ». Cette sérénité est primordiale, car « quand ils ont des dettes, ils sont paniqués. Ils n'arrivent pas à prendre du recul, faire

tout et n'importe quoi avec cette peur de dormir dehors ». Ces jeunes se sont concentrés sur d'autres aspects de la vie, notamment l'alimentation via les « *paniers solidaires* » et les autres « *aides alimentaires* ». Ce fonds coup de pouce a largement bénéficié au public étranger pour qui « *c'est la catastrophe* » comme nous le développerons pour les renouvellements de titres de séjour des anciens Mineurs Non Accompagnés.

L'accompagnement

Les salariés trouvent trois avantages principaux à l'aide coup de pouce sur l'accompagnement. Tout d'abord, les problèmes de logement sont momentanément réglés, ils peuvent donc « *travailler sur d'autres axes* ». Ensuite, elle permet de faire sauter la barrière de la dette et de l'argent entre l'animateur et le jeune car c'est « *plus facile pour développer l'accompagnement* » de ne pas avoir d'enjeux de redevabilité financière entre les deux partis. En effet, en FJT, un professionnel est en charge tant de la partie accompagnement que de la gestion locative. Cette barrière supprimée l'accompagnement se passe mieux. Cette aide diffère des aides directes aux jeunes car elle inclut l'animateur dans la démarche, ce qui permet « *de faire avec* » et ainsi de « *l'accompagner pour que ça avance* ». Enfin cela permet de « *se remobiliser* » pendant le temps imparti avec « *une remontée de la pente sans que ce soit sauvage* ». Pendant ces trois mois le jeune et son animateur peuvent faire « *les démarches administratives pour s'en sortir* » et souvent en trois mois « *c'est résolu* ».

Un des interrogés note que le processus de demande du fonds en soit permet d'avoir un accompagnement amélioré puisqu'il est demandé la rédaction d'une note sociale qui lui permet de connaître mieux le parcours du jeune et lui « *paraît aussi important que le bilan financier* ».

Comment toucher les jeunes ?

Des jeunes vulnérables non demandeurs

Une partie de notre questionnaire sur le non recours vient de notre perception que le fonds est parfois sous-utilisé. La moitié des adhérents interrogés nous informaient qu'ils ne faisaient pas de demandes à tous les jeunes qui « *entraient dans les critères* ». Cette demande doit être faite par le salarié en relation avec le jeune et certains pensaient que l'appel au fonds

n'était pas tout le temps « *pertinent* » car les jeunes pouvaient s'en « *sortir sans* » ou « *n'exprimaient pas de difficultés financières pour payer leur loyer* ». Le fonds coup de pouce doit donc son utilisation et son non-recours essentiellement aux salariés des structures qui jugent si un jeune est dans le besoin.

Une animatrice nous explique qu'elle « *ne voulait pas trop abuser* ». C'est le positionnement de beaucoup d'intervenants socio-éducatifs qui nous expliquent « *qu'il faut que ça ait un sens* » ; ils les « *sensibilisent* » et pour beaucoup essaient de trouver « *d'autres dispositifs* » comprenant l'utilisation du fonds coup de pouce comme une aide d'urgence. « *On a fait des demandes que pour les jeunes qui n'avaient pas d'autres aides* ».

Trouver les jeunes justifiant les critères

Si la moitié des interrogés jugent qu'ils n'ont pas fait de demande pour tous les jeunes entrant dans les critères, l'autre moitié affirme l'inverse, notamment pour les structures accueillant « *un public venant largement de l'Aide sociale à l'Enfance* » et « *étranger* ».

Les salariés détectent de différentes façons un jeune ayant besoin d'une aide supplémentaire. Dès l'arrivée, les animateurs « *repèrent directement les jeunes en difficultés* » et expliquent que le jeune « *a intérêt d'être clair sur sa situation financière* ». Ensuite deux cas de figures existent. Soit, dans une logique gestionnaire, lors des « *réunions impayés* », ils détectent « *les impayés de loyers* ». Soit, pendant des entretiens individuels, les jeunes parlent de leurs difficultés de budget dès lors que « *la relation de confiance* » est établie. Il y a donc deux moyens de connaître la vulnérabilité économique du jeune et son risque d'impayé. Enfin, ces échanges individuels sont primordiaux pour détecter les autres difficultés notamment au niveau des « *ruptures de séjour* ».

Des jeunes vulnérables qui n'entrent pas dans les critères

Des jeunes vulnérables n'ont pas pu intégrer le fonds coup de pouce à cause des critères. Comme nous l'avons vu dans l'enquête quantitative, une partie des répondants n'était pas totalement satisfait des critères. Certains proposent des aménagements pour élargir les critères mais sont peu nombreux ; la reprise

Habitat Jeunes

logements engagés

©PierreVannoni

« des dettes antérieures » revient beaucoup, mais c'est surtout au niveau du diffus que les demandes sont importantes. Il faudrait pour eux « inclure le dépôt de garantie ». En effet, les jeunes en intermédiation locative ne peuvent « pas mobiliser visale, locapass ou FSL » et n'ont pas « d'APL au premier mois de loyer ». Les critères économiques devraient selon eux être plus bas.

Un dispositif difficile à appliquer pour les demandes d'accès

Le coup de pouce avait comme objectif de favoriser l'accès au logement autonome pour des jeunes vulnérables. Comme nous l'avons vu avec la circulaire CNAF et les publics socles, ainsi que les réservataires, c'est-à-dire tous les services de l'état et des collectivités territoriales qui orientent leurs jeunes dans les FJT, les projets Habitat Jeunes ne sont pas les seuls décideurs pour l'accueil des jeunes dans leurs logements. Certains « accueillent déjà beaucoup les publics précaires » et ne peuvent faire plus. D'autres ont quasiment toutes leurs places attribuées via des réservataires et travaillent « avec la PJJ, les services départementaux etc. ».

Des associations qui ne se sont pas saisies du dispositif

Ce paragraphe concerne les entretiens que nous avons effectués lors du démarchage téléphonique réalisé pour que de nouvelles associations rentrent dans le dispositif et les verbatim utilisées ne concerneront que cette base de donnée et ne sera mobilisée que dans ce paragraphe. Nous souhaitons comprendre si au-delà de la volonté des équipes socio-éducatives, au-delà des difficultés de rentrer dans les critères pour certains jeunes le fonds coup de pouce n'avait pas été assez utilisé par les adhérents pour d'autres raisons et nous avons enquêté auprès de celles qui n'avaient ni signé la convention ni fait de demandes. Tous les adhérents interrogés, à l'exception d'un, n'avaient pas connaissance du fonds. La crise COVID les a fait se concentrer « sur d'autres priorités » comme l'accès aux produits de premières nécessités, aux épiceries solidaires et l'information « est passée complètement à la trappe ». C'est dans cette optique que nous avons engagé cette campagne d'appel téléphonique pour faire passer l'information en direct et aller encore plus loin que nos deux webinaires, quinze interventions

en région, dix-sept informails spécifiques et l'envoi de notre flyer à tous les adhérents par voie postale.

Quid des autres aides ?

Des aides inadaptées

Le fonds coup de pouce devait combler des situations non-pourvues par les autres aides sociales présentes en limitant les inégalités territoriales induites par les politiques départementales et non se substituer aux autres aides. Malgré cet objectif, il y a eu sur quelques adhérents un effet d'aubaine puisqu'une répondante nous affirme qu'elle aurait « fait appel au FAJ ou au FSL » sans le fonds coup de pouce.

Cela pose néanmoins la question de l'avantage du fonds coup de pouce sur ces deux aides départementales, donc ayant leur propre fonctionnement selon les territoires. En Corse par exemple, une demande de FSL peut prendre « un an » pour une aide qui ne concerne « que les dettes » ce qui ne permet « pas le maintien dans le logement ». Ce temps de réponse est le facteur plébiscité dans le fonds coup de pouce, car pour le FAJ les jeunes attendent plusieurs semaines, « semaines d'angoisses » pour savoir s'ils peuvent rester dans le logement. Comme nous le développons plus haut, dans certains

FJT le jeune peut être obligé de quitter son logement au bout de 3 mois d'impayés. Les délais de ces aides ne permettent pas au jeune ni de s'inscrire dans un temps plus long dans le logement ni de se concentrer sur son avenir professionnel et personnel. D'autres fonds notamment d'action logement ne sont plus utilisés du tout « car nous n'avons jamais eu de réponse ».

La seule aide disponible pour ce public

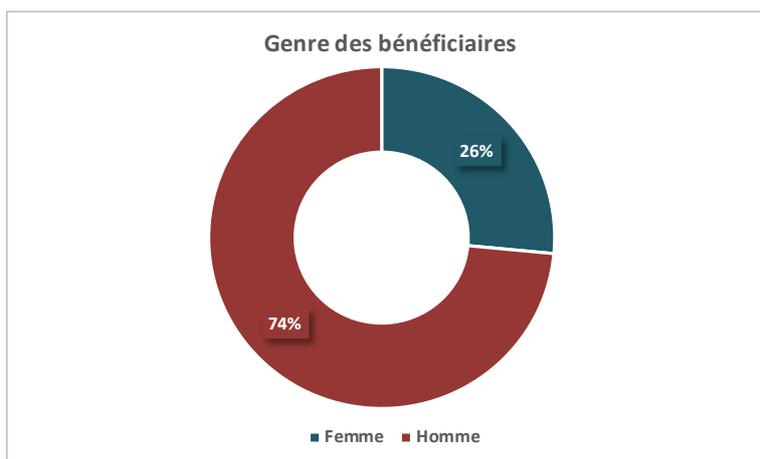
Si le fonds coup de pouce a permis à des situations dites classiques de se régler et un effet d'aubaine était visible chez certains adhérents qui auraient pu recourir pour certaines situations à d'autres aides, pour certains publics c'était « le seul dispositif qui existait ». Les animateurs arrivent à sécuriser les « autres parcours » via d'autres dispositifs « type mobilijeune ». Deux populations, dont une longuement décrite, se distinguent : les anciens mineurs non accompagnés pour qui tous les droits sont bloqués lors d'une attente de renouvellement de titre de séjour que nous sommes « les seuls à pouvoir aider », et les sortants de prison qui n'ont « pas de ressource pendant trois mois ».



JEUNES: ANALYSE DES PUBLICS

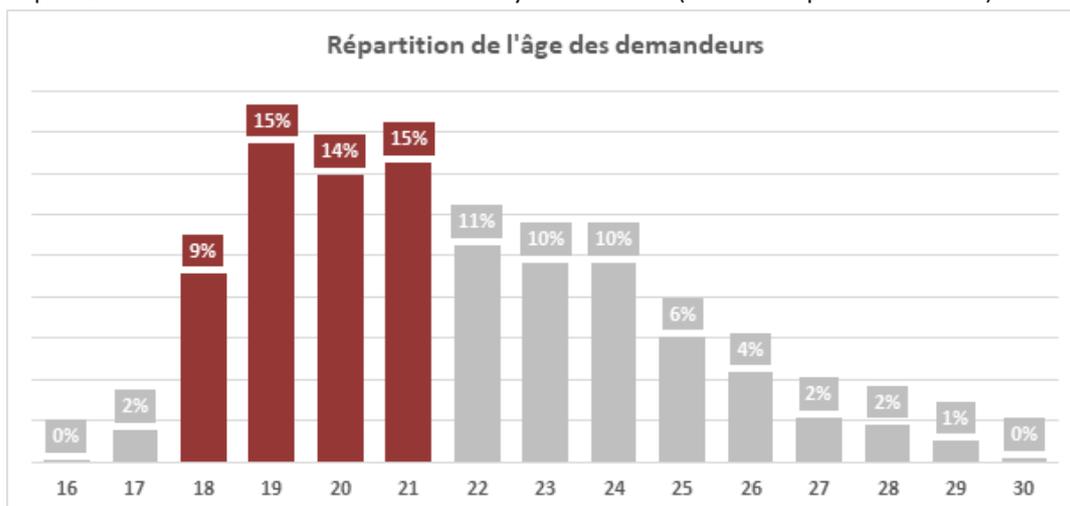
Le genre des bénéficiaires du coup de pouce

Les bénéficiaires du fonds coup de pouce sont comme dans le reste du réseau Habitat Jeunes à majorité masculine. Les trois quarts des demandeurs sont des hommes. Ils sont notamment surreprésentés parmi les MNA puisque parmi eux 95% sont des hommes. Ces proportions n'ont pas évolué depuis le début de l'expérimentation.



Âge des jeunes demandeurs et bénéficiaires

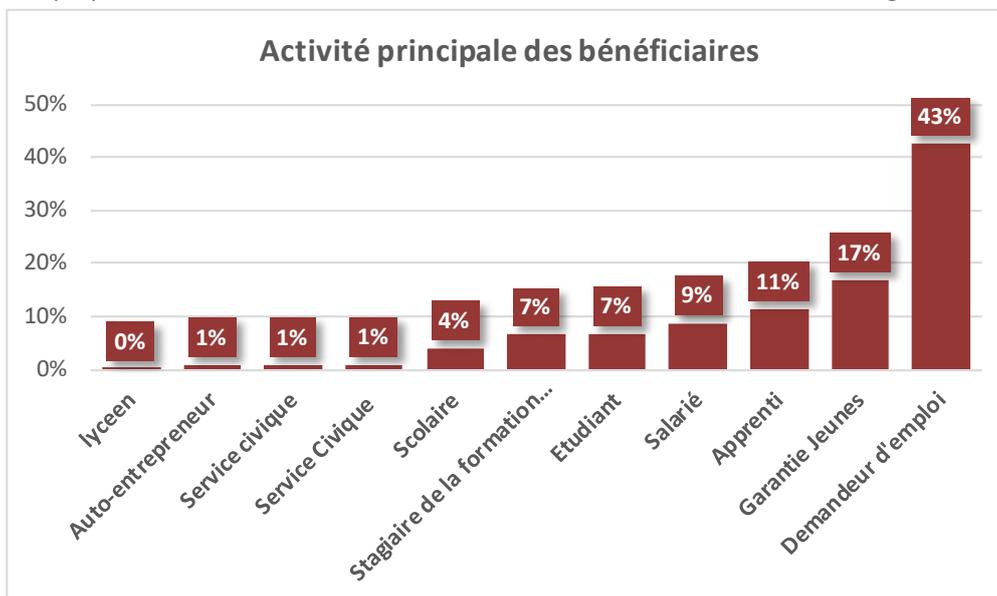
L'âge moyen des jeunes bénéficiaires de l'aide est de 21 ans. Les jeunes sortant de l'ASE sont significativement plus jeunes que les autres bénéficiaires et ont en moyenne 20 ans (contre 22 pour les autres).



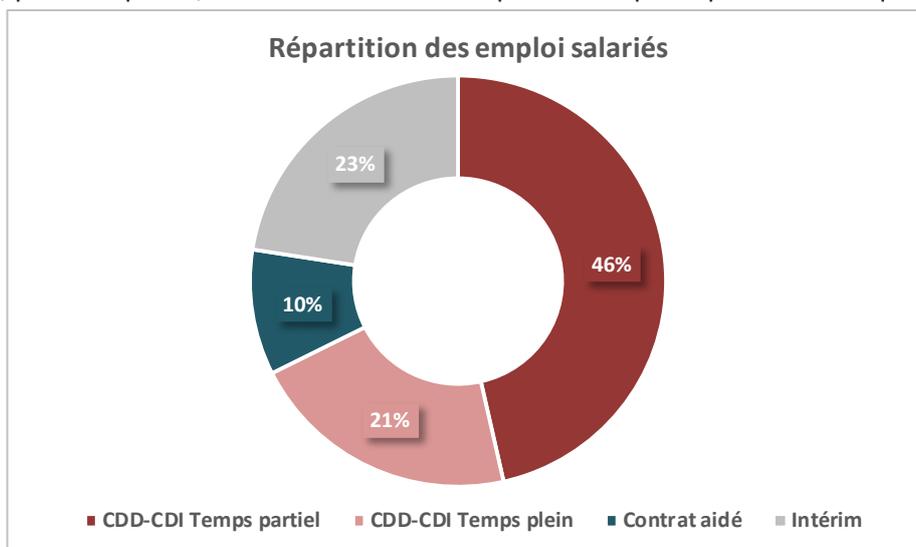
Si l'on regarde spécifiquement les Mineurs non accompagnés ils sont encore plus jeunes puisqu'ils ont en moyenne 19 ans et demi. Le fonds agit réellement comme palliatif aux contrats jeunes majeurs et remplit son rôle d'équité territoriale, car comme nous l'avons vu, ces contrats sont attribués de façon différente et avec une intensité propre à chaque département. Ils agissent théoriquement de 18 ans à 21 ans et nous percevons ici qu'à eux seuls ils représentent 53% des bénéficiaires du fonds. Les demandeurs deviennent plus rares avant 18 ans car le réseau accueille peu de mineur et après 25 ans car d'autres aides sociales, comme le RSA leur sont accessibles.

Activités et statuts

Les bénéficiaires du fonds coup de pouce sont principalement demandeurs d'emploi. En effet, le fonds coup de pouce agit dans les interstices, entre deux emplois, entre la formation et le premier emploi. La seconde catégorie se trouve chez les jeunes inscrits Garantie Jeunes qui remplissent automatiquement deux critères de vulnérabilité (professionnel car gagnant moins de 500€ et professionnel, car en garantie jeune). Les apprentis sont la troisième catégorie la plus représentée notamment chez les premières années qui sont souvent moins rémunérés. Ils sont surreprésentés chez les sortants d'ASE (plus de 22%) et plus spécifiquement chez les anciens mineurs non accompagnés (26%). Ces derniers, souvent formés sur des métiers en tensions subissent de plein fouet, comme nous le verrons, les problèmes administratifs liés au renouvellement de leur titre de séjour qui rendent très compliquée l'obtention des droits sociaux, notamment celles et ceux au logement et au chômage.

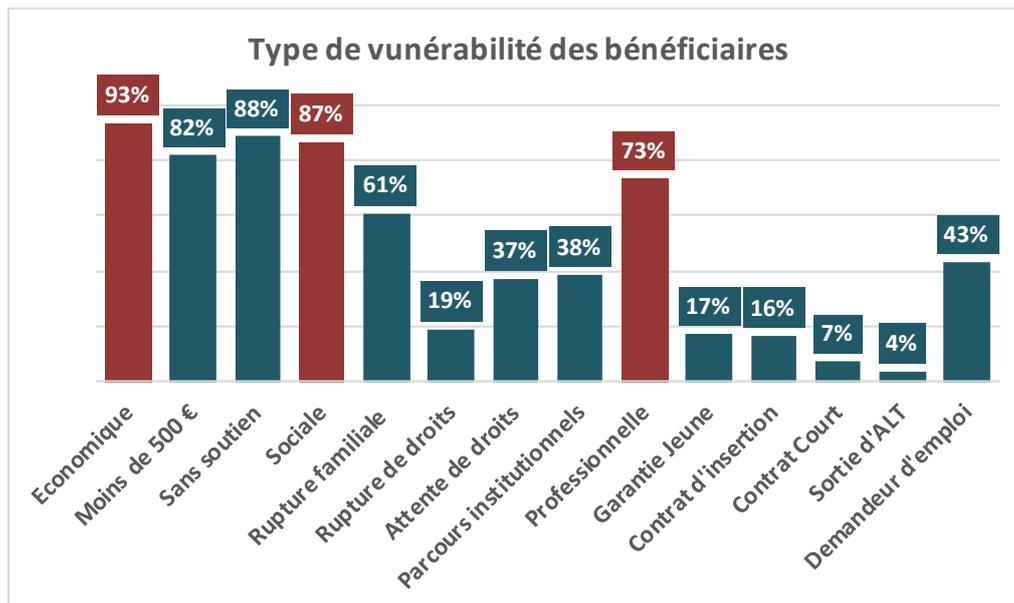


Enfin, nous comptons près d'un salariés sur dix. Ces jeunes sont souvent dans des emplois précaires en temps partiels. En effet, parmi ce public, seulement 23% a un emploi stable quand plus des trois quarts sont précaires.



Les vulnérabilités représentées

Les jeunes bénéficiaires du Fonds coup de pouce doivent tous justifier d'au moins deux critères de vulnérabilité. Pour rappel, les critères de vulnérabilité sont : la vulnérabilité économique, la vulnérabilité sociale, la vulnérabilité professionnelle.



La vulnérabilité économique est la plus représentée; elle concerne 93% des bénéficiaires. Plus que n'importe quel autre, l'enjeu des ressources des jeunes est central pour l'accès au logement et son maintien. Plus d'un jeune sur huit a moins de 500€ de revenus et un jeune sur neuf n'a aucun soutien financier familial possible pour se retourner. Les revenus moyens des demandeurs sont de 321,42€ et celui des bénéficiaires de 269,45€ par mois.

La proportion de jeunes en vulnérabilité sociale est quasiment aussi importante. La rupture familiale est la première cause de vulnérabilité sociale dans l'expérimentation. Beaucoup de nos adhérents observent une augmentation de ces cas depuis la fin des différents confinements et logent de plus en plus de jeunes n'ayant aucun contact familial, partis car leurs parents les ont « mis à la porte ». Un jeune sur cinq est en rupture de droit quand un jeune sur trois est en attente. Certains jeunes attendent leurs APL, leur allocation de retour vers l'emploi, leurs indemnités journalières, mais pour beaucoup d'entre eux, les titres de séjours sont la problématique centrale comme nous le verrons sur la partie spécifique sur les anciens mineurs non accompagnés. Par ailleurs, près de deux jeunes sur cinq ont eu un parcours ASE, ce qui inscrit encore plus fortement le fonds coup de pouce dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des jeunes et des enfants. Depuis le début de l'expérimentation à 314 jeunes sortant d'ASE de se maintenir dans le logement, souvent sans contrat jeune majeur.

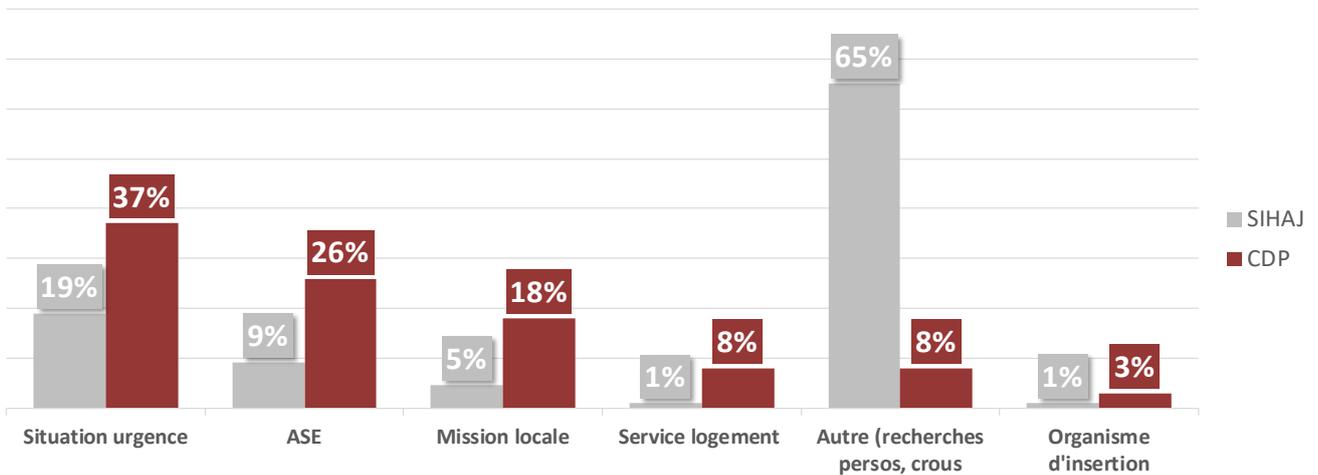
Enfin 73% des jeunes sont en vulnérabilité professionnelle. On compte parmi eux 17% de Garantie Jeunes. Pour ces jeunes, les adhérents mobilisent le fonds à l'entrée en résidence afin qu'ils se concentrent uniquement sur la recherche d'emploi dans les premiers mois du programme. Moins d'un jeune sur cinq est en contrat d'insertion, comme l'école de la deuxième chance ou en formation régionale et départementale. Enfin, la proportion de demandeurs d'emploi augmente au fil du temps et atteint aujourd'hui 43% du total des demandeurs. Le fonds coup de pouce se place comme la première étape vers la recherche d'un premier ou d'un nouvel emploi, comme nous le développerons dans l'évaluation d'impact.

Qui a orienté les jeunes bénéficiaires?

Les jeunes pris en charge par le fonds coup de pouce sont dans des situations d'urgence et plus vulnérables que les jeunes logés dans le réseau. En comparant les prescripteurs, c'est à dire les personnes physiques ou morales ayant orienté les jeunes vers l'Habitat Jeunes, entre les demandeurs et les autres jeunes du réseau via la base de donnée issue de SIHAJ, le système d'information Habitat Jeunes, on remarque une réelle distinction. Plus d'un tiers des demandeurs étaient en

situation d'urgence (orienté par le SIAO notamment) contre 19% dans le réseau. Plus d'un quart a été orienté par l'ASE contre 9% dans le reste du réseau. Enfin, 18% a été orienté par la mission locale contre 5% dans le reste du réseau, ce qui nous oblige à insister sur l'écosystème partenarial existant pour les jeunes vulnérables et notamment les jeunes entrant en Garantie Jeunes orientés via les missions locales. Enfin, seulement 8% des bénéficiaires ont trouvé leur logement via des recherches personnelles, contre 65% dans le réseau.

Prescripteurs des jeunes demandeurs et du réseau



LES ANCIENS MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS DANS L'EXPÉRIMENTATION

Les MNA et Habitat Jeunes

L'accueil des jeunes MNA dans les structures Habitat Jeunes est un sujet d'actualité, qui renvoie à la fois à des enjeux sociétaux (les conditions de réussite du vivre-ensemble), à des enjeux relationnels avec les conseils départementaux et à des enjeux socio-éducatifs (évolution des pratiques d'accompagnement et de la vie collective). Il s'agit d'un sujet qui vous mobilise et questionne vos pratiques, comme en témoigne la forte participation à la journée nationale sur l'accueil des MNA organisée en mars 2019 par le réseau Habitat Jeunes.

Par ailleurs, la problématique des jeunes sortant de l'ASE est aujourd'hui au cœur de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Le rapport Brigitte Bourguignon, publié en septembre dernier, met l'accent sur les conditions d'accueil hétérogènes dans les résidences Habitat Jeunes des jeunes MNA et des jeunes issus de l'ASE. En 2019, l'Unhaj a lancé une grande enquête sur les MNA dans le réseau Habitat Jeunes.

Cette année-là, 2045 jeunes MNA ont été accueillis par un adhérent du réseau, soit 10% des MNA présents en France. L'accueil de ce public a obligé les professionnels à changer leurs pratiques et avoir un accompagnement plus poussé auprès de ces jeunes. Lors de cette enquête, les adhérents de l'Unhaj nous faisaient part de leurs difficultés principales :

- Les démarches liées à la régularisation, ce que nous retrouverons dans le fonds coup de pouce
- L'accès au droit qui en découle et les relations avec les institutions comme l'éducation nationale, l'ASE ou les DDETS au sujet des délais d'affectations scolaires, les difficultés d'accès à l'apprentissage liés aux délais d'autorisation de travail
- La faiblesse de la maîtrise de la langue
- La complexité des situations vécues par ces jeunes, entre les troubles liés à l'adolescence et les traumatismes vécus par leur migration
- Le passage à la majorité, problématique que nous traitons spécifiquement dans le fonds coup de pouce. Ils étaient approximativement 1907 en 2019 anciens Mineurs non accompagnés.

Des Jeunes surreprésentés dans le fonds coup de pouce

Les anciens Mineurs Non accompagnés sont surreprésentés parmi les bénéficiaires du fonds coup de pouce car ils en représentent le quart. Les demandes ont été motivées pour des raisons bien particulières avec pour origine leur situation administrative et le renouvellement de leur titre de séjour qui, par un effet boule de neige, les précarise en leur confisquant le droit de travailler, leurs droits sociaux et leurs revenus.

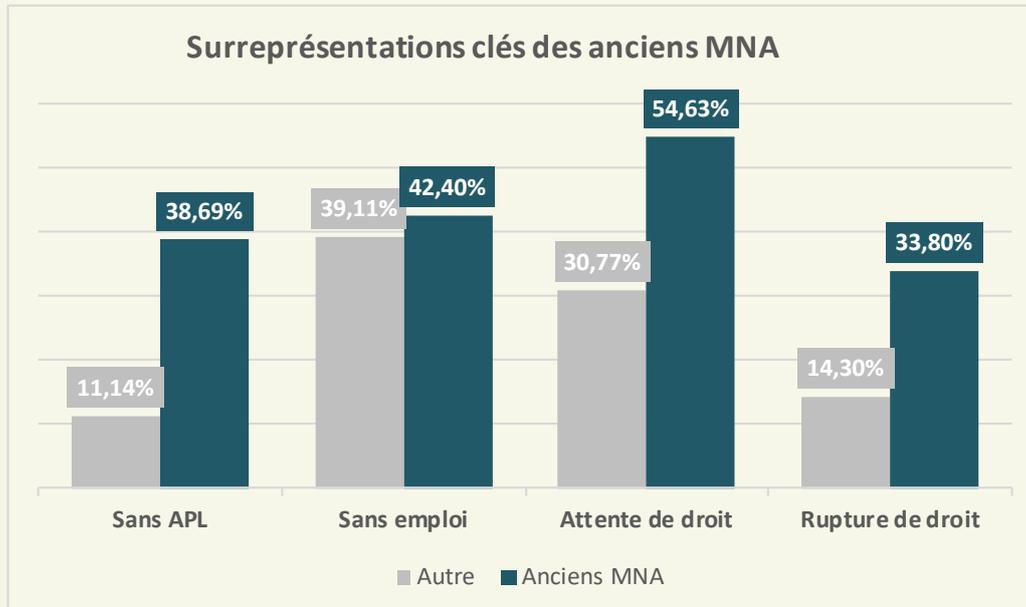
Un manque de ressources

Les revenus des demandeurs anciens MNA sont en moyenne moins élevés que les autres, qui gagnent en moyenne 269,45€ contre 260,26€ pour les anciens Mineurs Non accompagnés. Cette différence n'est pas causée uniquement par leur bas revenu, mais principalement par leur absence de revenu qui tire cette moyenne vers le bas. En effet, ils sont 47,44% à ne pas avoir de ressources contre 35,97% pour les autres, soit plus de 11,5 points de pourcentage. Ce manque de ressources est donc la raison de leur surreprésentation parmi les demandeurs.

Une surreprésentation dans des vulnérabilités clés

Si la moitié de ce public n'a pas de ressource, c'est pour des raisons spécifiques dues à leur statut administratif. Comme nous l'avons souligné dans l'enquête Unhaj sur les Mineurs Non accompagnés de 2019, le passage à la majorité constitue une problématique centrale et leur renouvellement de titre de séjour n'est pas automatique,

que le jeune soit inactif, en formation ou en emploi. Aussi, 42% des anciens mineurs non accompagnés sont sans emploi contre 39,11% des autres bénéficiaires. Ils sont plus de la moitié à être en attente de droit (titre de séjour notamment) contre un tiers chez les autres et 33,8% à avoir perdu leurs droits (APL, pôle emploi bien qu'ayant cotisé) contre 14,30%. Ceci se reflète sur la proportion de ce public spécifique à ne pas avoir de droit APL. Ils sont 38,69% dans ce cas contre 11,14% pour les autres bénéficiaires.



Ils sont donc dans des situations financières et administratives extrêmement particulières et seul le fonds coup de pouce est capable d'agir pour eux le temps de leur régularisation administrative. La plupart ont connu des problèmes au niveau du renouvellement de leurs titres de séjours. D'un jour à l'autre, ils peuvent perdre leurs allocations logements et chômage bien qu'ils aient cotisés, leur emploi, qu'ils soient en CDI, CDD ou apprentissage. Bon nombre de jeunes étaient « *bien intégrés* » dans les dispositifs dans lesquels ils étaient. Ces jeunes ont été accompagnés par l'Ase jusqu'à 18 ans, ont pu effectuer un apprentissage, intégrer des formations, trouver des emplois pérennes. L'investissement de l'Etat semble perdu.

EVALUATION DES EFFETS DU FONDS COUP DE POUCE SUR LES JEUNES

Le fonds coup de pouce a permis à de nombreux jeunes de se maintenir dans le logement ou d'y accéder. Mais ses effets ne se limitent pas à cela, ils sont à la fois plus larges et précis. Pour développer notre analyse de l'impact du fonds coup de pouce sur les jeunes, nous nous appuyons sur les questionnaires que nous avons lié à notre tableau de suivi. Grâce à cela, nous avons pu comparer, dans une étude longitudinale, la situation des jeunes bénéficiaires au moment de la demande coup de pouce et la situation six mois, un an et plus d'un an après l'obtention de l'aide. Nous avons reçu 77 réponses au questionnaire, la marge d'erreur est de 11% pour un niveau de confiance de 95%. Nos conclusions sont relativement robustes.

L'objectif de ce chapitre est de vérifier les hypothèses que nous avons cartographié sur la théorie du changement et de les valider ou non. Pour rappel, nos hypothèses étaient dans un premier temps une amélioration des besoins primaires et une stabilisation de la situation économique qui déboucheraient sur une meilleure sérénité psychologique ce qui faciliterait l'insertion des jeunes.

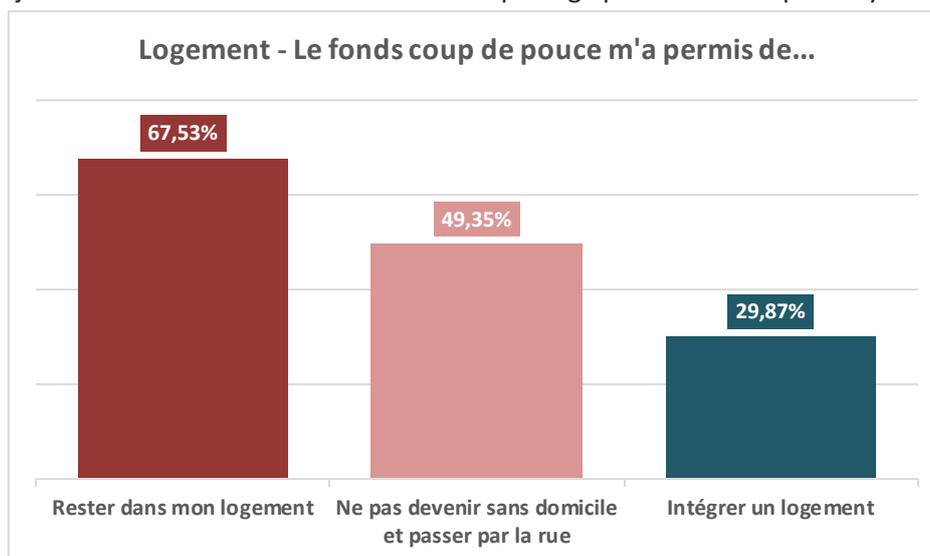
Court terme : satisfaction des besoins primaires et stabilisation du budget

A court terme, nous pensons que le fonds coup de pouce permet de satisfaire les besoins primaires par le maintien dans le logement et améliore la situation économique, via l'absence de contraction de dette.

Satisfaction des besoins primaires

Le logement

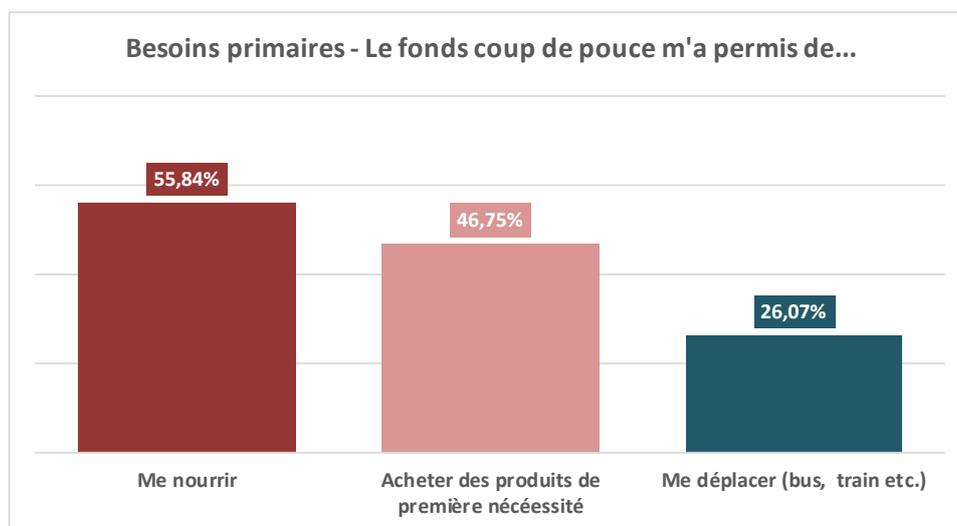
L'un des impacts les plus forts du fonds coup de pouce concerne l'accès et le maintien dans le logement, préalable à toute démarche d'insertion. Plus des deux tiers des jeunes attribuent au fonds coup de pouce leur maintien dans le logement. Près de la moitié des jeunes pensaient passer par la rue sans l'aide du fonds coup de pouce, ce qui met en évidence leur pessimisme par rapport à leur parcours logement mais aussi la réussite du fonds pour ces jeunes. Un jeune sur trois a pu accéder au logement grâce au fonds. Ces impacts du fonds montrent son efficacité dans la continuité du parcours des jeunes. En effet, s'il a pu éviter des passages par la rue pour la moitié des jeunes, il a aussi évité un retour vers leur logement précédent (CHU, CHRS, parents...). Par ailleurs, certains jeunes ont insisté sur le traumatisme du passage par la rue et la peur d'y retourner.



Les corrélations testées entre le type de public (ancien ASE, MNA) et le passage par la rue n'ont pas été concluantes, en revanche avec la vulnérabilité économique si. Si un jeune est vulnérable économiquement et touche moins de 500€ par mois, il a plus de chance d'avoir peur de se retrouver à la rue. Le revenu est et reste l'enjeu central du maintien dans le logement autonome. Aussi, au vu du nombre de jeunes en rupture familiale - trois bénéficiaires sur cinq - il n'existe aucun retour possible vers le foyer familial.

Accès aux autres besoins primaires

Le logement est le point de départ pour l'amélioration des conditions de vie, mais ce n'est pas le seul. En effet, après avoir analysé des rapports sociaux, des échanges avec les équipes socio-éducatives et les jeunes eux-mêmes, l'accès aux besoins primaires (santé, transport, nourritures, produits de première nécessité) est primordial.

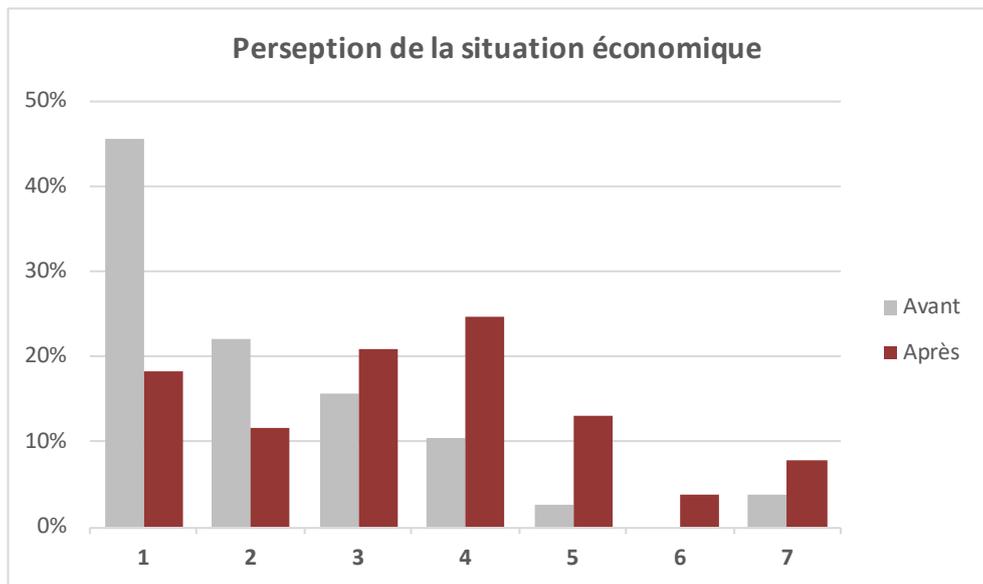


De fait, plus d'un jeune sur deux déclare avoir pu se nourrir grâce au fonds coup de pouce. D'après les rapports sociaux envoyés par les équipes socio-éducatives qui permettent de comprendre leur situation au moment de la demande du fonds, beaucoup de jeunes préfèrent payer leur loyer quitte à ne plus se nourrir plutôt que de se retrouver à la rue, ce qui transparait dans ces résultats. Pour 46,75% d'entre eux, le fonds leur a permis d'acheter des produits de première nécessité et la mobilité a pu être améliorée pour un quart d'entre eux, or on sait son importance pour l'intégration vers l'emploi ou la formation.

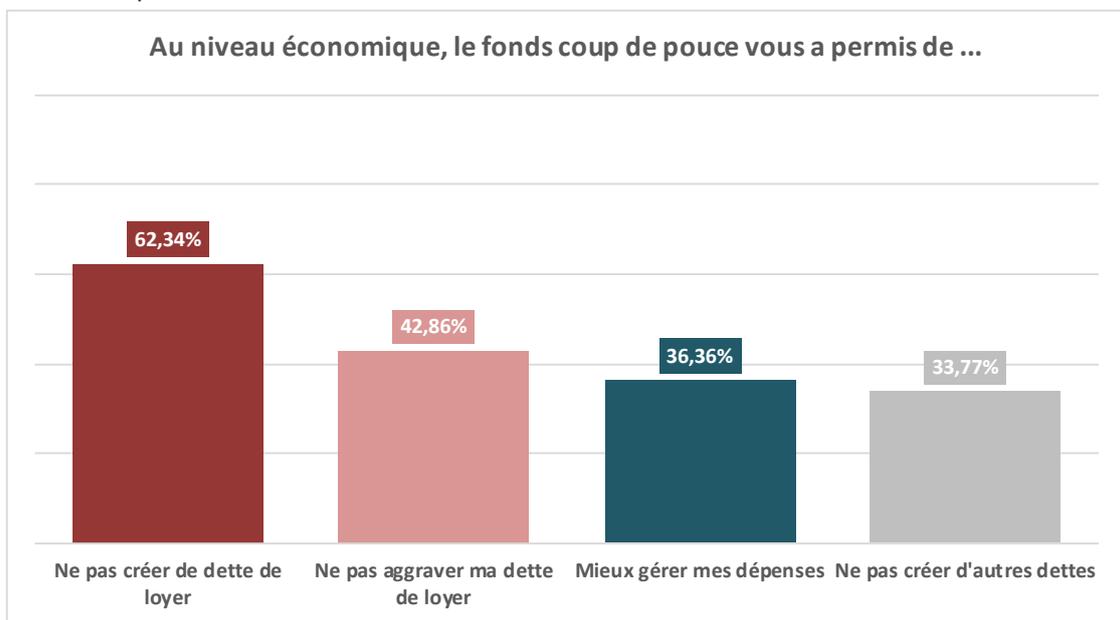
Stabilisation de la situation économique

La seconde famille d'impact court terme concerne la stabilisation économique qui, selon nos hypothèses, doit être rendu possible par la prise en charge trimestrielle du loyer. Sur une échelle de likert de sept choix - entre 7 : très stable et 1 : pas du tout stable - les jeunes ont augmenté la perception de leur situation économique depuis l'obtention de la subvention, en passant d'une moyenne de 2,18 à 3,45 - soit de pas stable à moyennement stable. La répartition est encore plus saisissante sur le graphique ci-dessous, puisque, près de la moitié des jeunes a répondu pas du tout stable avant l'obtention du fonds coup de pouce et seulement 20% après.

Cette stabilisation économique se vérifie dans le temps. En effet, dans notre enquête, les jeunes ayant bénéficié du fonds coup de pouce il y a moins de six mois sont passés d'une perception économique de 2,16 avant le fonds coup de pouce à 3,24 - soit de pas stable à moyennement stable. Pour les jeunes ayant bénéficié du fonds il y a entre six mois et un an, cette perception passe de 2,29 à 4,19 et pour les jeunes en ayant bénéficié depuis plus d'un an nous passons de 2,10 à 3,05.

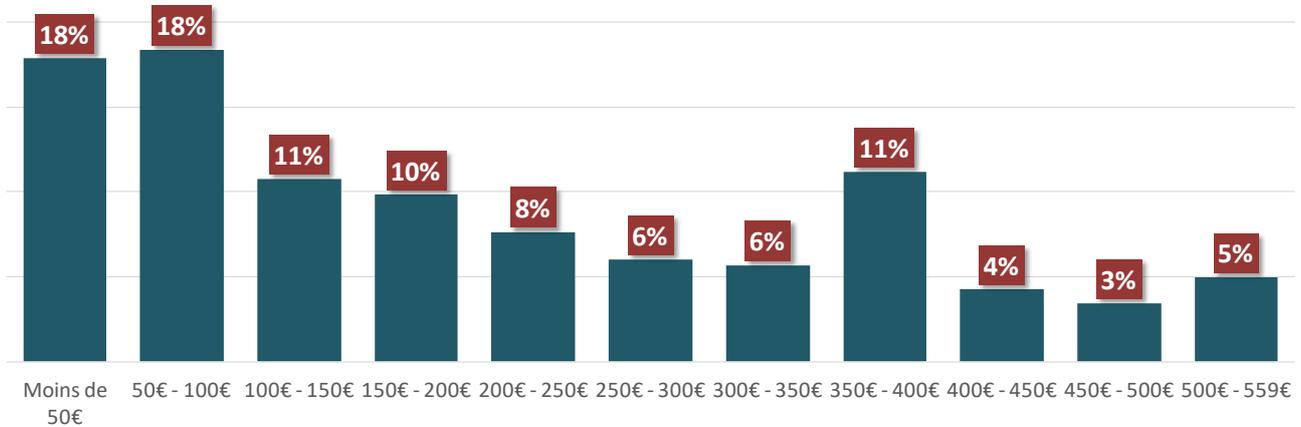


Cette perception d'amélioration est due à plusieurs facteurs, dont un très court termiste : l'absence de création de dette pour un tiers des jeunes. Or ces dettes sont un frein énorme pour le parcours locatif des jeunes, notamment dans l'optique d'un maintien dans le logement ou dans la recherche d'un autre dans le parc social ou privé à la sortie du logement jeune. C'est le plus gros impact en terme économique. Le fonds a permis à plus de deux jeunes sur cinq de ne pas créer de dette de loyer et à un jeune sur trois de ne pas créer d'autres dettes. Comme nous le verrons par ailleurs, l'expérimentation a permis à un jeune sur trois d'améliorer la gestion de ses dépenses.



Pour rappel, le fonds coup de pouce coûte 135,74€ par demandeur. La répartition du montant des subventions, soit du reste à charge des jeunes bénéficiaires ci-dessous montre deux typologies de demandeurs extrêmement fragiles: la première concerne les jeunes précaires avec une APL très élevée, soit 36% des jeunes ayant un reste à charge inférieur à 100€. La seconde concerne les jeunes sans APL avec 23% des jeunes sans droit APL, en grande partie des anciens MNA en attente de leur titre de séjour.

Répartition des montants de subvention



Moyen terme: une sérénité psychologique qui facilite l'insertion

Une des hypothèses que nous avons posée c'est que satisfaire les besoins primaires et améliorer la situation économique des jeunes sont un prérequis pour stabiliser la santé mentale des jeunes puis l'insertion grâce l'accompagnement socio-éducatif des projets Habitat Jeunes.

Sérénité psychologique

Pour construire nos hypothèses, nous avons interrogé les jeunes bénéficiaires et les équipes socio-éducatives. Au-delà de l'aspect financier et matériel d'un maintien de trois mois minimum dans le logement, le plus important effet pour ces deux acteurs du fonds coup de pouce est celui psychologique, ce que l'on peut analyser via le nuage de mot suivant.

L'état d'esprit des jeunes bénéficiaires...

... avant l'attribution de l'aide coup de pouce ...



...et après l'attribution de l'aide coup de pouce

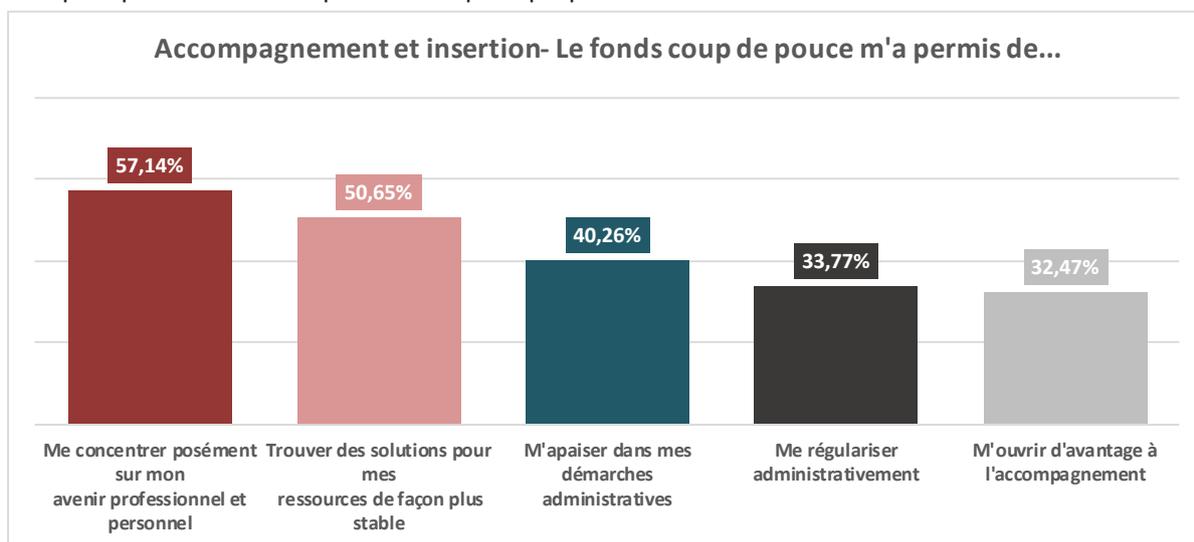


Les jeunes bénéficiaires ont sélectionné des adjectifs négatifs pour décrire leur situation. Si la peur et l'angoisse sont les principaux sentiments ressentis avant l'obtention de l'aide, le découragement et la vulnérabilité étaient aussi très présents. Or ces deux adjectifs ne laissent pas entrevoir une sortie positive ou un quelconque espoir d'amélioration des conditions de vie. Après l'obtention du fonds, les jeunes étaient pour la plupart confiants dans l'avenir, se sentaient sécurisés et optimistes. Cela confirme notre hypothèse de départ et l'objectif initial du fonds coup de pouce qui agit comme facilitateur de transition entre deux périodes avec des ressources mais aussi comme un tremplin.

Insertion facilitée

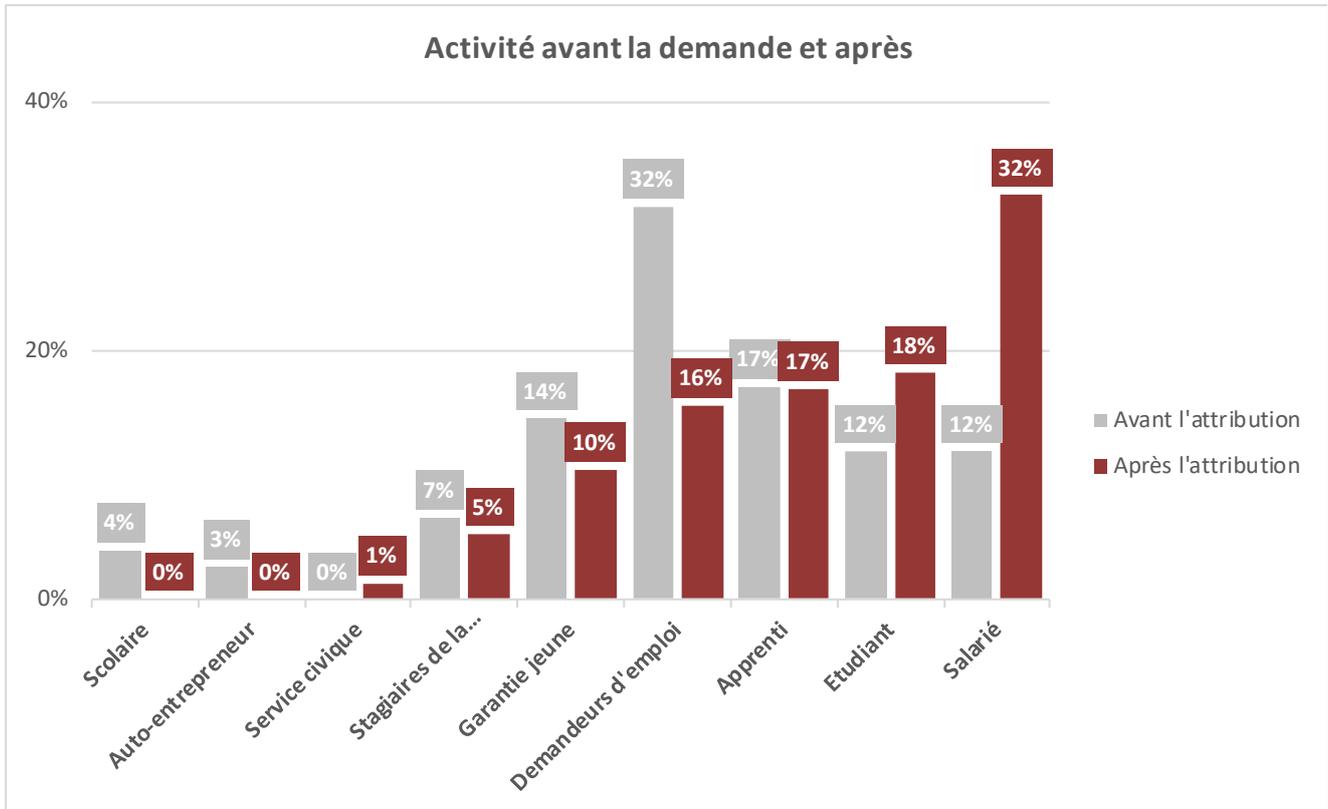
Une régularisation administrative au cœur de la plus-value apportée par coup de pouce

Ce tremplin s'est matérialisé par une envie renouvelée de se mobiliser sur leur avenir. Les entretiens effectués auprès des équipes socio-éducatives demandeuses montre ma centralité de l'adverbe posément. Plus de la moitié des jeunes attribue au fonds coup de pouce une concentration plus posée sur leur avenir personnel et professionnel, on leur « offre du temps ». Le fonds leur a permis de relâcher la pression et d'avoir trois mois pour trouver une solution viable, ce que la moitié des jeunes confirme. Comme nous avons pu le voir avec les MNA, un tiers des jeunes a pu se régulariser administrativement. En effet, les trous d'air administratifs et délais sont très variables en fonction des aides, des départements et même des dossiers. Des jeunes ont pu attendre des récépissés de titre de séjour pendant des mois, parfois un an, ce qui leur supprimait toutes les aides sociales et leur droit de travailler. Les APL peuvent être débloquées sous 4 semaines à plus de 3 mois pour les départements les moins chanceux, de même que les Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi aussi. Le fonds coup de pouce a servi de parenthèse pour préparer l'avenir.



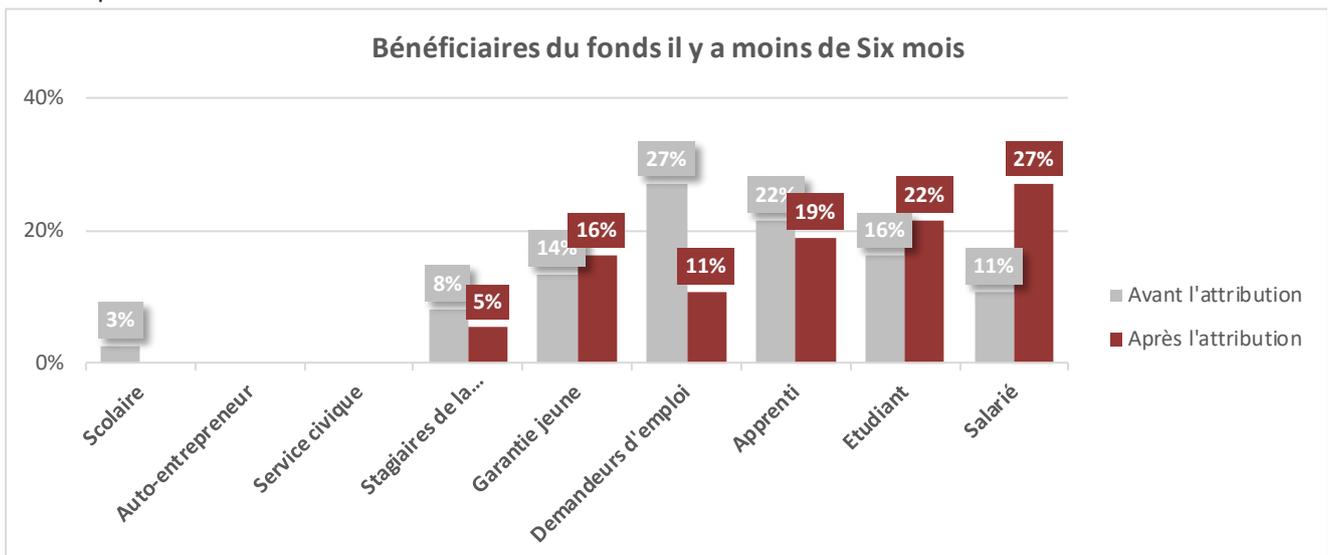
Professionnel et économique

Enfin, le fonds coup de pouce permet à ce public de s'insérer sur le marché du travail et d'élever son niveau de vie de façon durable. Cette intuition se vérifie quand on compare les activités principales des jeunes avant la demande et au moment de la réponse au questionnaire. Ils étaient 32% à être demandeurs d'emploi et deux fois moins après, quand ils étaient 12% de salariés et actuellement 32%. Schématiquement, nous étions à 68% de jeunes en activités lors de la demande du fonds contre 88% actuellement. En toute logique, leurs revenus ont augmenté et sont passés de 320 € en moyenne à 571,30€, ce qui leur offre une possibilité accrue de maintien dans le logement.



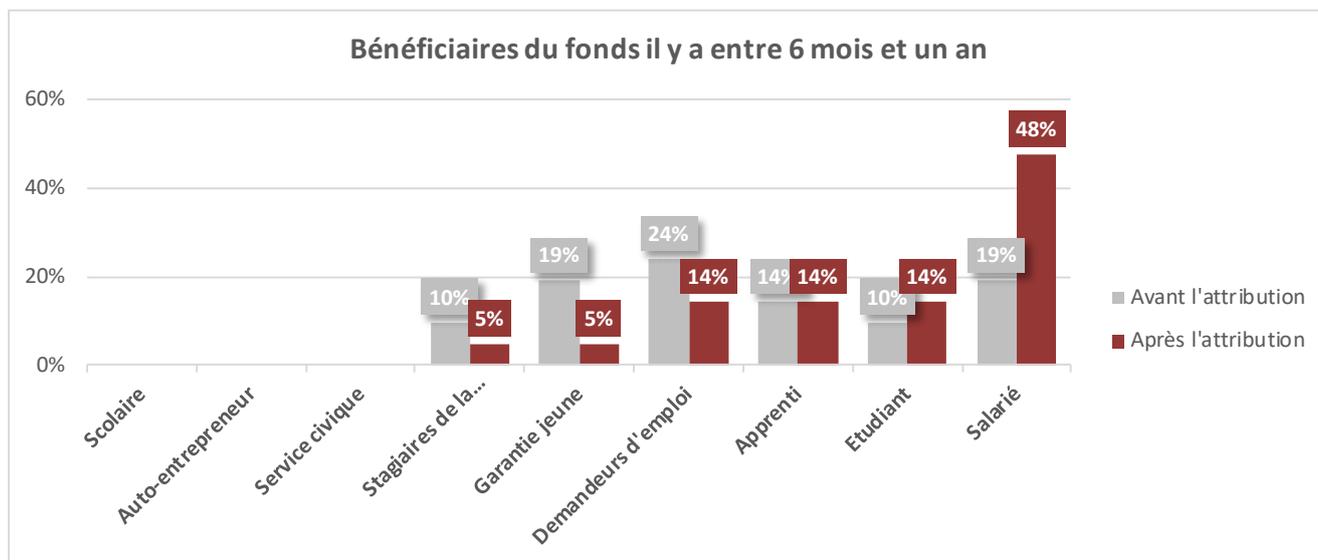
Activité à court terme

Cet effet se vérifie avec le temps. A court terme, les jeunes bénéficiaires du fonds coup de pouce il y a moins de six mois sont passés de 27% de demandeurs d'emploi à 11% après l'attribution du fonds et de 11% de salariés à 27% après l'attribution du fonds.



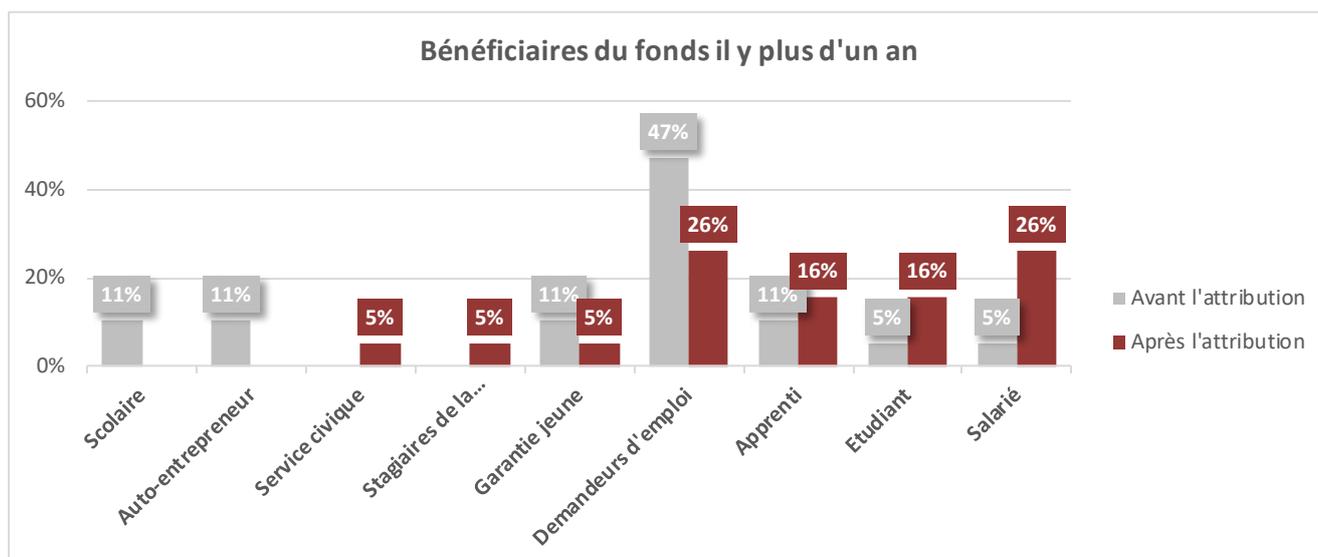
Activité à moyen terme

A moyen terme, les jeunes bénéficiaires du fonds coup de pouce il y a entre six mois et un an sont passés de 24% de demandeurs d'emploi à 14% après l'attribution du fonds et de 19% de salariés à 48% après l'attribution du fonds. C'est l'évolution la plus significative. Les 19% de jeunes en Garanties Jeunes avant l'attribution sont pour partie devenus salariés ce qui prouve la centralité du maintien dans les logiques d'insertion multidimensionnelle.



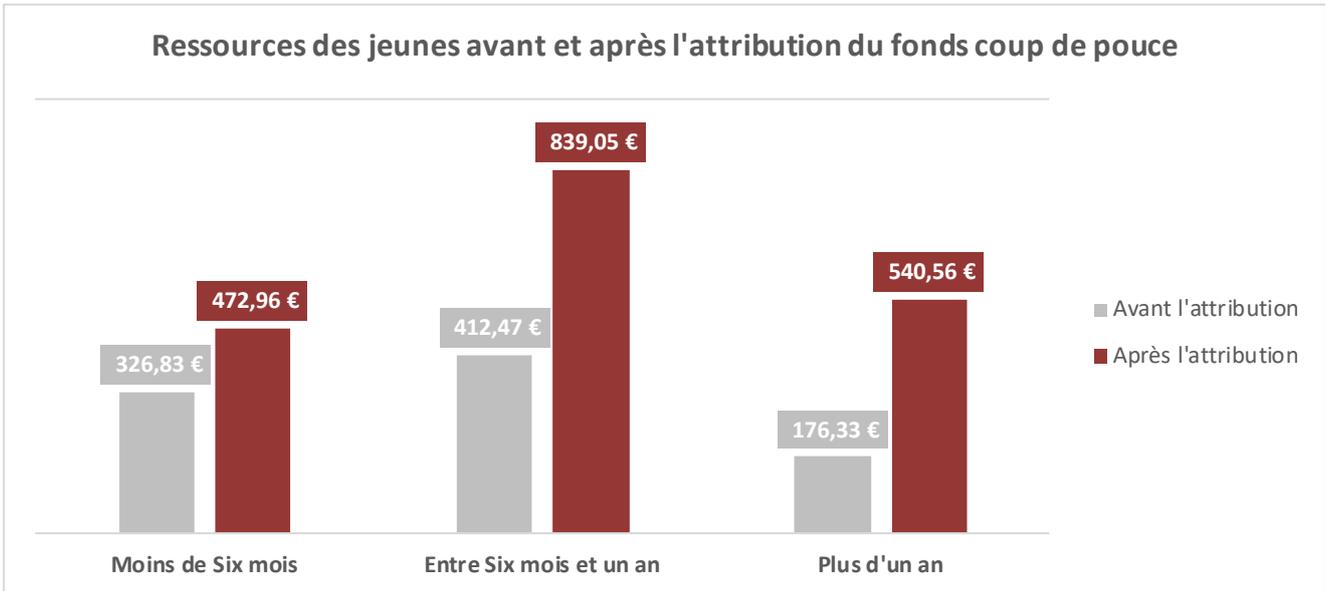
Activité à long terme

Enfin, à long terme, cette évolution se confirme. Les répondants ayant bénéficié du coup de pouce il y a plus d'un an étaient plus nombreux à être demandeurs d'emploi, 47%. Ils sont passés à 26% au moment de la passation des questionnaires, soit une proportion deux fois moindre. Ils sont cinq fois plus à être devenus salariés, en passant de 5% de l'échantillon à 26%. Certains ont repris des études, puisqu'ils sont trois fois plus nombreux à être devenus étudiants.



Des ressources qui augmentent

Cette évolution positive de l'activité principale se retrouve aussi dans celle des revenus des jeunes. Leur revenu moyen est passé de 310€ avant l'attribution à 606€ après, soit une augmentation de 95%. A court terme, les jeunes ont augmenté leurs revenus de 45%, à moyen terme de 103% et à long terme de 207%. Si ces revenus sont très faibles, la plupart gagnent plus de 500€, revenu plafond pour valider la vulnérabilité économique.





Conclusion

LES ENSEIGNEMENTS

Le processus d'évaluation a permis d'analyser de différentes manières les effets du fonds coup de pouce. En étant co-construite par des adhérents et des jeunes, les hypothèses formulées reflètent des réalités que nous avons observées. Les différents modes de collecte, les analyses quantitatives et qualitatives ont contribué à rendre cette analyse fine. Si le nombre de répondants chez les jeunes est un peu en deçà de celui espéré, l'analyse qualitative réalisée par le laboratoire CESSA sur vingt jeunes constitue une aide précieuse pour affiner notre analyse.

Depuis sa création en 2019, le fonds a été mobilisé par une centaine d'associations pour près de 1000 demandes. Il a été plus utilisé en Auvergne Rhônes Alpes, en Grand Est et en Nouvelle Aquitaine. Dans les autres régions, des dispositifs similaires ont été créés par les départements, régions ou CAF et des adhérents ne connaissaient pas forcément l'existence du fonds. Un quart des demandes effectuées concernaient des demandes d'accès qui se sont ralenties avec la baisse de la mobilité due à la crise COVID. Les demandes de renouvellement ont été très faibles ce qui montre la

pertinence, plusieurs fois prouvée, d'une aide de trois mois.

Les adhérents qui se sont saisis du dispositif l'ont trouvé très facile d'accès, agile et pertinent, notamment au niveau des critères. Dans une volonté de baisser le non recours aux droits sociaux, la forme actuelle du fonds coup de pouce semble être une bonne formule, à ceci près que des délais de facturation sont apparus. Les adhérents l'ont utilisé en cas d'urgence, repérant les jeunes via les impayés ou leur présence au plus près des jeunes. Il leur a permis d'améliorer leur accompagnement social en cassant la barrière de l'impayé et de pouvoir travailler à des solutions concrètes sur les trois mois de l'aide. Le fonds coup de pouce a permis de faciliter et fluidifier les transitions chez ces jeunes.

Les jeunes bénéficiaires sont dans le cœur de cible de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des jeunes et des enfants. Plus d'un tiers des bénéficiaires ont eu un parcours de protection via l'Aide Sociale à l'Enfance et un quart sont d'anciens Mineurs Non Accompagnés. Ces derniers sont les plus touchés par les vulnérabilités multidimensionnelles causées par leur statut administratif et les délais de

renouvellement de titre de séjour. Presque tous les demandeurs étaient en vulnérabilité économique, ce qui appuie la thèse que les jeunes ont des ressources trop faibles pour s'inscrire dans la durée dans un parcours logement. La majorité étaient demandeurs d'emploi, soit en transition entre deux emplois ou entre deux formations. Un jeune sur cinq était en Garantie Jeunes ce qui plaide pour une mise en place d'un dispositif automatique d'aide au maintien et à l'accès au logement pour ce public mais aussi pour les bénéficiaires du Contrat d'Engagement Jeunes pour lesquels le parcours logement devra être sécurisé et motivé par des aides à l'accès du type coup de pouce.

A court terme, le fonds coup de pouce a permis de satisfaire les besoins primaires des jeunes, de les maintenir et motiver l'accès au logement, de les sortir de la rue, de pouvoir se nourrir, se déplacer et acheter des produits de première nécessité.

Dans un second temps, ces bénéficiaires ont pu stabiliser leur situation économique qui s'est vraiment amélioré en ne créant ni n'aggravant une dette de loyer. Cela a amené plus de confiance, de sécurité et de stabilité ce qui a permis d'enclencher ou réenclencher leur parcours d'insertion. Ils se sont concentrés sur leur avenir professionnel et personnel grâce à l'accompagnement socio-éducatif présents en Habitat Jeunes, ont trouvé des solutions pour leurs ressources et parmi les Mineurs Non Accompagnés, beaucoup ont pu se régulariser. Enfin, les jeunes ont significativement connu des sorties professionnelles et de formation positive en étant de moins en moins demandeurs d'emploi après l'attribution du coup de pouce. La possibilité de transition sereine facilitée par le fonds coup de pouce est primordial, tant pour les jeunes, les associations Habitat Jeunes que pour l'Etat. Ces résultats sont vérifiés à court, moyen et long terme.

LIMITES INTERNES DE L'EXPÉRIMENTATIONS

Un fonds coûteux

Ce fonds compte pour l'Unhaj. C'est un formidable outil de soutien aux jeunes les plus vulnérables pour leur maintien dans le logement, préalable à leur insertion.

Son fonctionnement courant, à savoir la communication autour de l'expérimentation, le suivi, l'instruction des dossiers, la facturation et son évaluation ont été financés sur 0,5 ETP.

En réalité, et comme nous l'avons vu, la facturation n'est pas aussi performante qu'espérée. Elle ne devait peser que 0,1 ETP or elle monte à 0,2 ETP (soit un jour par semaine) et le service proposé n'est pas aussi satisfaisant qu'il pourrait l'être.

L'instruction des dossiers et sa rapidité est saluée, c'est ce qui fait la spécificité du fonds. Mais à hauteur de 45 demandes par mois, 11 dossiers sont traités par semaines, soit 5,5 tous les trois jours. Cette instruction dure en moyenne dix minutes par dossier et mobilise deux à trois salariés, soit 110 minutes par salariés et par semaine donc environ 4h par semaine pour le comité d'animation.

La réception d'un dossier et les relances qui vont avec prend en moyenne 30 min, soit 5h30 par semaine pour le salarié qui s'en occupe.

Enfin, la réception des factures, les relances, les échanges avec les adhérents sur ces factures compte pour trois heures par semaine pour le salarié qui s'en occupe.

Nous en sommes donc à 7 heures pour le service comptable, 4 heures d'instruction, 5h30 de réception des dossiers, 3h de facturation, soit 19h30 sur la partie dossier.

Sur la partie communication, nous avons donc accompagné 107 adhérents. Sans compter la création d'outils de communication type flyer, nous avons réalisé deux webinaires de 1h30 chacun, avec un temps de préparation d'une journée pour chacun, 60 présentations de l'outil en visio (à chaque URHAJ et pour les adhérents demandeurs) d'environ 30 minutes chaque fois, soit donc pour tout ce travail environ 45 minutes moyenne par semaine. La réponse quotidienne aux demandes des adhérents sur des jeunes, l'utilisation des outils etc. a été évaluée

à deux par jour qui peut durer de dix minutes à 30 minutes, donc environ 1h15 par semaine. Ce travail de communication est donc évalué dans sa globalité à 2h par semaine.

Si les échanges avec les différents agents de l'Etat nous demandent du travail, il est lissé sur l'année et difficilement quantifiable en temps semaine. En revanche, la partie évaluative du fonds est le résultat d'un processus long, de co-construction, de rédaction de guides, de création d'outils, d'analyse statistique et de revue de littérature. Sur les six derniers mois elle a pris au salarié référent cinq heures de réalisation par semaine.

Enfin, une partie de l'équipe qui gère le SIHAJ, outil métier de gestion locative du réseau est mobilisé pour accompagner les adhérents dans leur facturation, à hauteur de 5 heures par semaine.

En tout et pour tout, le fonds utilise 32h30 par semaine fourchette basse à l'Unhaj, soit 0,9 ETP, alors même qu'il n'est pas encore assez performant sur la partie facturation.

Un fonds trop dépendant à un salarié

Si le fonds a été bien pensé en terme de public et de design pour les adhérents et les jeunes vulnérables, les outils existants ne permettent pas une montée en charge trop importante. En effet, aucun fonds n'a été dédié à la création d'un outil, d'une plateforme digitale de gestion du fonds. Il est donc très dépendant de la saisie qu'en fait le salarié de l'Unhaj, de sa bonne gestion des dossiers. La gestion des facturations n'est pas aussi systématisée qu'elle pourrait l'être via un outil de gestion adapté ce qui entraîne des délais parfois très long.

RECOMMANDATIONS

Permettre une meilleur visibilité

Le fonds coup de pouce ne devait exister qu'une année. Les effets qu'il a démontré lui ont permis d'exister deux années supplémentaires. En revanche, chaque année il est sur la sellette du fait de son statut expérimental. Pour préparer au mieux l'avenir, développer des outils digitaux de gestion et de communication qui n'augmentent pas les coûts d'entrée dans l'expérimentation pour les adhérents, nous recommandons que le fonds coup de pouce entre dans le droit commun, ou tout du moins puisse être pérennisée sur les cinq prochaines années pour avoir une visibilité. En effet, il est très compliqué de promouvoir un fonds qui, tous les six mois, se retrouve mis en question. S'assurer de sa perrenité permettra d'une part une vaste campagne de communication pour faire entrer tous les adhérents dans l'expérimentation, permettra au personnel socio-éducatif de comprendre son fonctionnement pour une durée plus longue et fournira aux jeunes la possibilité de se maintenir dans le logement avec une aide ciblée et connue de tous.

Provisionner l'outillage

Le second frein au déploiement réside dans le manque de financement de l'outil de gestion. En effet, le fonds coup de pouce n'a pas été provisionné pour cela. Les demandes sont faites via formulaires, les pièces justificatives envoyées par mail ainsi que les factures. Le chemin de la demande jusqu'à la facturation est long et polymorphe. Aussi la création d'un petit outil de gestion dédié permettrait une plus grande fluidité des demandes et de la facturation. Il aurait cet avantage d'être plus visible et simple, donc d'amener plus d'adhérents à l'utiliser.

Coordonner sa prolongation avec le volet logement CEJ

Le comité d'animation du fonds coup de pouce préconise l'articulation du fonds avec la création du volet logement du Contrat d'Engagement Jeunes. Cela permettrait de sécuriser l'accès de ces jeunes et leur

maintien. En effet, au vu des premières mouture du dispositif, rien ne permet de garantir le revenu de ces jeunes et le risque que les bailleurs les refuse est très haut. L'expérience de l'accueil des jeunes en garantie jeune dans les FJT et leur accompagnement via le fonds coup de pouce nous positionne comme un acteur relais sur les questions de maintien et d'accès au logement des jeunes en CEJ.

Améliorer l'accès

Le taux de demande d'accès n'a pas été aussi haut qu'escompté. Différents facteurs peuvent l'expliquer: la crise COVID qui a freiné les mobilités, la durée du fonds qui ne permet pas de voir au delà de six mois pour les jeunes les plus vulnérables et sans ressources et enfin l'absence de la prise en charge du dépôt de

garantie dans le fonds coup de pouce. Aussi nous préconisons soit l'allongement de la durée du fonds ou la prise en charge du dépôt de garantie sur certains critères bien établis.

Financer à hauteur du coût réel

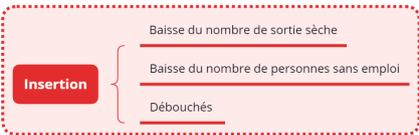
Le fonds coup de pouce, s'il doit monter en charge doit être d'avantage financé, notamment sur la partie facturation et gestion des dossiers. Il est actuellement provisionné à hauteur de 30 000€ par an sur cette partie-ci et coûte 50 000€ à l'Unhaj. De plus, la montée en charge amène un surcoût lié à la gestion des dossiers, la réponse aux adhérents et à la facturation des paiements qui se voit multipliée. Aussi, nous recommandons un meilleur financement de la partie fonctionnement du fonds.



Annexes

THÉORIES DU CHANGEMENT

Etat

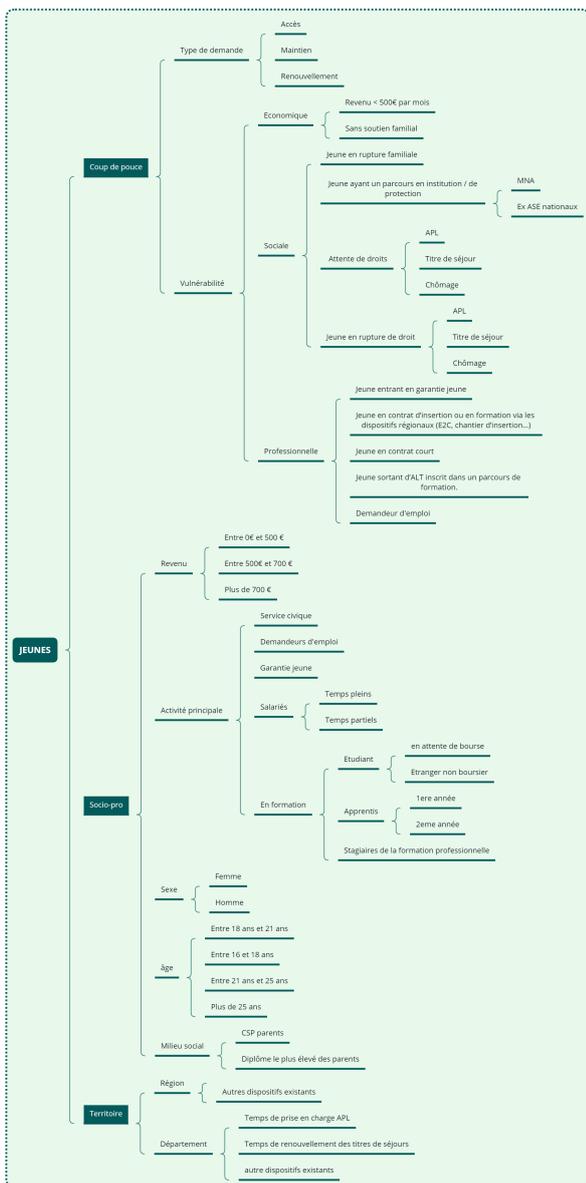


Sécuriser le parcours d'insertion des jeunes en situation de vulnérabilité en garantissant un logement

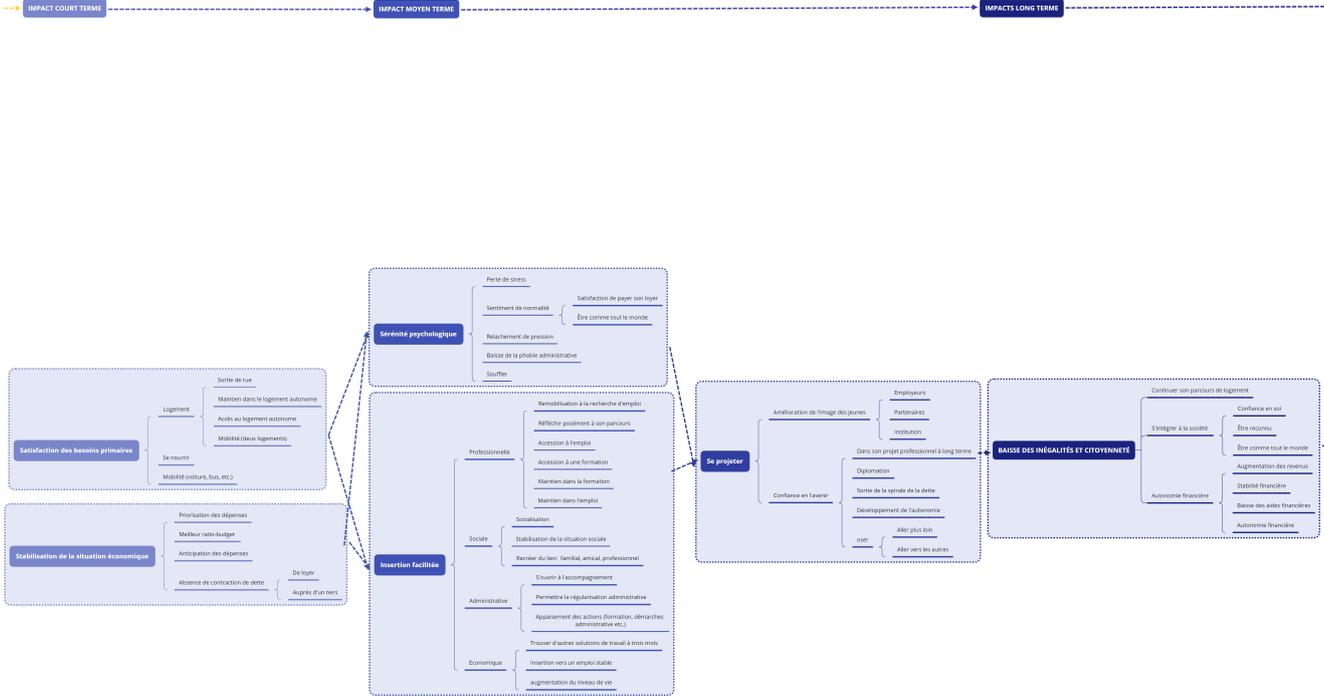
Jeunes-1

PUBLIC

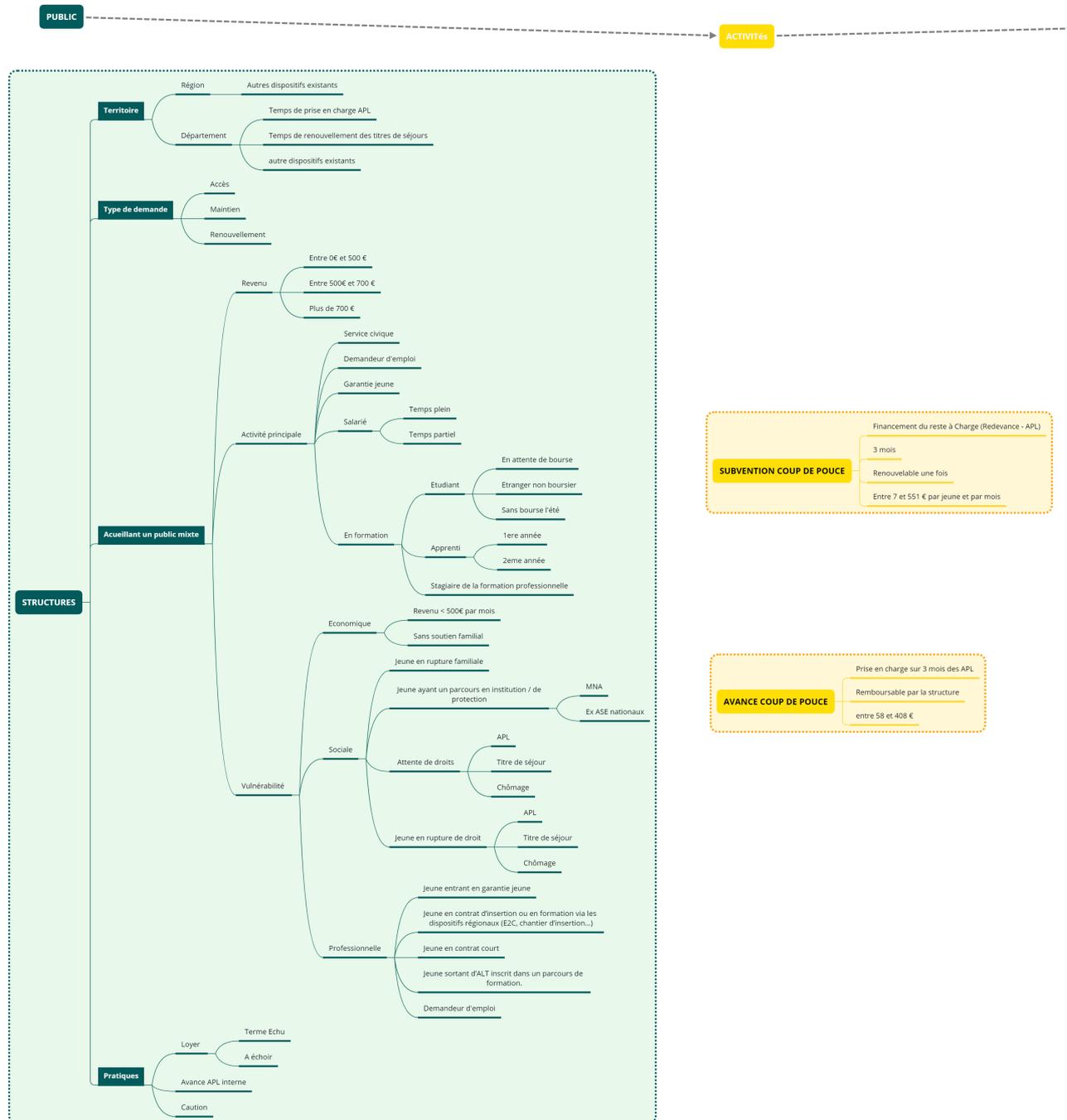
ACTIVITÉS



Jeunes - 2



Structures - 1



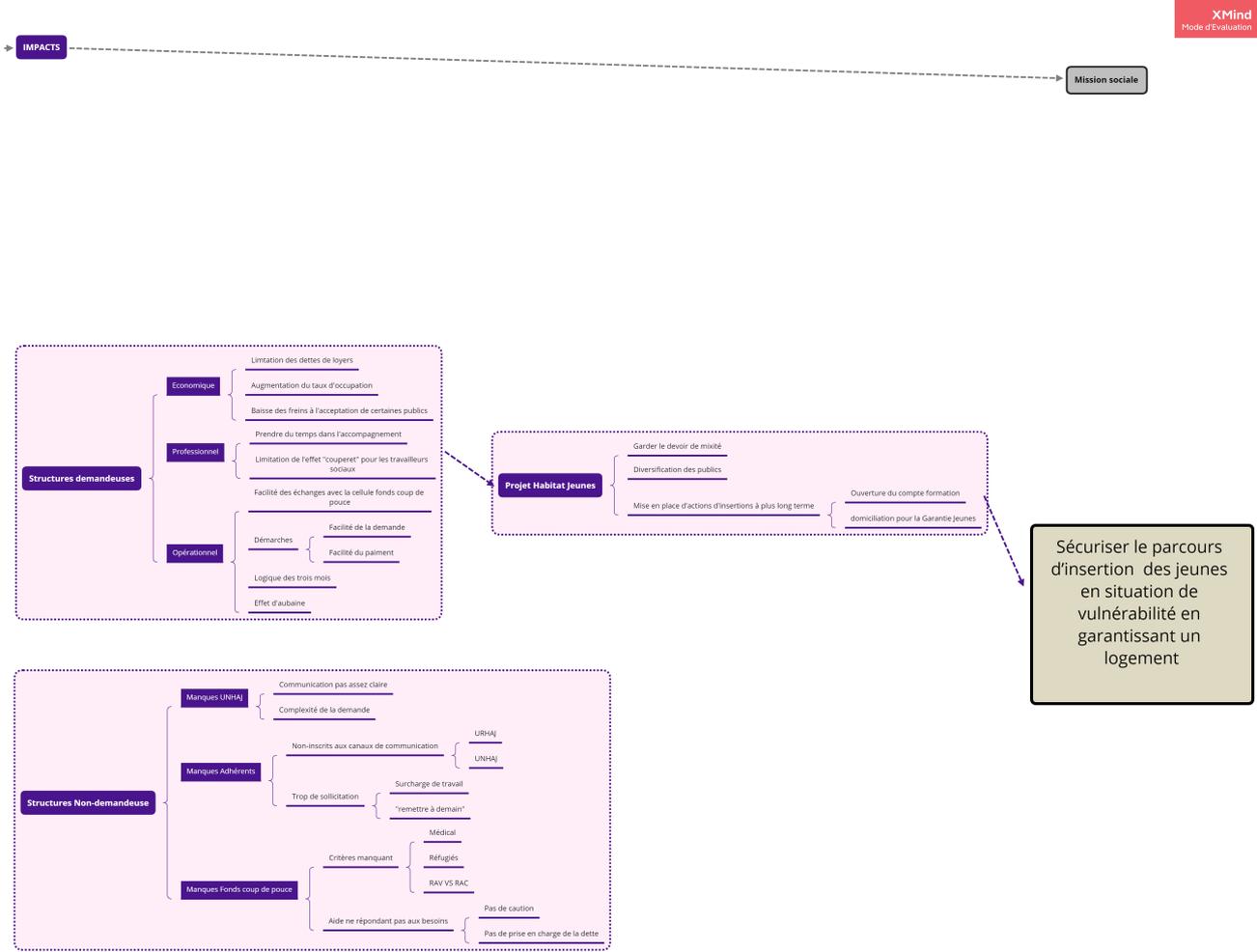
SUBVENTION COUP DE POUCE

- Financement du reste à Charge (Redevance - APL)
- 3 mois
- Renouvelable une fois
- Entre 7 et 551 € par jeune et par mois

AVANCE COUP DE POUCE

- Prise en charge sur 3 mois des APL
- Remboursable par la structure
- entre 58 et 408 €

Structures - 2



XMind
Mode d'Evaluation

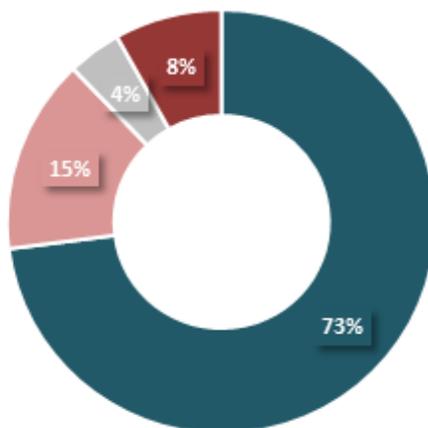
TABLEAUX DES ÉCHANTILLONS

Quantitatif

Structures

	Total	AURA	BFC	BRE	CVDL	GE	HDF	IDF	ND	NA	OCC	PDL	PACAC	T a i l l e moyenne
Adhérents à l'Unhaj	288	41	15	21	16	24	16	26	21	37	26	25	13	49
Demandeurs	107	13	5	12	9	11	4	2	5	15	7	10	7	
Répondant.e.s questionnaire	74	9	2	8	3	12	2	2	4	11	5	9	7	135

Poste occupé par le répondant



■ Personnel socio-éducatif ■ Coordinateur.trice/responsable d'équipe ■ Chargé.e de gestion locative ■ Directeur.trice

Jeunes

	Total	MNA	Fin de prise en charge il y a moins de six mois	Fin de prise en charge il y a entre six mois et un an	Fin de prise en charge il y a plus d'un an
Adhérents à l'Unhaj	4 000	2045 *			
Demandeurs		217			
Répondant.e questionnaire	77	22	37	21	19

QUALITATIF

Structures participantes

Nom de la structure	Date d'entretien	Ville	Région	Demandes totales	Demandes acceptées	Signature convention
CLHAJ 76	03/11/2021	Le Havre	ND	1	1	19/12/2019
CMA Ajaccio	04/11/2021	Ajaccio	PACAC	4	4	01/12/2020
Habitat Jeunes Pau - Pyrénées	05/11/2021	Pau	NAQ	9	9	10/02/2020
FJT L'espace Temps	05/11/2021	Cherbourg-en-Cotentin	ND	44	40	19/06/2020
API Provence	16/11/2021	Vence	PACAC	7	4	16/02/2021
FJT Gap	16/11/2021	Gap	PACAC	1	1	15/01/2021
Résidence Habitat Jeunes Kennedy	18/11/2021	Poitiers	NAQ	13	13	07/01/2020
Adali	19/11/2021	Nancy	GE	25	21	14/02/2020
Le Nymphéa Habitat Jeunes services	19/11/2021	Evron	PDL	14	12	10/06/2020
ADAMAL	18/11/2021	Salon en Provence	PACAC	4	3	19/02/2020
Habitat Jeune Châlons en Champagne	19/11/2021	Châlons en Champagne	GE	16	14	31/01/2020

Structures non participantes

Nom de la structure	Ville	Région	Jeunes logés
Habitats jeunes le levain	Bordeaux	NAQ	68
Residence habitat jeunes	Tarnos	NAQ	100
Residence habitat jeunes tivoli	Bourges	CVL	95
Residence sociale jeunes	Chaumont	GE	28
Residence jules verne	Carcassonne	OCC	26
Fjt jean mace	Castelnaudary	OCC	51
Residence louise michel	Limoux	OCC	48
Habitat jeunes de sete	Sète	OCC	15
HJGR rodez	Rodez	OCC	88
HJGR onet le château	Onet le château	OCC	102

Nom de la structure	Ville	Région	Jeunes logés
Residence le noctile	Auch	OCC	80
Foyer leo lagrange	Graulhet	OCC	50
Foyer de jeunes travailleurs	Argentan	NORM	29
Residence habitat jeunes	La rochelle	NAQ	92
Residence cerizay	Cerizay	NAQ	33
Rhaj parthenay	Airvault	NAQ	9
Habitat jeunes la rouliere	Niort	NAQ	69
Residence albert camus	Montmelian	AURA	60
Foyer jeune cordee	Paris	IDF	93
Relais jeunes des pres	Montigny-le-Bretonneux	IDF	7
L'appart	Clichy-la-Garenne	IDF	1

OUTILS DE COLLECTE

Guide d'entretien structures

1 PRESENTATION DE L'Unhaj

Nous sommes une Tête de réseau associatif qui regroupe 286 adhérents, implantés sur 680 sites. L'objectif est de créer les conditions de la socialisation des jeunes et de leur accès à l'autonomie et de notre côté de fédérer et pouvoir mettre en place des politiques publiques sur le réseau

2 PRESENTATION DU CONTEXTE

Depuis un an et demi, nous gérons le fonds coup de pouce qui est une aide à destination des jeunes du réseau qui permet de favoriser l'accès et le maintien dans le logement. L'expérimentation a permis à plus de 900 jeunes de se maintenir dans le logement.

Votre association a signé la convention le 10 février 2020 et a réalisé 25 de demandes depuis le début de l'expérimentation. Le but de cet entretien est de comprendre l'utilisation et les limites du fonds coup de pouce pour l'améliorer et le pérenniser.

3 PRESENTATION DU CADRE GENERAL DE L'ENTRETIEN

Concernant vos réponses à nos questions, elles seront analysées de façon collective avec celles d'autres personnes. Nos analyses feront l'objet d'un rapport que nous remettrons à Unicité. Vos réponses resteront anonymes, nous n'associerons pas votre nom et prénom à vos réponses dans le rapport. Nous illustrerons nos conclusions du rapport par des extraits d'interview, mais des extraits anonymes.

Nous allons mener un entretien de quinze-vingt minutes environ. La durée de l'entretien peut s'étendre en fonction du développement de vos réponses. Il n'y aura aucun jugement de ma part, vous devez vous sentir libre de répondre ce que vous voulez. L'objectif de cet entretien est d'appréhender le plus fidèlement possible votre expérience personnelle. Vous avez parfaitement le droit de ne pas répondre aux questions et vous être libre d'arrêter à tout moment.

Avant de commencer l'entretien, j'aimerais savoir si vous voyez un inconvénient à ce que j'enregistre notre entretien. Cela me permet de rester concentrée sur notre discussion, sans risquer de perdre de l'information.

Certaines questions sont volontairement larges pour vous laisser répondre ce que vous souhaitez sans vous influencer. Aussi, répondez le plus spontanément et le plus sincèrement possible.

Avant de commencer, avez-vous des questions ?

Identité	
Présentez-vous ?	Quelle est votre rôle dans l'organisation ?
Combien de jeunes accompagnez-vous par an ?	

Impact	
A quoi a servi le fonds coup de pouce pour les jeunes que vous accompagnez ?	Sortie de rue, Dette
Et pour votre structure ?	Augmentation du taux d'occupation, mixité
Et pour vos salariés ?	Meilleur accompagnement
A quoi ça sert d'être plus solvable ?	

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS FAIRE ENTENDRE TA VOIX!

Tu as bénéficié du fonds coup de pouce lors de ton séjour dans une structure Habitat Jeunes. Pour rappel, ton loyer a été intégralement payé pendant une période de 3 mois. Nous aimerions te donner la parole pour comprendre ce que cette aide t'a apporté. Tes retours vont nous permettre d'améliorer notre action pour que d'autres jeunes puissent en bénéficier.

Cette enquête devrait prendre 10-15 minutes. Installe-toi confortablement au calme pour répondre à nos questions. Il n'y a ni bonne ni mauvaise réponse. Livre ton ressenti avec naturel. Les informations collectées sont confidentielles et anonymes. Elles seront traitées de manière globale par l'UNHAJ, une association qui accompagne la structure qui t'a hébergée. Un immense merci par avance !

***Obligatoire**

1. Adresse e-mail *



Création
de ton
identifiant

Pour que ce questionnaire soit traité de façon anonyme, nous avons besoin de créer un identifiant pour chaque participant. Nous te demanderons la première lettre de ton genre, ton jour, mois et année de naissance pour créer un code du type GJJMMAAA. A toi de jouer!

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS FAIRE ENTENDRE TA VOIX!

2. Quel est ton genre? *

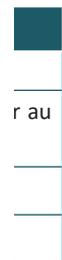
Une seule réponse possible.

Homme

Femme

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS FAIRE ENTENDRE TA VOIX!



3. Quelle est ton jour de naissance? *

Une seule réponse possible.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS FAIRE ENTENDRE TA VOIX!

4. Quel est ton mois de naissance? *

Une seule réponse possible.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS FAIRE ENTENDRE TA VOIX!

5. Quelle est ton année de naissance? *

Une seule réponse possible.

- 1990
- 1991
- 1993
- 1994
- 1995
- 1996
- 1997
- 1998
- 1999
- 2000
- 2001
- 2002
- 2003
- 2004
- 2005
- 2006
- 2007
- 2008

Ta situation logement

6. Es-tu d'accord avec ces affirmations (plusieurs réponses possibles) : Le fonds coup de pouce m'a permis de *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Intégrer un logement
- 2. Rester dans mon logement
- 3. Ne pas devenir sans domicile et passer par la rue
- 4. Aucune de ces réponses

Autre : _____

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS FAIRE ENTENDRE TA VOIX!

7. Es-tu d'accord avec ces affirmations (plusieurs réponses possibles) : Le fonds coup de pouce m'a permis de *

Plusieurs réponses possibles.

1. Me nourrir
 2. Me déplacer (bus, train etc.)
 3. Acheter des produits de première nécessité
 4. Aucune de ces réponses

Autre : _____

Ta situation économique

8. Es-tu d'accord avec ces affirmations (plusieurs réponses possibles) : Le fonds coup de pouce m'a permis de *

Plusieurs réponses possibles.

1. Mieux gérer mes dépenses
 2. Ne pas créer de dette de loyer
 3. Ne pas aggraver ma dette de loyer
 4. Ne pas créer d'autres dettes
 5. Aucune de ces réponses

Autre : _____

9. Avant l'aide coup de pouce, quelle était ta situation économique ? *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	
Pas du tout stable	<input type="radio"/>	Très stable						

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS FAIRE ENTENDRE TA VOIX!

10. Actuellement, quelle est ta situation économique ? *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	
Pas du tout stable	<input type="radio"/>	Très stable						

11. Combien gagnes-tu par mois en ce moment? (en €, sans compter les Aides au logement) *

Ta situation professionnelle

12. Quelle est ton activité principale? *

Une seule réponse possible.

- 1. Service civique
- 2. Demandeurs d'emploi
- 3. Garantie jeune
- 4.1 Salarié Temps plein
- 4.2 Salarié Temps partiel
- 5.1.1 Etudiant boursier
- 5.1.2 Etudiant en attente de bourse
- 5.1.3 Etudiant non boursier
- 5.2.1. Apprenti 1ere année
- 5.2.2. Apprenti 2eme année
- 6. Stagiaires de la formation professionnelle

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS FAIRE ENTENDRE TA VOIX!

13. Es-tu d'accord avec ces affirmations (plusieurs réponses possibles) : Le fonds coup de pouce m'a permis de *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. M'ouvrir d'avantage à l'accompagnement
- 2. Me régulariser administrativement
- 3. M'apaiser dans mes démarches administratives
- 4. Trouver des solutions pour mes ressources de façon plus stable
- 5. Me concentrer posément sur mon avenir professionnel et personnel
- 6. Aucune de ces réponses

Autre : _____

14. Es-tu d'accord avec ces affirmations (plusieurs réponses possibles) : Le fonds coup de pouce m'a permis de *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Me maintenir dans mon emploi ou ma formation
- 2. Accéder à un emploi ou une formation
- 3. Aucune de ces réponses

Autre : _____

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS FAIRE ENTENDRE TA VOIX!

15. Avant l'aide coup de pouce, quels adjectifs qualifient au mieux ce que tu ressentais ? Sélectionne les 3 adjectifs les plus parlants. *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Peur
- 2. Confiance
- 3. Méfiance
- 4. Découragement
- 5. Indifférence
- 6. Etonnement
- 7. Sécurité
- 8. Vulnérabilité
- 9. Fragilité
- 10. Tristesse
- 11. Joie
- 12. Tranquillité
- 13. Appréhension
- 14. Sérénité
- 15. Angoisse
- 16. Confusion
- 17. Fierté
- 18. Fascination
- 19. Enthousiasme
- 20. Enchantement
- 21. Être comme tout le monde
- 22. Curiosité
- 23. Ennui
- 24. Détachement
- 25. Inspiration
- 26. Pessimisme
- 27. Optimisme
- 28. Affolement
- 29. Déception
- 30. Scepticisme
- 31. Dégoût
- 32. Agacement
- 33. Intérêt
- 34. Désintérêt
- 35. Liberté
- 36. Sérénité
- 37. Réconfort

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS FAIRE ENTENDRE TA VOIX!

- 38. Sensibilité
- 39. Soulagement
- 40. Stimulation

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS FAIRE ENTENDRE TA VOIX!

16. Actuellement, quels adjectifs qualifient au mieux ce que tu ressens ?
Sélectionne les 3 adjectifs les plus parlants. *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Peur
- 2. Confiance
- 3. Méfiance
- 4. Découragement
- 5. Indifférence
- 6. Etonnement
- 7. Sécurité
- 8. Vulnérabilité
- 9. Fragilité
- 10. Tristesse
- 11. Joie
- 12. Tranquillité
- 13. Appréhension
- 14. Sérénité
- 15. Angoisse
- 16. Confusion
- 17. Fierté
- 18. Fascination
- 19. Enthousiasme
- 20. Enchantement
- 21. Être comme tout le monde
- 22. Curiosité
- 23. Ennui
- 24. Détachement
- 25. Inspiration
- 26. Pessimisme
- 27. Optimisme
- 28. Affolement
- 29. Déception
- 30. Scepticisme
- 31. Dégoût
- 32. Agacement
- 33. Intérêt
- 34. Désintérêt
- 35. Liberté
- 36. Sérénité
- 37. Réconfort

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS FAIRE ENTENDRE TA VOIX!

- 38. Sensibilité
- 39. Soulagement
- 40. Stimulation

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire! Nous vous enverrons les résultats d'ici la fin du mois de novembre.

Jeunes Anglais

17/01/2022 14:28

WELCOME AND THANK YOU FOR MAKING YOUR VOICE HEARD!

WELCOME AND THANK YOU FOR MAKING YOUR VOICE HEARD!

You benefited from the "coup de pouce" fund during your stay in a Habitat Jeunes structure. As a reminder, your rent was paid in full for a period of 3 months. We would like to understand what this help brought you. Your feedback will help us to improve our action so that other young people can benefit from it.

This questionnaire should take 10-15 minutes. Please make yourself comfortable and quiet to answer our questions. There are no right or wrong answers. Just tell us how you feel. The information collected is confidential and anonymous. It will be treated in a global way by UNHAJ, an association that accompanies the structure that hosted you. Thank you very much in advance!

*Obligatoire



Create
your
ID

In order for this questionnaire to be processed anonymously, we need to create an ID for each participant. We will ask you for the first letter of your first name, your day, month and year of birth to create a code such as SYYMMDD. Let's Go!

1. What is your gender? *

Une seule réponse possible.

- Man
- Woman

17/01/2022 14:28

WELCOME AND THANK YOU FOR MAKING YOUR VOICE HEARD!

2. What day were you born? *

Une seule réponse possible.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31

17/01/2022 14:28

WELCOME AND THANK YOU FOR MAKING YOUR VOICE HEARD!

3. What is your birth month? *

Une seule réponse possible.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

17/01/2022 14:28

WELCOME AND THANK YOU FOR MAKING YOUR VOICE HEARD!

4. What year were you born? *

Une seule réponse possible.

- 1990
- 1991
- 1993
- 1994
- 1995
- 1996
- 1997
- 1998
- 1999
- 2000
- 2001
- 2002
- 2003
- 2004
- 2005
- 2006
- 2007
- 2008

Your housing situation

5. Do you agree with these statements (multiple responses possible): The HELP Fund "coup de pouce" has allowed me to... *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Integrate a residence or apartment
 - 1. Stay in a residence or apartment
 - 3. Avoid a street life
 - 4. None of the following responses
- Autre : _____

17/01/2022 14:28

WELCOME AND THANK YOU FOR MAKING YOUR VOICE HEARD!

6. Do you agree with these statements (multiple responses possible): The HELP Fund "coup de pouce" has allowed me to... *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Feed me
- 2. Getting to my training/work (bus, train etc.)
- 3. Buy essential products
- 4. None of the following responses

Autre : _____

Ta situation économique

7. Do you agree with these statements (multiple responses possible): The HELP Fund "coup de pouce" has allowed me to... *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Better manage my spending habits
- 2. Do not create rent debt
- 3. Do not increase rent debt
- 4. Do not create other debts
- 5. None of the following responses

Autre : _____

8. How do you evaluate your economic situation before the help of the "coup de pouce" fund? *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	
Not stable at all	<input type="radio"/>	Very stable						

17/01/2022 14:28

WELCOME AND THANK YOU FOR MAKING YOUR VOICE HEARD!

9. How do you evaluate your current economic situation ? *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	
Not stable at all	<input type="radio"/>	Very stable						

10. How much do you estimate your current monthly income in € (excluding APL)? *

Your work situation

11. Quelle est ton activité principale? *

Une seule réponse possible.

- 1. Service civique (Civic service)
- 2. Demandeurs d'emploi (Job seekers)
- 3. Garantie jeune
- 4.1 Salarié (Employee) Temps plein (full time)
- 4.2 Salarié (Employee) Temps partiels (Part-time work)
- 5.1.1 Etudiant boursier (Student with a scholarship)
- 5.1.2 Etudiant en attente de bourse (Student waiting for a scholarship)
- 5.1.3 Etudiant non boursier (Student without Scholarship)
- 5.2.1. Apprentis 1ere année (1st year apprentices)
- 5.2.2. Apprentis 2eme année (2nd year apprentices)
- 6. Stagiaires de la formation professionnelle (trainees in vocational training)

17/01/2022 14:28

WELCOME AND THANK YOU FOR MAKING YOUR VOICE HEARD!

12. Do you agree with these statements (multiple responses possible): The HELP Fund "coup de pouce" has allowed me to... *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. To be more open to support of the workers in the structure.
- 2. To regularize myself administratively
- 3. To ease my administrative demands
- 4. Find solutions for my resources in a more stable way
- 5. To focus calmly on my professional and personal future
- 6. None of the following responses

Autre : _____

13. Do you agree with these statements (multiple responses possible): The HELP Fund "coup de pouce" has allowed me to... *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Maintain my job or training
- 2. Accessing a job or training
- 3. None of the following responses

Autre : _____

17/01/2022 14:28

WELCOME AND THANK YOU FOR MAKING YOUR VOICE HEARD!

14. Which adjectives best describe how you felt before the help of the "coup de pouce" funds"? Select the 3 most telling adjectives. *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Fear
- 2. Trust
- 3. Mistrust
- 4. Discouragement
- 5. Indifference
- 6. Astonishment
- 7. Sécurité
- 8. Vulnerability
- 9. Fragility
- 10. Sadness
- 11. Joy
- 12. Tranquillity
- 13. Apprehension
- 14. Serenity
- 15. Anxiety
- 16. Confusion
- 17. Proud
- 18. Fascination
- 19. Enthusiasm
- 20. Enchantment
- 21. Be like everyone else
- 22. Curiosity
- 23. Bordum
- 24. Detachment
- 25. Inspiration
- 26. Pessimism
- 27. Optimism
- 28. Panic
- 29. Deception
- 30. Scepticism
- 31. Disgust
- 32. Annoyance
- 33. Interest
- 34. Disinterest
- 35. Liberty
- 36. Serenity
- 37. Comfort

17/01/2022 14:28

WELCOME AND THANK YOU FOR MAKING YOUR VOICE HEARD!

- 38. Sensibility
- 39. Relief
- 40. Stimulation

17/01/2022 14:28

WELCOME AND THANK YOU FOR MAKING YOUR VOICE HEARD!

15. Which adjectives best describe how you currently feel ? Select the 3 most telling adjectives. *

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Fear
- 2. Trust
- 3. Mistrust
- 4. Discouragement
- 5. Indifference
- 6. Astonishment
- 7. Sécurité
- 8. Vulnerability
- 9. Fragility
- 10. Sadness
- 11. Joy
- 12. Tranquillity
- 13. Apprehension
- 14. Serenity
- 15. Anxiety
- 16. Confusion
- 17. Proud
- 18. Fascination
- 19. Enthusiasm
- 20. Enchantment
- 21. Be like everyone else
- 22. Curiosity
- 23. Bordum
- 24. Detachment
- 25. Inspiration
- 26. Pessimism
- 27. Optimism
- 28. Panic
- 29. Deception
- 30. Scepticism
- 31. Disgust
- 32. Annoyance
- 33. Interest
- 34. Disinterest
- 35. Liberty
- 36. Serenity
- 37. Comfort

17/01/2022 14:28

WELCOME AND THANK YOU FOR MAKING YOUR VOICE HEARD!

- 38. Sensibility
- 39. Relief
- 40. Stimulation

Thank you very much for taking the time to complete this survey! We will send you the results by the end of November.

Structures

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

Vous avez fait bénéficier du fonds coup de pouce à des jeunes de votre structure. Pour rappel, cette expérimentation consiste à prendre en charge intégralement le loyer des jeunes vulnérables de votre structure pendant une période de 3 mois renouvelable une fois. Nous aimerions vous donner la parole pour comprendre ce que cette aide a pu vous apporter. Vos retours vont nous permettre d'améliorer notre action et la valoriser pour la pérenniser. Cette enquête devrait prendre 10-15 minutes. Installez-vous confortablement au calme pour répondre à nos questions. Il n'y a ni bonnes ni mauvaises réponses. Livrez votre ressenti avec naturel. Les informations collectées sont confidentielles et anonymes. Elles seront traitées de manière globale par l'UNHAJ. Un immense merci par avance !

*Obligatoire



Vous et votre structure

1. Dans quelle structure travaillez-vous? *

2. Quel est votre poste au sein de cette structure? *

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

3. Dans quelle région se trouve votre structure? *

Une seule réponse possible.

- 1. Auvergne Rhône Alpes
- 2. Bourgogne Franche Comté
- 3. Bretagne
- 4. Centre Val de Loire
- 5. Grand Est
- 6. Hauts de France
- 7. Île de France
- 8. Normandie
- 9. Nouvelle Aquitaine
- 10. Occitanie
- 11. Pays de la Loire
- 12. Provence Alpes Côte d'Azur-Corse

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

4. Dans quel département se trouve votre structure? *

Une seule réponse possible.

- 1. Ain
- 2. Aisne
- 3. Allier
- 4. Alpes-de-Haute-Provence
- 5. Hautes-Alpes
- 6. Alpes-Maritimes
- 7. Ardèche
- 8. Ardennes
- 9. Ariège
- 10. Aube
- 11. Aude
- 12. Aveyron
- 13. Bouches-du-Rhône
- 14. Calvados
- 15. Cantal
- 16. Charente
- 17. Charente-Maritime
- 18. Cher
- 19. Corrèze
- 2A. Corse-du-Sud
- 2B. Haute-Corse
- 21. Côte-d'Or
- 22. Côtes-d'Armor
- 23. Creuse
- 24. Dordogne
- 25. Doubs
- 26. Drôme
- 27. Eure
- 28. Eure-et-Loir
- 29. Finistère
- 30. Gard
- 31. Haute-Garonne

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

- 32. Gers
- 33. Gironde
- 34. Hérault
- 35. Ille-et-Vilaine
- 36. Indre
- 37. Indre-et-Loire
- 38. Isère
- 39. Jura
- 40. Landes
- 41. Loir-et-Cher
- 42. Loire
- 43. Haute-Loire
- 44. Loire-Atlantique
- 45. Loiret
- 46. Lot
- 47. Lot-et-Garonne
- 48. Lozère
- 49. Maine-et-Loire
- 50. Manche
- 51. Marne
- 52. Haute-Marne
- 53. Mayenne
- 54. Meurthe-et-Moselle
- 55. Meuse
- 56. Morbihan
- 57. Moselle
- 58. Nièvre
- 59. Nord
- 60. Oise
- 61. Orne
- 62. Pas-de-Calais
- 63. Puy-de-Dôme
- 64. Pyrénées-Atlantiques
- 65. Hautes-Pyrénées
- 66. Pyrénées-Orientales

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

- 67. Bas-Rhin
- 68. Haut-Rhin
- 69D. Rhône
- 69M. Métropole de Lyon
- 70. Haute-Saône
- 71. Saône-et-Loire
- 72. Sarthe
- 73. Savoie
- 74. Haute-Savoie
- 75. Paris
- 76. Seine-Maritime
- 77. Seine-et-Marne
- 78. Yvelines
- 79. Deux-Sèvres
- 80. Somme
- 81. Tarn
- 82. Tarn-et-Garonne
- 83. Var
- 84. Vaucluse
- 85. Vendée
- 86. Vienne
- 87. Haute-Vienne
- 88. Vosges
- 89. Yonne
- 90. Territoire de Belfort
- 91. Essonne
- 92. Hauts-de-Seine
- 93. Seine-Saint-Denis
- 94. Val-de-Marne
- 95. Val-d'Oise

5. Quel est le nombre approximatif de logements au sein de votre structure? *

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

Pertinence du fonds coup de pouce

6. Êtes-vous d'accord avec ces affirmations : *

Une seule réponse possible par ligne.

	1. Pas du tout d'accord	2. Pas d'accord	3. Plutôt pas d'accord	4. Ni d'accord, ni pas d'accord	5. Plutôt d'accord	6. D'accord	7. Tout à fait d'accord
Trois mois de prise en charge sont suffisants pour faire rebondir le parcours d'un jeune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Six mois de prise en charge sont suffisants pour faire rebondir le parcours d'un jeune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

7. Combien de mois de prise en charge coup de pouce vous semblent pertinents ?

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

8. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation : Les critères du fonds coup de pouce (économique, social, professionnel) couvrent la totalité des situations des jeunes les plus vulnérables de votre structure *

Une seule réponse possible.

1. Pas du tout d'accord
2. Pas d'accord
3. Plutôt pas d'accord
4. Ni d'accord, ni pas d'accord
5. Plutôt d'accord
6. D'accord
7. Tout à fait d'accord

9. Évaluez la pertinence de ces critères (de 1 à 10):

Une seule réponse possible par ligne.

	1	2	3	4	5	6	7	8
Critère économique: Reste à vivre inférieur à 100 €	<input type="radio"/>							
Critère économique: Reste à charge inférieur à 700 €	<input type="radio"/>							
Critère social: Addiction	<input type="radio"/>							
Critère social: Accident du travail	<input type="radio"/>							

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

10. Pensez-vous à d'autres modifications et ajouts de critères ? Si oui, lesquels?

11. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation : Les actions (avance APL et subvention) proposées par le fonds coup de pouce sont suffisantes pour assurer l'accès et le maintien dans le logement de tous les jeunes vulnérables *

Une seule réponse possible.

1. A court Terme (durée de l'aide)
2. A moyen terme (quelques mois après l'aide)
3. A long terme (six mois et plus après l'aide)

12. Qu'ajouteriez-vous comme action.s complémentaire.s pour l'améliorer?

Ce que vous a, ou non, apporté le fonds coup de pouce

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

13. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation : Le fonds coup de pouce a permis aux salariés de se concentrer sur d'autres aspect que le maintien dans le logement dans leur accompagnement auprès des jeunes *

Une seule réponse possible.

- 1. Pas du tout d'accord
- 2. Pas d'accord
- 3. Plutôt pas d'accord
- 4. Ni d'accord, ni pas d'accord
- 5. Plutôt d'accord
- 6. D'accord
- 7. Tout à fait d'accord

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

14. Êtes-vous d'accord avec ces affirmations : *

Une seule réponse possible par ligne.

	1. Pas du tout d'accord	2. Pas d'accord	3. Plutôt pas d'accord	4. Ni d'accord, ni pas d'accord	5. Plutôt d'accord	6. D'accord	7. Tout à fait d'accord
Le fonds coup de pouce a permis de faire baisser le nombre d'impayés de loyer	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le fonds coup de pouce a permis de renforcer votre politique de mixité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le fonds coup de pouce vous a amené à accepter des demandes de logement de publics qui n'auraient pas été acceptées avant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

15. Si oui, quels types de profils avez-vous acceptés (Jeunes sans ressources, jeunes sans caution etc.) ?

Quelle note donneriez-vous à...

16. La procédure de demande de mobilisation du fonds coup de pouce *

Une seule réponse possible.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

17. La fluidité de vos échanges avec l'équipe coup de pouce *

Une seule réponse possible.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

18. La procédure de facturation *

Une seule réponse possible.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

17/01/2022 14:30

BIENVENUE ET MERCI DE NOUS AIDER À AMÉLIORER LE FONDS COUP DE POUCE!

19. Que feriez-vous pour améliorer l'approche opérationnelle du fonds coup de pouce (demande, échanges avec l'équipe, facturation)?

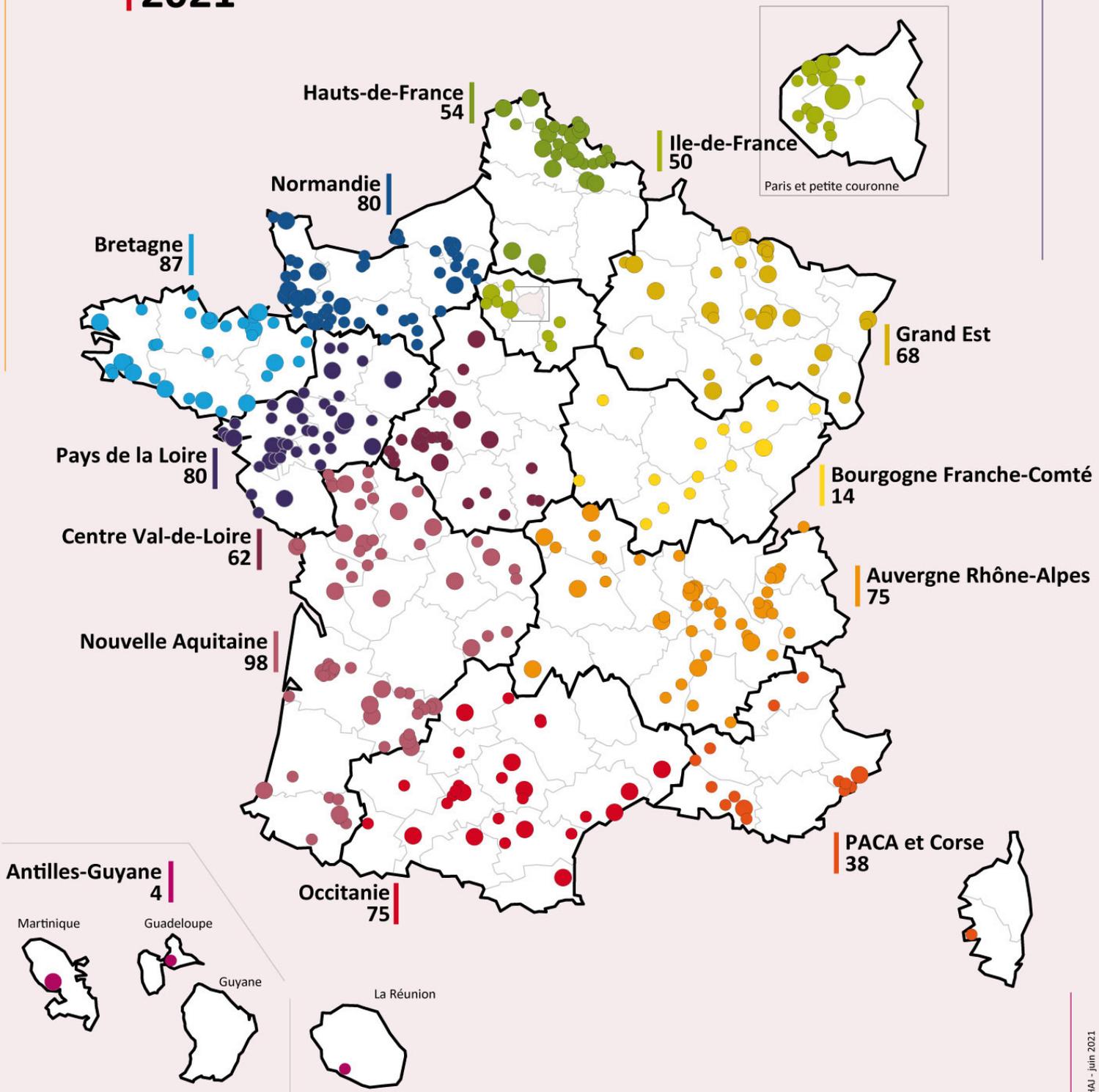
Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire! Nous vous enverrons les résultats d'ici la fin du mois de novembre.



Habitat Jeunes

Carte des implantations

2021



285 adhérents porteurs de projets Habitat Jeunes

13 unions régionales

790 sites d'implantations